



**CREDIT AGRICOLE
MUTUEL
PYRENEES GASCOGNE**

**RAPPORT ANNUEL
2014**

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

PARTIE 1 - INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE - RAPPORT COOPERATIF TERRITORIAL 2014	8
<i>Le mot du Président et du Directeur Général</i>	9
1. L'EXCELLENCE DANS LA RELATION AVEC NOS CLIENTS	10
2. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES ET L'ENVIRONNEMENT	28
3. LA GOUVERNANCE COOPERATIVE ET MUTUALISTE	42
4. NOS PRATIQUES RH ET SOCIALES	48
5. NOTRE RESPONSABILITE SOCIETALE SUR LES TERRITOIRES	60
ANNEXES	68

RAPPORT DE GESTION (suite)

PARTIE 2 – PERFORMANCE ECONOMIQUE ET FACTEURS DE RISQUES DE LA CAISSE REGIONALE	72
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2014	73
II. ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE PYRENEES GASCOGNE	75
1. L’ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE EN 2014.....	75
2. DE L’ACTIVITE AUX RESULTATS... : LES RESULTATS DE LA CAISSE REGIONALE SUR BASE INDIVIDUELLE	76
3. ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES CONSOLIDEES	77
4. RESULTATS CONSOLIDES.....	80
III. RATIOS PRUDENTIELS	82
IV. CONTROLE INTERNE	83
1. DEFINITION.....	83
2. LES PRINCIPES D’ORGANISATION.....	83
3. LA REPARTITION DES RESPONSABILITES	84
V. FACTEURS DE RISQUES	85
1. RISQUE DE CREDIT	85
2. RISQUE DE MARCHE	94
3. GESTION DU BILAN.....	98
4. RISQUE DE CHANGE	100
5. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT	100
6. POLITIQUE DE COUVERTURE.....	102
7. RISQUES OPERATIONNELS	102
8. RISQUES DE NON CONFORMITE.....	105
VI. AUTRES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI	106
VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	106
VIII. PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	106
IX. PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	107

COMPTES CONSOLIDES

CADRE GENERAL	111
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	111
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	111
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	114
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	120
COMPTE DE RESULTAT.....	120
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	121
BILAN ACTIF	122
BILAN PASSIF	123
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	124
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	125
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	128
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.....	128
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE.....	155
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	157
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT.....	173
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	181
6. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	184
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	204
8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	208
9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	210
10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	210
11. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2014	219
12. INFORMATION SUR LES FILIALES.....	219
13. PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES.....	221
14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	222

COMPTES INDIVIDUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014	224
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014	225
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014	226
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	227
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	231
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	243
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	244
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	246
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	250
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	252
NOTE 8 ACTIONS PROPRES.....	253
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	253
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	254
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	254
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	254
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	256
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	256
NOTE 15 PROVISIONS	257
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT.....	258
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	259
NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	260
NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	261
NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	262
NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	263
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	263
NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES.....	264
NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	264
NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	264
NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	265
NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	268
NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	269
NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	269
NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	270
NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL	271
NOTE 32 OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION	271
NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	271
NOTE 34 REVENUS DES TITRES.....	272
NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	272
NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	273
NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	273
NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	274

NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	275
NOTE 40 COUT DU RISQUE	276
NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	277
NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	277
NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	277
NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	278
NOTE 45 AFFECTATION DES RESULTATS	278
NOTE 46 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	278
NOTE 47 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	278

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ATTESTATION DE L'ORGANISME TIERS SUR LE RAPPORT RSE	280
---	------------

**CREDIT AGRICOLE
MUTUEL
PYRENEES GASCOGNE**

**RAPPORT DE GESTION
2014**

INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

Rapport coopératif territorial 2014



Le mot du Président et du Directeur Général

Depuis cinq ans déjà, Pyrénées Gascogne établit un Rapport Territorial et Coopératif. Il est notre Rapport de responsabilité sociétale (RSE) et tient également lieu de Rapport annuel d'activité. Nous considérons en effet qu'il n'est de responsabilité sociale et environnementale qui ne soit visible dans tous les actes de l'entreprise et qui les inspire. C'est la raison pour laquelle nous plaçons cette responsabilité au cœur même de notre stratégie.

C'est d'abord dans la façon d'exercer nos métiers que s'exprime cette responsabilité. Cela commence dans les relations entre les femmes et les hommes de l'entreprise. Chacun doit pouvoir travailler dans un climat d'initiative et de confiance. Chacun doit savoir en quoi son travail est utile aux clients et aux collègues et être en mesure d'agir sur cette utilité. Chacun doit trouver dans la coopération entre élus, salariés, clients, des sources d'idées et de progrès. C'est pour cela que nous appliquons depuis longtemps des méthodes commerciales et des modes de rémunération qui garantissent le respect des intérêts du client. C'est pour cela aussi que nous sommes organisés pour épauler au mieux et sur la durée les personnes et les entreprises confrontées à des circonstances difficiles.

Nous avons affirmé en 2014 notre ambition de devenir Banque écoresponsable. Nous savons que cette promesse exige d'être nous-même une entreprise respectueuse des populations et de l'environnement. Vous lirez dans ce rapport les progrès accomplis en 2014 dans la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, dans la maîtrise des consommations d'énergie, d'eau et de papier, et dans la défense de la biodiversité. Notre production propre d'énergies renouvelables couvre désormais plus de trois fois nos besoins. Nous menons à l'égard des salariés mais aussi des clients et des fournisseurs des actions de sensibilisation permanentes.

Le fait marquant de cette année 2014 a été la mise en marché d'une offre écoresponsable pour nos clients. Les Dépôts à Terme écoresponsables (DAT), proposés depuis juillet 2014, permettent aux épargnants de savoir à quoi sert leur argent, et de choisir sa destination entre quatre domaines : les énergies renouvelables ; l'agriculture et le tourisme durable ; le logement à faible consommation d'énergie ; les entreprises engagées dans une démarche de RSE. Ces DAT s'ajoutent à la gamme déjà constituée du Relevé Electronique qui économise papier et impressions, de la Carte Sociétaire qui aide les associations du territoire, du Livret Sociétaire qui sert en priorité à financer les jeunes entreprises. Il s'agit pour nous d'associer nos clients à une démarche d'écoresponsabilité dont ils deviennent eux-mêmes acteurs. Il s'agit aussi de favoriser parmi nos clients ceux qui choisissent d'investir ou d'épargner au service d'une économie plus respectueuse des hommes et de l'environnement.

Nous ne voulons pas répondre à quelque mode ou tendance, l'affaire est bien trop sérieuse, mais accélérer les avancées d'une économie nouvelle, plus durable, plus territoriale, vers laquelle chaque territoire doit avancer. Nous ne prétendons pas tout changer à nous tous seuls, mais contribuer à notre niveau, en agissant, en communiquant, en coopérant, à susciter parmi nos clients un mouvement d'adhésion qui aura, lui, un effet beaucoup plus déterminant. C'est là, pour nous, la meilleure expression de l'utilité pour nos territoires, donc de nos convictions coopératives.

Marc Didier
Président

Jean Philippe
Directeur Général

Nous sommes la Banque « au service de tous »

Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne (CAM PG) est au service de ses 567 000 clients, sur l'ensemble du territoire : le Gers, les Hautes Pyrénées, le Béarn et le Pays Basque. Nous sommes avant tout une Banque Universelle de proximité et nous nous engageons à apporter à chacun de nos clients une attention extrême, une qualité de service irréprochable pour parvenir à l'excellence dans la relation. Concrètement, nous allons à la rencontre de nos clients pour les aider à faire grandir leur patrimoine, sécuriser leurs projets de vie et les accompagner dans les moments difficiles, tout en facilitant leur quotidien. Pour ce faire, nous avons notamment fait évoluer notre gamme d'offres en réponse à des besoins spécifiques liés aux « moments de vie de nos clients ».

Les études et l'entrée dans la vie active

Nouveautés !

Prêt étudiant 1% et crédit auto 1% : un accompagnement sur mesure pour les jeunes !

Entre 16 et 25 ans, les jeunes et leurs parents sont exposés à des changements de vie majeurs: études, premières expériences professionnelles, premier logement... Le CAM Pyrénées Gascogne a donc décidé de leur donner un coup de pouce en créant des prêts au taux privilégié de 1%. En 2014, nous avons réalisé 348 prêts étudiants à 1% pour un montant de 6 M€ et 1 115 prêts auto à 1% pour un montant de 8,7 M€.

Caution solidaire « Good Loc » : avantage fidélité !

En 2014, nous avons créé un « avantage fidélité Pyrénées Gascogne » pour nos clients jeunes « fidèles », ou les enfants de nos clients « fidèles », afin de leur faire bénéficier de la caution solidaire du CAM Pyrénées Gascogne sur 12 mois de loyer, gratuitement, c'est-à-dire sans frais de dossier ni commission trimestrielle.

Offre expatriés et guide des études à l'étranger

Nous proposons une offre adaptée pour nos clients, salariés et étudiants, qui vivent, ou envisagent de vivre, à l'étranger. Au-delà des avantages tarifaires sur les opérations courantes comme les retraits, les paiements par carte ou les virements, nous facilitons l'ouverture de compte dans le pays de destination et si besoin nous mettons directement le client en relation avec les experts de notre «Service Affaires Internationales».

Nouvel « Espace Jeunes lefil.com »

Cet espace a été créé pour fournir en toute simplicité des guides et des bons plans sur les études, le logement et l'emploi ainsi que sur toutes nos offres pour commencer une nouvelle vie sereinement, quels que soient les projets : partir à l'étranger, avoir un nouveau logement, rechercher un emploi ...

La vie de famille

Nouveautés !

De nouveaux services pour faciliter le quotidien

Le **SOS Carte** est un numéro de téléphone unique, gratuit, qui permet de contacter sa banque 24h sur 24, 7 jours sur 7, en cas de problème en France ou à l'étranger. Nos clients sont ainsi assurés d'avoir un interlocuteur en ligne qui leur répond immédiatement.

Des alertes gratuites sont envoyées par SMS pour prévenir de l'atteinte de 80 % du plafond mensuel de paiements carte, et éviter ainsi le blocage de la carte bancaire. Nous offrons également la possibilité de paramétrer l'envoi d'un e-mail dès lors que son compte affiche un solde minimum, fixé par le client, ainsi que l'envoi d'un SMS lors de la facturation de la première commission d'intervention du mois.

Animation «vacances tranquilles en 1 clic». Nous avons créé une page unique sur lefil.com afin de mieux communiquer les informations dont ont besoin nos clients avant, ou pendant, leurs vacances d'été. Ainsi ils peuvent accéder très simplement aux numéros utiles, aux services adaptés (« applis » sur smartphones, télésurveillance...) pour partir sereinement.

Un accompagnement rassurant pour traverser les aléas de la vie

La séparation ou le divorce sont des situations difficiles. Afin d'accompagner au mieux nos clients, nous mettons à disposition des informations « pratiques » permettant d'obtenir les meilleurs conseils le plus tôt possible auprès des bons interlocuteurs.

Nos services sont adaptés pour être accessibles à nos clients sourds ou malentendants, quels que soient leurs besoins. Ils peuvent réaliser des entretiens avec un conseiller en visio conférence, par tchat, par téléphone avec un interprète par transcription, grâce à notre partenaire ACCEO, ou enfin en agence avec un interprète par langage des signes.

Des innovations pour réaliser les projets immobiliers sereinement et dans la durée

Nous proposons à nos clients locataires une **offre à options, le « carré de l'immobilier »**, qui leur permet d'épargner en toute sécurité sur un Plan Epargne Logement et de bénéficier de services complémentaires utiles à la préparation et à la réalisation de l'acquisition de leur résidence principale. Cette offre comprend un crédit consommation pré-autorisé à usage immédiat ou à la demande, un doublement de la prime d'état à valoir sur des services de nos filiales immobilières et assurances, un guide d'informations pratiques... Nous informons nos clients régulièrement des avantages auxquels ils ont droit grâce à cette offre afin qu'ils puissent actionner le bon service au bon moment, quand ils le désirent.

Nous avons également créé **le DAT Immobilier** qui permet de placer le capital d'une vente immobilière, avec une rémunération rétroactive depuis la signature du Sous Seing Privé, dans la limite de 3 mois de rétroactivité à compter de la date d'ouverture du DAT. Afin de pouvoir disposer de ces fonds en vue d'un nouveau projet, la durée de placement est libre, de 1 mois jusqu'à 1 an. Il est également possible d'effectuer des retraits partiels à tout moment, sans aucune pénalité sur le taux contractualisé à la souscription.

Bilans et chiffres clés !

Le compte Service Budget Protégé a été créé pour accompagner nos clients, y compris dans les moments difficiles. Cette offre personnalisée inclut notamment un plafonnement des frais de dysfonctionnement à 30€/mois.

En cas d'accident de la vie soudain comme une maladie, une perte d'emploi ou une séparation, nous utilisons « **la Banque des Jours Difficiles** » pour apporter une aide financière ponctuelle permettant de « passer le cap ». En 2014, nous avons ainsi alloué 37 K€.

Le Paiement Express Sans Contact permet dorénavant de régler des achats inférieurs ou égaux à 20 € d'un simple geste, en passant la carte sur le terminal de paiement. Il n'y a pas eu de fraude depuis le lancement en juin 2012. Si toutefois, cela arrivait, les opérations seraient remboursées après réclamation.

La retraite : « bien la préparer pour l'aborder et la vivre sereinement »

Nouveautés !

Nous avons créé une démarche en trois temps afin d'accompagner tous nos clients.

La préparation « Be Happy à la retraite ». Nous savons que le passage à la retraite est un événement de vie impactant pour nos clients, notamment du fait de la baisse de revenus qui en découle. C'est pourquoi il est important pour nous de les sensibiliser et de les conseiller très en amont afin qu'ils se préparent à être propriétaires de leur résidence principale avant le passage à la retraite et à épargner en répartissant leurs placements de manière à s'assurer un complément de revenus.

Le passage à la retraite. C'est un moment clé d'une « nouvelle vie », les besoins et attentes des jeunes retraités sont multiples. A la suite d'une écoute attentive, nous avons construit un « programme relationnel » basé sur un accompagnement personnalisé six mois avant le départ en retraite et six mois après. Ces rencontres ont pour objectifs de leur proposer des offres de services adaptés à leur nouvelle vie et de les informer sur les démarches à mener en leur fournissant un guide créé spécifiquement pour l'occasion.

Vivre sa retraite. Pour que les projets de nos clients se concrétisent aussi à la retraite, nous leur proposons un crédit à la consommation assorti d'un taux préférentiel sur l'Assurance Décès Invalidité. Pour mieux les protéger, nous avons prolongé l'âge limite de souscription de notre offre Garantie des Accidents de la Vie.

Nous nous attachons également à développer des services qui favorisent le maintien à domicile de nos clients, avec le lancement des services de protection de la personne, la téléassistance, le développement de services de banque-assurances à domicile. Par ailleurs, le CAM Pyrénées Gascogne investit dans la construction de résidences intergénérationnelles dont la première réalisation verra le jour à Tarbes en 2015.

Les informations sur le thème de la retraite sont désormais accessibles sur un nouvel espace dédié sur lefil.com, dans Parlons-en-ensemble (#retraite). En 2015, nous mettrons à disposition sur tablette le « simulateur » retraite.

Bilans et chiffres clés !

La « **GAD assurance dépendance** » est une offre complète, labélisée par la Fédération Française des Sociétés d'Assurance, qui propose une prestation financière (rente mensuelle et capital de perte d'autonomie) et un bouquet de services d'aides au quotidien. Toutes les informations sont consultables sur i-dependance.fr

Les professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités locales

Le contexte économique peut aussi bien être facteur de difficultés comme d'opportunités. Nous continuons à accompagner nos clients professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités locales pour qu'ils puissent mener à bien leurs projets et leurs investissements. Ainsi, nous avons créé de nouvelles offres adaptées aux secteurs de l'agroalimentaire et de l'aéronautique.

Nouveautés !

L'offre ALTIOS agro-alimentaire s'adresse aux entreprises agroalimentaires désireuses de se développer à l'export. En 2014, des réunions d'information ont été organisées pour identifier les entreprises potentiellement intéressées. Nous les accompagnons ensuite de manière personnalisée au cours des différentes étapes de réflexions stratégiques qu'elles doivent conduire avant d'investir.

L'offre AERONAUTIQUE (CT et couverture de change) comprend un crédit court terme et un dispositif de couverture du risque de change. Elle s'adresse notamment aux entreprises de sous-traitance aéronautique amenées à émettre des factures libellées en dollars.

L'offre Assurance Collective Santé et Prévoyance

Notre nouvelle offre Santé et Prévoyance répond aux besoins des entreprises qui ont désormais l'obligation d'offrir à leurs salariés une assurance complémentaire visant à couvrir les dépenses de santé.

Environ 40 entreprises ont souscrit cette offre fin 2014, et nous assurons de ce fait environ 800 salariés.

L'offre Atout 5 Tourisme

Cette offre a été co-construite avec les professionnels du tourisme et mise en marché en 2014. Elle répond à un éventail de besoins spécifiques à la filière Tourisme avec un financement à Moyen Terme, à un taux préférentiel, avec un plafond de 50 000 € et une durée maximale de 120 mois pour tous types de financement, y compris les mises aux normes, l'innovation, la création ou la transmission... Un financement à court terme prenant en compte la saisonnalité de l'activité, des produits d'épargne sécurisés, disponibles, et bénéficiant d'une rémunération attractive, des assurances spécifiques pour les biens et les personnes mais aussi une offre de prévention contre le vol sous forme de vidéosurveillance ou de télésurveillance et des outils de paiement, de réservation et de sécurisation des ventes à distance.

Grâce à cette offre adaptée, 313 nouveaux clients professionnels du tourisme nous ont rejoints en 2014 et nous comptons 830 sociétaires de la Caisse Locale Tourisme.

Convention entre le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne - Banque du Tourisme- et le réseau « Bienvenue à la Ferme »

Cette convention, signée le 6 octobre 2014, offre aux adhérents du réseau « Bienvenue à la Ferme », clients du CAM Pyrénées Gascogne, des réductions tarifaires sur les offres de Terminaux de Paiement Electronique, y compris pour les marchés et les foires, sur les e-transaction par internet et des commissions sur opérations limitées.

Bilans et chiffres clés !

Circuits courts

En 2013, nous avons développé une offre spécifique pour les producteurs en circuits courts. Cette filière se structure progressivement et les besoins d'accompagnement bancaire se précisent. En 2015, nous allons donc revoir notre offre afin de répondre au mieux à nos clients.

Accompagnement de crise

L'année 2013 a été une année particulièrement difficile pour l'agriculture, conjuguant les aléas climatiques et la baisse des prix, notamment sur les céréales avec -30 %. Pour cette raison, nous avons proposé des « prêts crise » spécifiques, à taux bonifiés par le CAM Pyrénées Gascogne.

A fin mai 2014, 2173 agriculteurs avaient sollicité et obtenu « un prêt crise » pour 50,2 M€. Sur le département des Pyrénées Atlantique la réalisation de ces « prêts crises » a permis à nos agriculteurs de bénéficier d'une aide du Conseil Régional d'Aquitaine.

Prêt à piloter « agris » : une exclusivité Crédit Agricole

Ce prêt offre des options « souplesse », sans frais, comprenant la pause dans les remboursements en cas de difficulté et la modulation des échéances, à la hausse ou à la baisse, selon les revenus. Cette année, par exemple, de nombreuses exploitations, même performantes, se trouveront confrontées à un déficit de trésorerie suite aux intempéries et à la baisse des prix. Les conseillers de l'Espace Conseil Crédit ont donc contacté les clients agriculteurs détenteurs d'un prêt à piloter pour leur proposer d'activer les options « souplesse ».

Compte à Composer Pro-Agri

Cette offre répond aux besoins de nos clients professionnels ou agriculteurs en matière de banque au quotidien, mais elle a aussi vocation à couvrir d'autres domaines comme l'épargne, l'assurance, la télésurveillance, etc. Les clients sociétaires profitent de remises tarifaires sur différentes offres, lors de leur entrée en relation avec le CAM Pyrénées Gascogne.

Quelque 4 370 Comptes à Composer Pro Agri ont été souscrits depuis la commercialisation de cette offre en avril 2013, dont 2 358 sur l'année 2014.

Nos clients servis par tous, partout, par tous les canaux

Nouvelles proximités : création de la Banque Multicanale de proximité

Nouvelles proximités Agences est un nouveau modèle de banque qui conjugue la proximité et la relation multicanale, attendue par nos clients qui, en l'espace de 3 ans, ont beaucoup évolué dans leurs habitudes.

- 6 % des clients ne se déplaçaient jamais en agence en 2011, ils sont 16 % en 2014.

- 17 % des clients téléphonaient très souvent en 2011, ils sont 35 % en 2014.
- 16 % des clients envoyaient très souvent un mail en 2011, ils sont 38 % en 2014.
- Une fois le rendez-vous fixé, l'agence est plébiscitée par 96 % des clients interrogés pour être le lieu de rendez-vous.

Les clients sont cependant favorables pour échanger avec leur conseiller par mail (plutôt d'accord à 41 %), par tchat ou par visio (plutôt d'accord à 22 %).

Le « face à face » reste et restera notre point fort pour accompagner au mieux nos clients au premier contact, dans les événements de vie majeurs... Nous devons intensifier l'usage du téléphone, de la visioconférence, des tchats, des mails ou des SMS pour apporter des conseils et des informations utiles. L'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Viadeo, Twitter...) doit quant à elle se faire naturellement, pour créer du lien, fournir de l'information facilement et développer une façon contemporaine d'être en relation avec nos clients. L'expertise acquise dans ces domaines avec notre agence Tookam et notre Centre de la Relation Client (CRC) sont des atouts pour la généralisation de ces pratiques dans les agences.

Notre objectif est de servir le client, par tous les collaborateurs, partout, par tous les canaux, grâce à un nouveau « maillage de la relation client ». L'histoire de nos clients doit être partagée afin de mutualiser la relation entre le conseiller habituel, interlocuteur privilégié, et toutes les forces vives du CAM Pyrénées Gascogne. Cela doit permettre de répondre à un appel téléphonique, même s'il y a un transfert sur une autre agence en cas d'indisponibilité, de proposer un rendez-vous avec un autre conseiller si son conseiller habituel n'est pas disponible immédiatement, et d'apporter une expertise en proximité pour des conseils spécifiques ou nécessitant une forte expertise.

Nouveautés !

Des agences éphémères grâce à notre camion banque : « le Took »

Le Took se déplace pour apporter de multiples services au plus près des besoins de nos sociétaires. Grâce à ses équipements technologiques, il permet de recevoir des clients en « rendez-vous conseil » ou de mettre en place très rapidement des cellules de crise en cas d'aléas climatiques ou de travaux par exemple. En 2014, le « Took » s'est rendu sur place pour aider les sinistrés des inondations en Pays Basque. Salariés, administrateurs étaient présents pour écouter et dialoguer avec les sinistrés, les aider à réaliser les déclarations d'assurance et les différentes démarches administratives. Toutes les personnes qui le souhaitent, clientes et non clientes, ont été reçues. Lors de travaux importants impliquant une fermeture temporaire de l'agence de proximité, le « Took » s'est également rendu sur place pour assurer la continuité de l'accueil et du conseil auprès de nos clients. Tout au long de l'année, le « Took » reste un support de communication et d'animation incontournable sur des événements locaux, en partenariat avec des associations.

Rendez-vous « Illico Presto »

En cas d'urgence et en l'absence de son interlocuteur privilégié, nous offrons au client la possibilité d'obtenir un rendez-vous avec un autre conseiller disponible en proximité. Concrètement cela se traduit par la mise à disposition d'une application smartphone Pyrénées Gascogne permettant d'obtenir une réponse très rapide à son besoin spécifique. Pour compléter ce dispositif un concept d'agence « Illico Presto » a été créé en zone urbaine. Ainsi courant 2015, le client pourra plus facilement être reçu par un conseiller, sans rendez-vous.

Tablettes conseillers

Afin que la tablette soit réellement un plus dans la relation entre le client et son conseiller, une démarche de co-construction a été lancée. Ainsi, chacun est invité à s'exprimer et à définir son besoin au cours de réunions semestrielles. La première a eu lieu fin juin 2014. Une adresse mail protab@lefil.com est par ailleurs disponible pour recueillir les idées, remarques, commentaires sur le contenu et les usages des tablettes en agence.

Des « circuits courts » pour servir nos clients

Nous sommes en train d'améliorer nos processus internes afin d'alléger les aspects administratifs, lourds et chronophages pour nos clients, et d'apporter des réponses directes « de l'expert au client ». Nous avons commencé en 2014 sur deux sujets que sont « l'entrée en relation » et le « traitement des réclamations ».

Visioconférence : partage du «bureau » avec le client

Un test concluant a été réalisé auprès d'une cinquantaine de clients qui ont accepté de réaliser leur entretien en visioconférence, avec la possibilité d'utiliser la fonctionnalité de « partage du bureau », c'est-à-dire un « affichage écran » identique pour le client et le conseiller. Cette démarche innovante permet au client de gagner du temps tout en ayant une réelle qualité d'entretien, avec des explications à distance claires et un mode de relation convivial. 100% des clients étaient satisfaits de ce test.

Pour la clientèle des professionnels et entreprises, nos experts de la banque des flux participent chaque semaine à des rendez-vous en visioconférence avec les conseillers et les clients.

Plus de visites chez nos clients

Grâce aux évolutions technologiques, la dématérialisation des documents et la reconnaissance juridique de la signature électronique, nous souhaitons proposer à nos clients de les rencontrer davantage chez eux si cela correspond à une attente de leur part. En 2014, un test a été réalisé. Les professionnels ainsi que les clients à mobilité réduite ont particulièrement apprécié ce service.

Fin 2014, trois nouvelles « applis » ont été lancées

« L'Appli PG » propose des services pratiques tels que la consultation des comptes, la possibilité d'échanger avec un conseiller par « tchat », des simulateurs, la possibilité de distribuer ses Tookets, ainsi que diverses informations pratiques.

« L'Appli Tookam Direct » donne également accès aux services bancaires, avec un accès direct aux réseaux sociaux.

« L'Appli ma Banque en Basque » est la toute première application bancaire en langue basque.

Par ailleurs, des « Applis » spécifiques pour nos clients Professionnels détenteurs d'un contrat Créances Services (financement de trésorerie par la cession de factures clients) ont été déployées. Ainsi, « Créances Services Online » est une nouvelle application pour gérer et suivre au quotidien son contrat d'affacturage depuis un smartphone ou une tablette. Nous préparons pour 2015 une nouvelle appli : le « smart-TPE » afin de permettre les règlements par carte, où que l'on se trouve.

lefil.com

o Simulateurs – comparateurs : création du diagnostic patrimoine

Des outils ludiques et pédagogiques sont créés régulièrement afin de permettre aux internautes de mieux comprendre la banque, d'échanger avec leur conseiller et de

prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. En 2014, nous avons créé le diagnostic patrimoine, à découvrir sur lefil.com.

- **Devis assurance en vidéo sur lefil.com**
Depuis janvier 2014, les clients ayant réalisé un devis assurance habitation en agence, avec l'espace conseil assurances, ou sur lefil.com, reçoivent 7 jours après au maximum, dans leur espace sécurisé lefil.com, une vidéo personnalisée de quelques minutes, explicitant le devis et présentant les différentes options possibles.
- **Rappel immédiat par le CRC (Centre de Relation Client)**
Nous donnons la possibilité aux internautes d'être rappelés immédiatement, d'un simple clic.
- **Près de 70 blogs**
Depuis octobre 2013, le CAM Pyrénées Gascogne propose sur son site www.lefil.com, un nouvel espace d'information et de communication. Le blog « Parlons en ensemble » publie ainsi toute l'actualité utile à nos clients : vie des Agences et des Caisses Locales, Fiscalité, Epargne, Crédit, Placements, Bourse, Associations, Jeunes, Agriculture, etc. Les deux nouveaux blogs créés en 2014 « Ecoresponsable » et « Entrepreneurs » sont à découvrir sur lefil.com.

Réseaux sociaux :

Nous sommes très actifs sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook et Twitter, pour développer une relation avec nos clients sur ces plateformes et relayer efficacement des informations. Nous nous engageons à répondre à tous les internautes qui « interagissent » avec nous via ces canaux. Nous avons, fin 2014, 23 750 fans sur la page Facebook et plus de 2050 Followers sur notre compte Twitter.

Tchat

Nos clients internautes ont la possibilité de poser des questions et de solliciter des conseils par un Tchat.

Ecrans agence

Toutes les agences de Pyrénées Gascogne sont désormais équipées d'un écran numérique, un « écran TVLOCAL ». Nous disposons ainsi aujourd'hui d'un formidable outil de communication digitale et locale au service de nos clients. A la météo et aux informations publiées sur le blog agence s'ajoutent progressivement d'autres informations locales. Nos clients peuvent ainsi découvrir depuis septembre les carrousels de présentation des salariés et des administrateurs, une innovation issue du projet d'entreprise « l'Esprit de service ». L'objectif est d'atteindre une proportion de 20% d'informations générales de la Caisse Régionale pour 80% d'informations locales.

Bilans et chiffres clés !

Tookam Direct est la banque Eco-responsable, dématérialisée, du CAM Pyrénées Gascogne.

Cette agence en ligne propose des canaux relationnels digitaux (téléphone, mails, tchat, réseaux sociaux, skype...) et toutes les demandes clients sont réalisées à distance : épargne, prêts, assurances... Depuis 3 ans et demi, Tookam Direct s'est développé. Ce sont désormais plus de 8 000 clients qui nous font confiance sans investissement publicitaire spécifique.

Depuis 2013, nous mettons à disposition de nos clients, dans toutes les agences, un accès internet gratuit en wifi.

Nous continuons la généralisation du «libre-service». Nous poursuivons, dans le cadre de nouvelles proximités, le déploiement d'automates qui permettent à nos clients de gagner du temps et de pouvoir réaliser des opérations au moment où ils le souhaitent, «en libre-service».

En 2014, 18 nouvelles agences ont offert un service 24h/24 grâce à des automates de dépôt de billets, de remises de chèques et de retraits d'espèces. Sur ces agences près de 40% des versements enregistrés le sont en dehors des heures d'ouverture. En 2015, une dizaine d'agences supplémentaires devraient proposer ce service sur tout le territoire de Pyrénées Gascogne.

Sur l'ensemble de nos agences, 27 offrent la fonction de dépôt d'espèces et de retrait et 24 la fonction de remise de chèques, en totale autonomie pour le client. A fin 2015, voire courant 2016, nous prévoyons d'augmenter ce parc de 30 automates de dépôt de billets et d'une dizaine d'automates de remises de chèques.

Notre parc est actuellement composé de 311 Distributeurs de Billets Automatiques (DAB) installés soit dans nos agences, soit dans des espaces hors agence bancaire comme des grandes surfaces, des zones commerciales ou des stations de ski. Entre 2011 et 2013, ce parc d'automates a été renouvelé à hauteur de 60% par du matériel doté de nouvelles fonctionnalités telles que les touches en braille ou les écrans plus grands permettant d'implanter un dialogue vocal pour les personnes mal voyantes.

Nous souhaitons maintenir, voire développer, notre maillage d'agences

125 agences

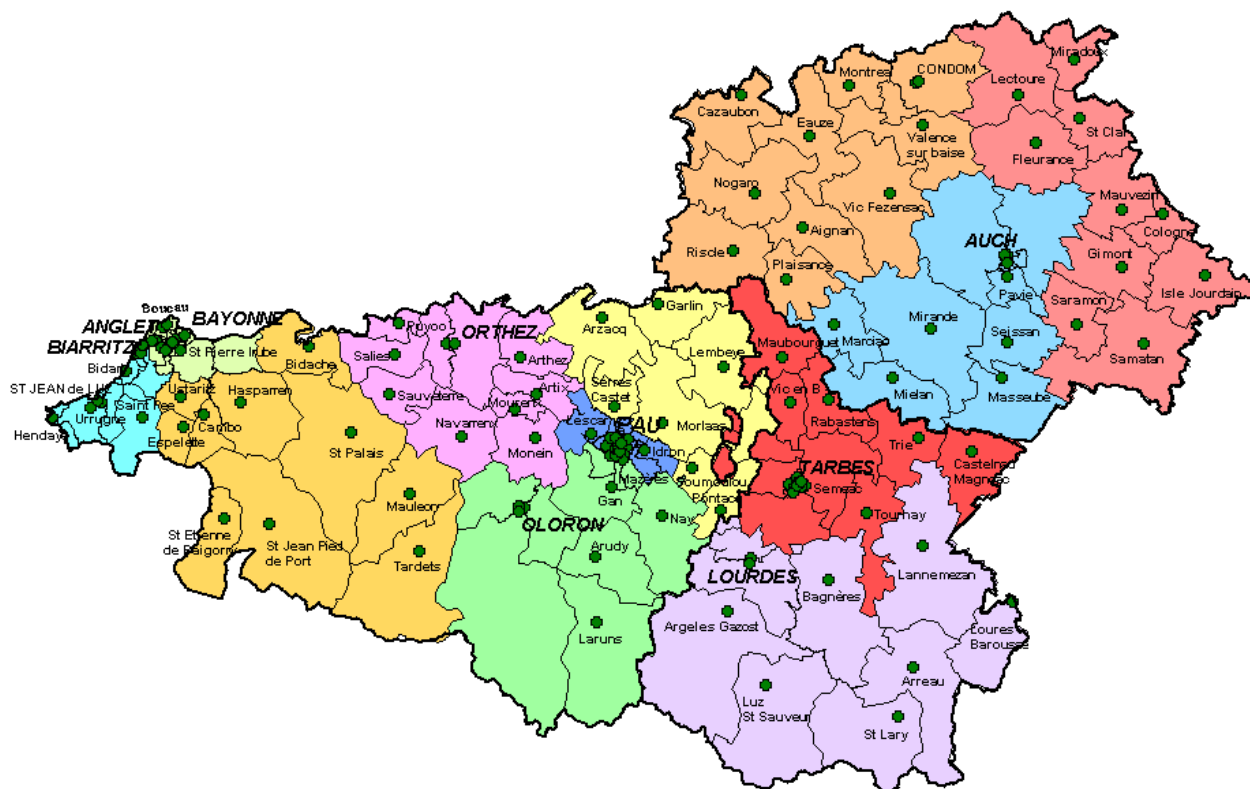
7 espaces professionnels – 135 conseillers pros-agris.

4 agences entreprises

4 Banques Privées

2 espaces habitat

100 points verts



Les points Verts

La convention « Points Verts » est un partenariat entre le Crédit Agricole et un commerçant. Ce partenariat offre un service de retraits d'espèces à nos clients habitant dans un secteur rural, sans agence bancaire. Aujourd'hui 100 commerçants ont signé cette convention. 38 000 opérations de retraits ont été ainsi réalisées en 2014 chez ces commerçants.

Mises aux normes loi Handicap

Une partie des investissements immobiliers est destinée à mettre aux normes les agences et les sites afin de favoriser l'accueil et l'accès des personnes handicapées. Ce programme a été initié en 2010.

Nous avons investi 95 K€ en 2014 pour ces mises aux normes.

Des expertises métiers qui se diffusent en proximité ...

Nouveautés !

Des métiers « sur mesure »

Le CAM Pyrénées Gascogne a décidé de créer des métiers en réponse à l'émergence de nouveaux besoins chez nos clients. En 2014, nous avons des chargés de relation Agri Managers, des référents création d'entreprise dans les espaces pros, des chargés de relation transmission, des coordinateurs et référents « cellule SAI transfrontalière », des conseillers et chargés d'affaires Tourisme, des conseillers commerciaux présents dans les 5 Points

Passerelle créés sur tous nos pôles urbains, des spécialistes du conseil aux entreprises de l'économie sociale et solidaires (grandes associations et organismes de logement social notamment), et le déploiement d'animateurs et conseillers accueil.

Les Ateliers de la Banque

En 2014, nous avons testé auprès d'un groupe de clients des ateliers pédagogiques, en agence, sur la « fiscalité ». Les participants étaient invités à se munir de leur déclaration d'impôt afin de réaliser les exercices pratiques proposés à partir de leurs données personnelles. Ces ateliers ont été très appréciés et ont vocation à se déployer sur d'autres agences et d'autres thèmes.

Accompagnement des ayants droits suite à décès

Depuis 2014, nos experts succession contactent les ayants droit dès réception de l'information du décès du client afin de leur expliquer les démarches à suivre et de les guider tout au long de ces différentes étapes. Cette démarche se déploie progressivement.

Les formations des associations aux usages du web

Les Associations sociétaires du CAM Pyrénées Gascogne bénéficient d'un nouvel avantage avec la formation aux « Usages du Web ». La première session s'est déroulée en février 2014 dans les locaux de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers. Les associations qui ont participé à cette journée ont pu découvrir comment utiliser le web pour gagner en notoriété. Chaque participant disposait d'un poste informatique pour créer les réseaux sociaux de l'association, améliorer leur blog et s'approprier les usages du web. L'objectif était d'augmenter les chances de l'association d'être choisie pour recevoir des TooKets, remplir une cagnotte PELIKAM et capter des dons, ou encaisser des cotisations, grâce à Kwixo Associations.

Evénements et conférences

La Banque du Tourisme a eu l'occasion de participer à différents événements sur l'économie du tourisme comme par exemple les Assises Nationales du Tourisme, le premier Business Meeting du Tourisme en France à la CCI de Bayonne organisé par le Cluster Tourisme, le colloque national sur le Tourisme Solidaire organisé par l'UNAT et les journées nationales du Tourisme et de l'Innovation.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée Générale de la Banque du Tourisme, 200 acteurs du tourisme présents ont pu participer à la conférence sur le thème du «Tourisme en 2 030».

Conférence « Etre agricultrice ou agriculteur aujourd'hui en Pyrénées Gascogne ? »

Lors de cette conférence, quatre agriculteurs et élus ont témoigné sur les changements qu'ils vivent et comment s'adapter à la nouvelle donne. Ces quatre agriculteurs ont des histoires et des sensibilités différentes. Pourtant, tous se retrouvent autour de valeurs fondamentales qui font le métier aujourd'hui et le feront demain. Le débat a été animé par Jacques Abadie, enseignant-chercheur à l'école d'agronomie de Toulouse.

Conférence « quelles opportunités pour la filière vin demain ? »

Réunions sur les évolutions des assurances collectives pour les professionnels

Réunion publique sur le thème de la « Dépendance des Séniors » avec la présence de professionnels de la santé, de l'aide sociale ainsi que notre filiale PREDICA. Afin que cet événement soit accessible au plus grand nombre, nous avons opté pour une retransmission en streaming qui reste consultable en « Replay ».

« **Elargissons nos frontières à l'international** » : 3^{ème} édition du «**Tour du monde en 24h** »
Nous avons réuni à Serres-Castet de nombreux acteurs du développement international (CCI, COFACE, CACIB ...), en même temps et en un même lieu afin de faciliter les rencontres. Plus de 60 rendez-vous avec nos clients ont ainsi pu être réalisés pour les accompagner dans leurs projets.

Interventions dans les lycées avec les experts de la Caisse Régionale qui interviennent régulièrement dans les Lycées du territoire sur des thématiques variées telles que l'installation des jeunes agriculteurs, le e-commerce, la gestion du budget...

Bilans et chiffres clés !

Notre Banque d'Affaires

En 2014, la Banque d'Affaires a géré sur Pyrénées Gascogne un portefeuille de 29 mandats e-ris (réseau de mise en relation et d'accompagnement) répartis entre opérations de cessions, croissance externe et projets d'ingénierie financière.

La Gestion Conseillée pour les clients patrimoniaux

Ce service consiste à donner un conseil et un suivi personnalisés sur la partie dynamique du patrimoine de nos clients, il est éligible pour des patrimoines supérieurs à 300 K€.

1 470 clients ont adopté pour ce service en 2014.

Les Entretiens Conseils

A l'appui des derniers documents comptables et de l'avis d'imposition, les conseillers professionnels répondent par des solutions personnalisées aux préoccupations et projets de leurs clients. Ils les mettent en relation avec des experts le cas échéant comme par exemple le spécialiste e-commerce ou le spécialiste Epargne Longue Salariale.

Des expertises complémentaires avec nos filiales

Nouveautés !

Une agence Bankoa au service des Français expatriés à Madrid

Le groupe Crédit Agricole est très présent à Madrid au travers de ses filiales CACIB, Amundi, CALF... mais Bankoa, notre filiale du CAM Pyrénées Gascogne, possède la seule agence de banque de détail du groupe dans cette agglomération de plus de 6 millions d'habitants dont 42 000 français. Notre objectif est de proposer un service spécifique à ces expatriés. Nous sommes aujourd'hui les seuls à apporter un conseil fiscal et patrimonial prenant en compte les réglementations des deux pays et en adaptant nos conseils à chaque situation.

Nous souhaitons, ici aussi, développer nos valeurs mutualistes en contribuant activement au dynamisme de la communauté française et de ses diverses associations.

Faire autrement le métier de l'immobilier

Depuis 2014, les conseillers du CAM Pyrénées Gascogne sont invités à respecter une démarche de Qualité des Entretiens qui intègre la découverte des besoins en matière de projets immobiliers. L'objectif est de faire bénéficier à nos clients de l'expertise de Square Habitat et de faciliter ainsi la réalisation de leurs projets.

Le nouveau groupe **Carmen Square Habitat Pays Basque** renforce les savoir-faire et permet d'élargir les offres, de densifier le maillage des agences, afin de gagner en performance et en qualité de service pour nos clients. Les sites Internet squarehabitat.fr et carmen-immobilier.com proposeront l'ensemble des biens à la vente et à la location ainsi que l'ensemble des prestations et des services.

Le club des propriétaires

Le club des propriétaires a été créé afin de proposer une offre de services immobiliers à la fois « globale » et personnalisée. Cette offre a été construite à partir des besoins exprimés par ses membres, en synergie avec nos filiales (Square Habitat, PACIFICA, CT CAM). Nous avons mis en place une newsletter, diffusée toutes les 3 semaines, apportant conseils et offres privilégiées comme par exemple des ventes privées assorties d'une offre de prêts à la consommation.

CAM Energie Service

Fort de son expertise de gestion des 121 centrales de CAM énergie, CAM Energie Service propose du conseil, des contrats de suivi et de maintenance des installations de production d'énergies renouvelables, sur le territoire et au-delà, ainsi que de l'accompagnement de projets de centrales photovoltaïques sur bâtiments neufs ou anciens.

En 2014, 200 clients ont participé à 5 réunions de territoire dont l'objet était de sensibiliser aux enjeux et à l'intérêt d'un contrat d'entretien et de maintenance des installations.

Notre filiale spécialisée dans le e-commerce, **Square Achat**, développe des solutions pour accompagner nos clients Professionnels et Agriculteurs dans leur développement commercial sur Internet. Le « kit e-commerce » permet à tout commerçant, professionnel du tourisme ou agriculteur, de tester le e-commerce sans prise de risque financier. Selon son degré d'autonomie sur internet, tout client est assisté à distance pour une meilleure appropriation des pratiques sur le net, et notamment sur le référencement de son site. Le CAM Pyrénées Gascogne a signé en cette fin d'année 2014 une charte avec Square Achat, afin de promouvoir encore davantage les pratiques d'internet auprès de ses clients.

Accompagnement des entreprises en proximité, y compris sur des problématiques très pointues, grâce à nos experts filiales: CA CIB, BAE...

En 2014, nous lançons une nouvelle démarche proactive auprès de nos clients entreprises. Nous allons leur proposer des rendez-vous avec les experts de nos filiales afin d'échanger et d'anticiper sur leurs projets potentiels, le plus en amont possible.

Bilans et chiffres clés !

Le bureau d'études Gleize Energie et le chargé de développement énergies de Pyrénées Gascogne proposent une démarche globale d'accompagnement des projets de production d'énergie renouvelable pour les professionnels et les agriculteurs. En 2014, environ 200 projets ont ainsi bénéficié de cette expertise à la fois sécurisante pour le client, pour le conseiller et le Crédit Agricole, dynamisante et structurante, permettant ainsi de faire aboutir rapidement des projets jugés de qualité sur le territoire.

Square Habitat

Nous avons inventé en 2012 les **Square Box** pour les vendeurs et pour les acheteurs !

La Square Box Vendeurs est une offre originale qui sécurise le client sur la vente de son bien. En effet, si Square Habitat n'a pas vendu le bien dans les trois mois, alors **le vendeur profite d'une réduction des honoraires de l'agence** (-10% à 120 jours, -15% à 180 jours, -20% au-delà). Cette offre inclut différents services tels que la publication de l'offre de vente sur 5 portails, une garantie de revente qui couvre le risque de moins-value en cas de nécessité de revente du bien en urgence. De plus, cette offre comprend une garantie de bonne fin qui permet d'aller au bout du processus de vente, même en cas de décès de l'acquéreur entre la signature du compromis et celle de l'acte authentique. Enfin, elle est assortie d'un service « mes démarches » qui accompagne le client dans les formalités de changement de domicile.

La Square Box Acheteur facilite la recherche de son bien immobilier. Square Habitat s'engage à proposer 5 biens, dans le mois de la souscription du mandat, correspondant aux critères de recherche du client. Ces biens peuvent être recherchés chez les agences concurrentes avec dans ce cas un partage de commissions avec l'agence concernée. Cette offre inclut également la garantie de revente, la garantie de bonne fin et le service « mes démarches ».

Nous prenons d'abord en compte l'intérêt des clients et sociétaires avant celui de la Banque

Ecoute clients

En tant que Banque coopérative, nous entretenons en permanence une écoute et un dialogue avec nos clients, quel que soit le canal : agences, caisses locales, internet, téléphone, tchat...

Nouveautés !

Web panel de 2500 clients

Le premier web panel a été constitué en 2014 avec près de 2500 clients volontaires. Nos engagements ont été communiqués aux participants sous forme de « règles du jeu ». Nous ne leur faisons pas de proposition commerciale, ne leur demandons aucune information confidentielle, les sollicitons principalement sous forme de questionnaires en ligne nécessitant un temps de réponse raisonnable et enfin, nous réalisons une communication régulière sur leurs réponses et l'état d'avancement de la mise en œuvre des éventuelles propositions pertinentes.

En 2014, les clients nous ont fait part de leurs attentes, très fortes sur certains points. Ils attendent de leur agence une plus grande vigilance sur la confidentialité, la rapidité et l'amabilité. Ils aimeraient une meilleure connaissance réciproque avec leur conseiller, de l'écoute, un apport de compétences et plus d'informations sur les mobilités et absences de longue durée de leur interlocuteur. Ces attentes sont intégrées en priorité au cœur du projet « Nouvelles Proximités Agences ». Un autre panel de clients sera constitué début 2015 sur d'autres sujets.

Les réunions d'écoute « mobiles » grâce au Took

Les agriculteurs de Nay ont été invités à s'exprimer sur leurs attentes spécifiques. Toutes les productions du secteur de la plaine de Nay étaient représentées : céréaliers, maraichers, producteurs laitiers, éleveurs, apiculteurs etc....

Quotas, cours des marchés, PAC, intempéries, assurances, relation de proximité, visites à domicile, multi canal... furent les sujets abordés. Un recueil a ainsi pu être réalisé. L'après-midi ce sont les agriculteurs JA installés par le CAM Pyrénées Gascogne qui ont été à leur tour écoutés sur les mêmes thèmes.

Fête des voisins

Le but premier de notre participation à la fête des voisins était d'accueillir les nouveaux arrivants sur le territoire et de partager tout simplement un moment de convivialité.

Bilan et chiffres clés !

Réunions d'écoute dans toutes nos agences

Les équipes du CA Pyrénées Gascogne, collaborateurs des agences et administrateurs, invitent deux fois par an leurs clients pour échanger et partager un moment de convivialité.

Ethique dans les affaires

Le dispositif de **Lutte Anti-Blanchiment** repose sur le principe d'empêcher l'introduction de capitaux illicites dans nos circuits financiers tout en laissant passer les flux correspondant à l'activité normale de nos clients. Pour y parvenir le CAM Pyrénées Gascogne adapte en permanence son dispositif en prenant en compte les évolutions réglementaires communiquées ou ses propres évolutions commerciales.

Ainsi au moment de l'entrée en relation et pendant toute la durée de la relation d'affaires avec nos clients, les mesures de vigilance mises en œuvre correspondent à une graduation des risques identifiés selon le profil des clients, la nature des opérations, le canal de distribution.

L'efficacité des mesures de vigilance s'appuie sur un corps procédural, des contrôles de cohérence ainsi que sur la formation des collaborateurs.

En 2014, conformément à la réglementation, une campagne de mise à niveau des connaissances en termes de Lutte Anti Blanchiment a été menée auprès de tous les collaborateurs du réseau et ceux des unités du siège particulièrement exposées aux problématiques de blanchiment. 1320 collaborateurs ont réalisé cette formation par e-learning.

Sécurité informatique

Depuis le début de l'année 2014 les établissements bancaires sont confrontés à des campagnes massives de phishing qui précèdent notamment des tentatives de virements frauduleux via la banque en ligne et dont sont victimes leurs clients. Notre devoir étant de protéger nos clients, les nouvelles techniques de fraude utilisées et l'ingéniosité des fraudeurs nous ont conduits à renforcer nos mesures de sécurisation.

Pour lutter efficacement contre les tentatives d'opérations frauduleuses sur la BAM (Banque en ligne) nous avons mis en place un délai de temporisation de 48 heures fin de journée entre l'ajout d'un IBAN et la réalisation d'un virement sur ce nouvel IBAN. Ce délai est mis à profit pour vérifier si l'ajout est suspect. Pour répondre à une demande urgente de virement le client a la possibilité de se déplacer dans une agence traditionnelle ou de contacter la plate-forme téléphonique.

Satisfaction clients

Nouveautés !

Deux familles d'enquêtes de satisfaction

Les enquêtes de satisfaction « Agences » sont proposées à nos clients depuis 2010, deux fois par an, afin d'exprimer leur avis sur la qualité de l'accueil dans nos agences, la joignabilité de leurs conseillers, la rapidité de la prise en charge de leurs demandes, la fréquence et le contenu des conseils reçus. Nous recevons entre 10 000 et 15 000 réponses par enquête. Le dispositif de communication sur ces enquêtes a été renforcé cette année avec un envoi de SMS et une communication sur le « lefil ».

En 2014, près de 26 000 clients nous ont adressé leurs réponses par mail ou sur lefil.com. Lors de la dernière enquête de juillet 2014, 83,75 % d'entre eux se disent être prêts à recommander le CAM Pyrénées Gascogne.

Nous communiquons via « lefil.com » et les blogs des agences le résultat de chaque enquête le mois suivant la fin de celle-ci, afin de porter à la connaissance de nos clients, de ceux qui ne le sont pas encore, et de nos salariés : les notes, l'analyse et les actions correctives menées et en cours. Des affiches de résultats sont également diffusées sur les écrans numériques de nos agences.

Les enquêtes de satisfaction « Évènementielles » ont été créées en juin 2014. Nous proposons de répondre à un questionnaire en ligne lors d'événements importants dans la relation du client avec sa banque comme la réalisation d'un prêt habitat, d'un crédit consommation ou d'un prêt professionnel ou encore lors du traitement d'une réclamation. Les clients sont ainsi amenés à s'exprimer sur la qualité de nos processus parmi les plus importants. Les résultats sont également communiqués au sein de l'entreprise via l'intranet.

Ces enquêtes rencontrent un réel succès, qui se mesure par un taux de réponse élevé, de l'ordre de 13 à 15 % alors que la norme se situe plutôt entre 5 et 7%.

Bilans et chiffres clés !

IRC : Indice de Recommandation Client

Depuis le premier semestre 2012, nous avons complété notre dispositif de mesure de la satisfaction avec l'Indice de Recommandation Clients (IRC) réalisé avec le groupe Crédit Agricole. Cet indice permet de comparer la qualité de notre prestation à celle offerte par nos principaux concurrents, et à nous comparer avec les autres Caisses Régionales.

Au sein du groupe Crédit Agricole, parmi 35 Caisses Régionales participantes à l'IRC, le Pyrénées Gascogne continue de s'améliorer en se positionnant en 2014 à la 3^{ème} place.

Nous apportons également un soin particulier au traitement des **réclamations de nos clients**, et nous nous engageons à répondre sous 7 jours. Le délai moyen de traitement d'une réclamation client est inférieur à 6 jours en 2014. A partir du mois de mai 2014, les clients ayant exprimé une réclamation ont noté la qualité de la prestation.

Coup de cœur/coup de gueule

Les clients et non clients ont aussi la parole sur lefil.com où ils peuvent exprimer leur avis via le blog « coup de cœur / coup de gueule ».

Ce blog a recueilli 300 avis au cours des 11 premiers mois de 2014. Nous avons répondu à 100% d'entre eux et résolu 2/3 des coups de gueule dans les 48h.

Nous prenons des engagements relationnels formalisés vis-à-vis des clients

- **Nos conseillers n'ont pas d'incitations financières**
Nos conseillers n'ont pas d'incitation financière à proposer un produit plutôt qu'un autre : ils orientent le client au plus près de ses intérêts et en fonction de ceux-ci.
- **Nos conseillers remettent une « fiche mémo » en fin d'entretien**
Cette fiche explicative rappelle au client les caractéristiques essentielles du service acheté en termes simples. Elle est aussi accessible sur le site relationnel www.lefil.com.
- **Nos clients ont 30 jours pour changer d'avis**
Nos conseillers s'engagent à prendre en charge les réclamations de nos clients sous 48h. La décision leur appartient pour régler eux même l'essentiel des litiges.
- **Nos conseillers appliquent les pratiques relationnelles définies dans la charte « Esprit de service »**
Dans la continuité des engagements relationnels pris ces dernières années, nous avons mis en place une charte et des pratiques dans les domaines suivants :
 - **l'accueil** (qualité de la réception des personnes dans l'espace accueil, la réception par téléphone, la prise en charge des demandes clients par mail sous 24h, la prise en charge des réclamations sous 48h ...).
 - **la relation client** (nos conseillers contactent les clients n'ayant pas été reçus récemment en entretien afin de leur rappeler qu'ils sont à leur écoute, actualisation des données et des modes de contact avec nos clients, prise de contact en mode multicanal à partir de la détection des événements clé de vie...)
 - **les entretiens clients** (la confirmation du RDV à J-2, la proposition personnalisée ...)

SYNTHESE DES INDICATEURS « EXCELLENCE DE LA RELATION CLIENT »

	2014	2013
Entretiens réalisés en 2014	548 000	481 000
Nombre de Conseillers experts	669	654
Pourcentage de clients fragiles sortis du dispositif d'accompagnement	77 %	61 %
Délai moyen de traitement d'une réclamation	6 jours	7 jours
Enquêtes de satisfaction par an	2	2
Recommandation clients	8,3 clients sur 10	8 clients sur 10
Nombre d'agences de proximité	125	125
Nombre d'espaces spécialisés	17	17
Nombre de Distributeurs Automatiques de Billets	311	307

2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES ET L'ENVIRONNEMENT

En tant que Banque coopérative, nous sommes très liés au territoire et nous nous engageons pour son développement économique. Notre volonté est de continuer à jouer un rôle pour créer des liens entre les acteurs, encourager les initiatives, soutenir et accompagner les projets innovants, la création d'entreprises.

Nous dégageons des résultats solides

- Une rentabilité durable et équilibrée

	2011	2012	2013	2014
Produit Net Bancaire	355	363	380	372
Résultat Brut d'Exploitation	173	171	190	178
Résultat Net	90	87,5	93,5	97,2

- **Des ratios de solvabilité régionaux sécurisants pour nos clients**
Notre ratio de solvabilité s'élève au 31 décembre 2014 à 15,77 % au-delà de l'exigence réglementaire de 8 %. Nous apportons ainsi un gage de sécurité à nos clients.
- **Nous nous attachons à distribuer nos résultats sur notre territoire**
Nous avons versé en 2014 :
2 940 K€ d'intérêts à nos sociétaires
13 121 K€ d'intéressement et participation à nos salariés
2 963 K€ de dividendes versés aux sociétaires porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Nous consacrons l'épargne bancaire aux financements locaux

Nouveautés !

Nos clients sociétaires peuvent facilement choisir d'orienter leur épargne vers des projets locaux «responsables».

En première ligne, **le Livret Sociétaire**, solidaire et utile localement. C'est une épargne disponible et garantie qui permet de soutenir l'emploi sur le territoire puisque les fonds sont investis dans les jeunes entreprises en développement, tout en permettant d'aider les associations grâce aux Tookets.

En complément, nous avons créée en 2014 une nouvelle gamme de **Dépôt à Terme Eco-responsables** dont la finalité et les caractéristiques sont présentées sur le site «OuVaVotreEpargne.com». Grâce à cette nouvelle gamme, nos clients sociétaires et prospects peuvent s'ils le souhaitent soutenir des projets respectueux de l'homme et de l'environnement, savoir exactement à qui et à quoi va servir l'argent collecté sur les Dépôts à Terme, être informés chaque mois des actions responsables des porteurs de projets et être récompensés pour leur choix par une rémunération bonifiée.

Nous avons collecté 41,6 M€ sur cette gamme de DAT et disposons d'un encours de 37,7 M€ au 31 décembre 2014.

Nous sommes le premier financeur de tous les projets et besoins sur le territoire

- **Nous transformons l'épargne de nos clients en crédit. Ce sont les fondamentaux de notre métier.**

Ainsi, en 2014, l'épargne confiée par nos clients a progressé de 4,5 %. Nous avons intensifié notre soutien à l'économie locale, en finançant des projets initiés dans nos 3 départements :

- Avec 858 M€ de prêts habitat réalisés, nous avons été particulièrement présents sur le financement de l'immobilier de nos clients. Ainsi, 39,1 % des encours crédit habitat à fin octobre 2014 étaient confiés au Crédit Agricole, soit une hausse de notre part de marché de 0,7 % sur 12 mois.
- Nous avons également distribués 703 M€ de prêts Moyen Terme à nos clients professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques.
- Le Livret Sociétaire a permis de collecter 519 M€, prioritairement utilisés pour financer les besoins des entreprises créées depuis moins de 5 ans (309 M€).

- **Nous nous affirmons comme acteur majeur de l'emploi local**

Depuis de nombreuses années, le CAM Pyrénées Gascogne, acteur majeur de l'économie de son territoire, a déployé une politique ambitieuse de recrutement et de formation, en embauchant et en formant de nombreux collaborateurs. En 2014, des démarches innovantes ont été lancées en partenariats avec des acteurs locaux.

Nouveautés !

Organisation de « Job Meeting »

Pyrénées Gascogne a organisé des « Job Meeting » afin de faciliter la mise en relation entre nos entreprises clientes « recruteuses » et nos clients ou les enfants de nos clients en recherche d'emploi. Nous avons passé un partenariat avec WIZBII, premier réseau social professionnel des étudiants et jeunes diplômés, pour nous accompagner. C'est ainsi que les 2 jobs meeting organisés en 2014 ont permis à plus de 40 jeunes diplômés ou futurs diplômés, munis de leur CV, de rencontrer 7 entreprises recruteuses dans le secteur aéronautique pour la rencontre de Pau Lescar, et 5 entreprises de divers secteurs d'activités pour ce qui concerne la rencontre organisée à Auch.

Les jeunes à la recherche d'un emploi ont apprécié de pouvoir rencontrer, en un même lieu et sur un laps de temps aussi court, plusieurs entreprises, qui avaient un besoin réel de recruter. Encouragés par ces deux expériences, quatre événements seront organisés en 2015, répartis sur l'ensemble du territoire.

Création d'un guide pour aider les étudiants à se poser les bonnes questions. Ce guide est destiné aux jeunes désireux d'enrichir leur CV, de maximiser leurs chances d'insertion dans le monde professionnel et de s'immiscer dans un nouveau mode de vie.

Rallye de l'emploi

Nous avons souhaité également mener une action concrète pour aider des personnes de plus de 50 ans en recherche d'emploi. Nous avons participé à une opération « rallye de l'emploi » organisée par le CREPI (Club Régional des Entreprises Partenaires de l'Insertion).

Les représentants d'entreprises ont accompagné sur une journée un groupe pour rencontrer d'autres entreprises et découvrir des métiers.

Intermarché et Pyrénées Gascogne ont signé une convention de partenariat pour favoriser la création d'emplois

En prévision du transfert des activités de sa base logistique de Lectoure, Intermarché (ITM LAI) a signé avec l'Etat, le 11 octobre 2013, une convention de revitalisation sur le bassin de Lectoure. Celle-ci porte, notamment, sur l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises dans une perspective de création d'emplois.

A cet effet, Intermarché a créé un fonds d'intervention spécifique dédié, appelé «Fonds ITM LAI de Soutien à l'Emploi et au Développement». Compte tenu des spécificités et contraintes des métiers de financement, Intermarché a souhaité engager un partenariat avec Pyrénées Gascogne.

Ainsi, 1,24 M€ ont été mis à la disposition de projets de créateurs d'emplois. Les PME et TPE des 5 cantons autour de la base logistique peuvent bénéficier d'un prêt à 0,20%. Pour chaque création d'emploi, ces entreprises peuvent contracter un prêt de 15 000€, pour un minimum de 3 emplois créés et dans la limite de 20 emplois.

Par ailleurs, afin d'apporter un service complet, ETICOOP, créée par Pyrénées Gascogne, sera mise à contribution pour accompagner la création ou la transmission des entreprises.

- **Financement et développement du logement social**

Nouveautés !

Création de l'offre « Location-Accession »

Cette offre est une formule d'accession à la propriété en trois temps. L'opérateur s'engage à réserver le bien et, en contrepartie, le futur accédant verse un dépôt de garantie de 2% du montant du prix de l'immeuble pour fixer la transaction. L'acquéreur peut ainsi occuper son logement et verse un loyer. Enfin, lorsqu'il le souhaite, et dans la limite d'un délai convenu d'avance, le futur accédant peut devenir propriétaire. L'épargne participe alors à son apport personnel et la redevance se transforme en mensualités de remboursement d'emprunt.

Construction de logements pour l'accession sociale sécurisée: la Fédération des sociétés coopératives d'HLM et Pyrénées Gascogne s'associent

Grâce à cette convention, le Comité Ouvrier du Logement (COL) bénéficie en premier lieu d'un apport en capital et d'un prêt participatif du CAM Pyrénées Gascogne. Ce partenariat vise également le développement des coopérations entre les Caisses régionales de Crédit Agricole et les sociétés coopératives de HLM, dans la diversité des métiers qu'elles exercent. Il doit permettre de favoriser le financement d'opérations d'accession sociale sécurisées dans lesquelles les ménages à revenus modestes bénéficient de la sécurisation HLM. Il contribuera également à la recherche de solutions communes innovantes dans la production et la gestion du patrimoine locatif des coopératives. De plus, ce partenariat conforte la position du Crédit Agricole de premier financeur de l'habitat des français.

Bilans et chiffres clés !

Le CAM Pyrénées Gascogne a contribué à la construction de plus de 300 logements sociaux en 2 ans.

Les opérations d'urbanisation que réalise notre filiale Alternative Foncière sont conduites en veillant à respecter une certaine mixité sociale. A ce titre, les programmes résidentiels comprennent de 25 à 50 % de logements sociaux. Ces derniers sont construits par Alternative Foncière et revendus à des organismes de logement social tels que « OFFICE 64, PROCIVIS, Habitat Sud Atlantique, DOMOFRANCE, LA CLAIRSIENNE, etc »...

Projet Investissement immobilier à URRUGNE

Le CAM Pyrénées Gascogne a investi dans un immeuble construit par Alternative Foncière, au sein du programme immobilier CAMIETA à Urrugne. Nous pourrions ainsi proposer 6 appartements à la location, bénéficiant de loyers modérés.

Projet Intergénérationnel de Tarbes

Le CAM Pyrénées Gascogne réalise pour son propre compte une opération immobilière de construction d'une résidence à énergie positive, qu'elle proposera à la location, fin 2015, à des conditions de loyers modérés. Notre ambition est de favoriser la mixité sociale et la mixité de générations, de créer du lien et de la solidarité entre les différents locataires, de créer une vie de quartier. Ce projet a été conçu en partenariat avec nos filiales Square Habitat, Gleize Energies Services, le service fiscal de la Caisse Régionale, l'associé de notre filiale Alternative Foncière pour la partie maîtrise d'ouvrage, nos administrateurs pour la partie conception et validation du concept. Un projet de vie est en cours de conception avec la participation des acteurs sociaux locaux, des associations et la ville de Tarbes.

Ce sont près de 5 M€ qui seront injectés dans le tissu économique local pour la construction de 33 logements sur une parcelle de 7 000 m² environ (22 appartements répartis sur deux bâtiments collectifs et 11 maisons individuelles avec jardin).

Nous sommes moteurs dans la création et le développement des entreprises

Avec 42,5 % de parts de marché commerciales, plus de 180 entreprises (73 groupes) de tous les secteurs et sur tout le territoire sont devenues clientes au cours de l'année 2014.

Nouveautés !

Le blog « Entrepreneurs » sur parlons-en-ensemble.com réunit sur un même espace des informations et des actualités sur les thèmes de la création d'entreprise, son développement, sa transmission, avec toute l'interactivité d'un blog.

Le site expert « jesuisentrepreneur.fr » est un service d'accompagnement à la création d'entreprises, pragmatique et articulé selon les étapes de la création d'entreprise, de son « idée » au démarrage de l'activité.

Accompagnement de l'activité transfrontalière

Nous avons mis en place une collaboration étroite et régulière entre le service affaires internationales de notre filiale Bankoa et celui de notre Caisse Régionale. Afin de développer cette activité, les premières réunions transfrontalières ont été organisées et bon

nombre de services sont dorénavant disponibles en français et en espagnol (par exemple, le guide EDI Web, des fiches produits bilingues).

Il est prévu pour 2015 d'intensifier les visites de clients transfrontaliers de l'Agence Entreprises de Bayonne, de communiquer davantage sur ces services et de continuer à les développer, notamment de leur proposer la nouvelle offre d'assurance (complémentaire santé...).

Création des tremplins de la réussite

Nous avons lancé une démarche de soutien à la création d'activités dans les quartiers défavorisés. Le dispositif proposé permet à des projets ne répondant pas aux critères de financement traditionnels de voir le jour grâce à un dispositif d'accompagnement renforcé.

Ainsi en 2014, trois projets se sont concrétisés, ou sont en cours de réalisation, avec le rachat d'un fonds de commerce de coiffure dans le quartier Saragosse de Pau, la création d'une entreprise de pose de menuiserie aluminium à Auch Garros et la création d'une salle de full contact à Bayonne. Trois autres projets sont actuellement à l'étude pour 2015 avec la création d'une maison d'assistantes maternelles à Pau Hameau, le rachat et la diversification d'un fonds de boucherie au quartier Saragosse et un projet de coaching en coiffure pour les populations fragiles.

En 2014, nous avons soutenu ces projets pour un montant de 25 K€.

Bilans et chiffres clés !

Nous renforçons les actions d'ETICoop (Ecole Territoriale pour l'Innovation et la Coopération):

- o dans l'accompagnement à la création d'activités innovantes, avec depuis 2013, quatre promotions de dix projets en cours d'accompagnement. Parmi eux, 24 structures sont déjà opérationnelles comme par exemple une activité de promotion du commerce équitable, une boulangerie solidaire, un créateur de pièges à frelons asiatique... Les Caisses Locales participent activement à l'identification et à la sélection des créateurs d'abord, dans le développement de partenariats locaux ensuite et dans l'accompagnement des créateurs... Deux nouvelles promotions de 10 porteurs de projets sont d'ores et déjà prévues en 2015 sur l'agglomération Bordelaise au 1^{er} semestre, puis sur les territoires du Béarn et de Bigorre au second semestre.
- o dans l'accompagnement à la reprise des entreprises du territoire avec une première promotion de 9 repreneurs en cours d'accompagnement, depuis septembre 2014 sur les territoires du Gers, des Landes, des Hautes Pyrénées et du Béarn. Cette formation s'adresse d'abord aux salariés, appartenant ou pas au cercle familial du dirigeant, qui souhaitent s'investir dans le maintien des outils de production locaux. Elle s'adresse aussi aux repreneurs extérieurs qui vont reprendre ou ont récemment repris des entreprises locales, et qui souhaitent se donner toutes les chances pour réussir leur projet.
- o dans la formation des managers avec le déploiement de plusieurs modules en 2014, tant vers le Crédit Agricole, avec un module spécifique sur le management coopératif, que vers les entreprises du territoire avec une formation sur le développement à l'international. Une nouvelle formule inter-entreprises mixant des apprenants de différents secteurs d'activité a été testée avec beaucoup de succès.

Coup de chapeau! Une enquête de satisfaction est systématiquement réalisée auprès des participants avec un taux moyen des trois premières promotions : 94% !

Nous participons par ailleurs aux plateformes de l'initiative (CCI, chambres des métiers, chambres d'agriculture...) et sommes partenaires des «Entrepreneuriales» à l'École Supérieure de Commerce de Pau.

Nous innovons

Nous continuons de développer des innovations avec notre filiale Immersive Lab, installée à Oloron Sainte-Marie, spécialisée dans les usages du web pour les professionnels, et nous avons lancé en 2014 de nouvelles démarches de co-construction avec des acteurs du territoire.

Nouveautés !

Lancement de la banque Eco-responsable !

Le CAM Pyrénées Gascogne agit dans le sens des comportements Eco-responsables avec conviction depuis plus de dix ans. Notre banque coopérative, grâce à ses investissements dans les centrales photovoltaïques, produit en énergie renouvelable 3 fois l'énergie qu'elle consomme. Elle a réduit les trajets domicile – travail des salariés de près de 3 millions de km en 5 ans. Ce sont là deux exemples parmi de nombreux autres qui vont du bilan carbone à la protection de la biodiversité, en passant par la construction à haute qualité environnementale, le recyclages des papiers et matériels, la formation pour la création d'entreprises locales, le soutien à l'agriculture biologique et aux circuits courts, l'aide aux associations par les cartes et livrets sociétaires, ou encore l'innovation dans le mécénat d'entreprise collaboratif avec les Tookets.

Par ses actions, notre banque coopérative impulse sur son territoire des initiatives de personnes, d'entreprises, d'associations. Elle suscite des projets responsables, valorise et soutient ceux qui les engagent. Elle ne se contente pas de répondre aux demandes, elle incite, stimule et encourage, en s'engageant elle-même pour accélérer l'avènement d'une économie plus responsable. Elle a par exemple accompagné ses entreprises clientes dans la démarche Eco-responsable en initiant les Cercles Verts (clubs d'entreprises œuvrant collectivement pour le développement durable) et en créant ETICoop (Ecole Territoriale pour l'Innovation et la Coopération).

Pour aller plus loin, pour accroître encore son efficacité, le CAM Pyrénées Gascogne permet désormais aux épargnants de soutenir et impulser les initiatives Eco-responsables sur le territoire grâce à des offres adaptées telles que le Livret sociétaire ou la gamme de DAT Eco-responsables, à retrouver sur le site « ouvavotreepargne.com ».

Une communauté d'éclaireurs composée à ce jour de 85 personnes, a été créée afin d'impulser et de promouvoir la démarche Eco-responsable auprès de l'ensemble des interlocuteurs du territoire.

Co-construction de la Banque de la Diaspora Basque

Nous développons progressivement des réseaux de relation client, en commençant par les basques qui ont élu domicile hors du pays basque, en France comme à l'étranger. Nous travaillons avec des associations afin d'identifier les bons modes de relation avec ces clients et de co-construire une offre bancaire et para-bancaire.

Trophées de la Banque du Tourisme

Afin de valoriser les acteurs du tourisme qui par leur créativité, leur innovation, leur respect de l'environnement et leur dynamisme contribuent au développement de nos trois

départements, la Banque du Tourisme a lancé fin 2014 ses premiers « Trophées ». Ces Trophées sont ouverts à tous : secteur public, associatif, ou secteur privé, du grand groupe à l'entreprise individuelle sur les thématiques culturelles, patrimoniales, gastronomiques ou des loisirs. Le jury délibérera en janvier 2015 et les prix seront remis aux lauréats lors de l'Assemblée Générale de la Banque du Tourisme qui aura lieu le 13 mars 2015.

Nous privilégions les fournisseurs locaux

Nous effectuons nos achats prioritairement sur notre territoire. Ainsi, 38 % de nos achats sont effectués auprès de nos fournisseurs locaux, soit 22,5 M€ injectés dans l'économie locale.

La Caisse Régionale a défini en 2014 un programme de 9 M€ de travaux sur son parc immobilier. La majorité de ces investissements ont été réalisés en collaboration avec les entreprises et artisans du territoire Pyrénées Gascogne ayant répondu à nos consultations.

Nous sommes un contribuable de premier plan

Pour ce qui est de la fiscalité nationale, la Caisse Régionale a enregistré dans ses comptes 2014 une charge d'impôt sur les sociétés de 53 M€. A ceci s'ajoutent 3,4 M€ de taxes bancaires spécifiques (taxe systémique et contribution de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR) notamment).

Nous contribuons également de façon notable aux dépenses de nos collectivités locales ou acteurs de notre territoire :

- 4,5 M€ de taxe foncière revenant aux communes (taxe foncière, contribution foncière, cotisation sur la valeur ajoutée) ;
- 458 K€ de taxe d'apprentissage à des établissements locaux d'enseignement ;
- 273 K€ de participation d'effort à la contribution versés aux Comités Interprofessionnels de Logement.

Nous agissons pour les économies d'énergie et l'environnement

Nous améliorons notre empreinte énergétique

Le Bilan Carbone

En 2014 nous avons actualisé notre bilan carbone sur la base des chiffres de 2013. Nous mesurons ainsi l'état de nos émissions de gaz à effet de serre par grands domaines et nous priorisons nos actions sur le principe de l'amélioration continue.

Depuis trois ans nous avons réduit de 6% nos émissions de gaz à effet de serre, passant de 13 908 tonnes équivalent CO² à 13 049 tonnes.

Notre plan d'action 2015 / 2018 sera articulé autour de 3 programmes qui vont concourir à anticiper et s'adapter aux changements climatiques:

- **Un Plan de Déplacement Entreprise (PDE)**

Le domaine des transports représente 42 % des émissions de GES de la Caisse Régionale ce qui nous encourage à poursuivre notre travail sur :

La réduction des kilomètres avec :

- Le rapprochement domicile-travail : au titre de 2014, ce sont quelque 13 500 km qui ont été économisés lors des changements d'affectation des collaborateurs.

- Le développement des entretiens à distance par Audio ou Visio: chaque fois que possible, les médias audio conférences ou visio-conférences multi-sites sont privilégiés pour les réunions de travail ou d'échanges d'informations (plusieurs centaines par mois) afin de limiter au maximum les déplacements en voiture, train ou avion. Ces pratiques se sont également développées en 2014 dans la relation avec nos clients grâce au projet Nouvelles Proximités.
- Le développement du co-voiturage: nous avons créé un site de co-voiturage pour les déplacements professionnels ainsi que pour les déplacements domicile-travail. Cette pratique est encore difficile à promouvoir car elle nécessite de changer ses habitudes et son organisation. Ces points sont au cœur du projet « Nouvelles Proximités » qui sera déployé en 2015 et qui proposera des aménagements favorisant la mobilité au travail et donc le co-voiturage. Le plan de déplacement d'entreprise permettra en 2015 de structurer et de suivre ce type d'initiatives.

Le développement d'un parc auto "vert"

Notre parc automobile de véhicules de fonction est composé d'une majorité de véhicules à faible émission de CO2.

- **Un Système de Management Environnemental (SME)**

- Limitation des consommations - digitalisation

Signature électronique

Pour les opérations courantes réalisées en agence, nous avons déployé en 2014 la signature électronique sur tablettes afin d'éviter l'édition de documents papier. A terme, la plupart des contrats seront signés électroniquement.

Consommation papier

2013 et 2014 ont été marquées par une économie importante de notre consommation de papier, grâce notamment à la suppression des éditions systématiques de façon centralisée et au développement du courrier électronique. Ces actions venaient en complément de celles déjà initiées précédemment comme l'édition des courriers recto-verso et le regroupement de courrier postal.

En 2015, l'ensemble de l'entreprise va se mobiliser pour digitaliser tout ce qui peut l'être afin de tendre encore davantage vers le « zéro papier ».

Consommation d'eau

Nous avons consommé 13 860 m³ d'eau en 2014. Cette consommation est en forte baisse par rapport à 2013, 20 127 m³, car nous avons connu des fuites sur le réseau de certaines agences. Nous notons toutefois une baisse annuelle moyenne de nos consommations de 7%.

Afin de continuer à nous améliorer, nous avons fourni à l'association APESA les données de notre bilan carbone afin qu'ils définissent une méthode et ou outil d'évaluation du bilan eau qui sera utilisé par notre Caisse Régionale ainsi que par toute autre entreprise du tertiaire souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

- Compensation carbone : un verger-patrimoine sur le site de Pyrénées Gascogne

Un verger et des arbres d'ornementation ont été plantés, en partenariat avec le Conservatoire Végétal d'Aquitaine, pour contribuer à la diffusion du patrimoine génétique végétal et du mode cultural.

Ainsi, 76 pieds de vigne et 70 arbustes ont permis de réaliser des haies paysagères agrémentant désormais le site de la Caisse Régionale à Serres-Castet. 50 arbres fruitiers dont diverses variétés de cerisiers, pommiers, poiriers, plaqueminières, pruniers, noisetiers, néfliers, arbousiers, grenadiers... toutes emblématiques de notre région complètent les plantations.

L'entretien de ce verger fera l'objet d'une conduite raisonnée, grâce au recours à des techniques biologiques pour préserver et encourager la biodiversité et un usage limité des fongicides et pesticides. Par ailleurs, des « hôtels à insectes » ont été installés pour héberger des insectes sauvages et favoriser l'entomofaune. Une entreprise d'insertion a participé à la plantation et aux premières étapes et sera associée au suivi du verger de Pyrénées Gascogne. Le verger sera accessible aux scolaires et au lycée agricole de Montardon qui pourra prendre en charge la transformation des fruits en confitures et autres desserts. Enfin, six ruches et un piège à frelons asiatiques ont pris place à proximité du verger.

Outre leur incidence en termes de bilan carbone, toutes ces initiatives sont autant d'engagements de la dimension écoresponsable du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

- Politique de tri et de recyclage des déchets

Nouveauté !

Démarche « carte environnement »

Le Crédit Agricole est la première banque à s'engager sur cette question en France et dans le monde, en mettant en place une filière de recyclage unique, fondée sur un système de collecte proposé à ses clients. La démarche du Crédit Agricole vis-à-vis de ses cartes bancaires est volontaire et témoigne de son engagement en matière de développement durable.

Les cartes bancaires sont composées de plastique et de métaux pouvant s'avérer nocifs pour l'environnement lors de l'incinération. Aussi nous proposons de les recycler pour limiter les impacts environnementaux.

Le Crédit Agricole fait appel à un partenaire spécialisé dans le recyclage de déchets électroniques. Les cartes collectées en agence sont envoyées et traitées par étapes sur le site du recycleur.

Les cartes bancaires usagées sont prises en charge de façon sécurisée et détruites durant le processus. Les matières contenues dans ces cartes bancaires sont séparées et récupérées pour la fabrication de nouveaux produits.

Recycler permet de réduire la consommation et le prélèvement de ressources naturelles utilisées pour la fabrication des composants métalliques.

Pour Pyrénées Gascogne, environ 42 000 cartes ont été récupérées en 2014.

Bilans et chiffres clés !

Nous avons mis en place depuis 2013 « **des croques feuilles** » pour trier le papier. Une action de communication interne a été engagée afin de rappeler les enjeux du passage au « digital » et, pour le papier restant, de l'importance du tri.

Depuis fin 2013, nous avons lancé le tri des bouteilles plastiques sur le site de Serres-Castet, ainsi que la récupération, en lien avec des associations ou des prestataires, du matériel informatique et téléphones, des cartouches imprimantes et photocopieurs, des piles, du matériel de bureau.

- **Un Système de Management Energie (SME) :**

Dès 2013 une démarche de management de l'énergie a été lancée, inspirée du modèle norme ISO 50001, afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement et d'investir à bon escient pour réduire nos consommations d'énergie.

La première étape a permis de réaliser une cartographie énergétique précise du parc immobilier d'exploitation portant sur le bâti, les équipements, la consommation et les coûts de maintenance. En 2014, la mise à jour de cette cartographie a donné lieu à COE (conseil d'orientation énergétique) permettant de présenter les budgets d'investissement 2015 nécessaires pour continuer à renouveler les équipements et réduire les consommations.

La deuxième étape lancée en 2014 a consisté à équiper chacun de nos compteurs de systèmes de pilotage « intelligents » permettant le suivi des consommations par usage (Chauffage, climatisation, éclairage, informatique...) et la gestion à distance pour optimiser les gains énergétiques tout en améliorant le confort et la satisfaction des usagers.

La consultation des entreprises est en cours s'agissant du choix du matériel et du logiciel de pilotage. Les premiers compteurs d'énergie seront installés sur les sites les plus énergivores en 2015.

En 2014 nos consommations énergétiques ont globalement baissé de 9,97%. Cette baisse est en moyenne de 7,7% sur les consommations électriques. Nous trouvons ici les effets des travaux lourds de rénovation engagés et de la politique de renouvellement des équipements. Cette baisse est en effet très significative sur les consommations électriques du site de Tarbes avec -13% suite aux importants travaux d'isolation avec le changement des menuiseries et l'isolation des murs extérieurs.

D'autres actions sont en cours d'étude :

Le « **Relamping** » global de nos différents bureaux, qu'il s'agisse des sites ou des agences, se déroule en trois phases. Tout d'abord, il s'agit de procéder à une analyse théorique des consommations en fonction des solutions envisagées, lampes fluo compact, les détecteurs de présence, les régulateurs d'intensité lumineuse... Dans un deuxième temps, il s'agit de modéliser des aménagements d'espaces types et de mesurer les consommations ainsi que les temps de retour sur investissement. Enfin, les différents travaux de réaménagement seront planifiés sous forme d'un programme d'investissement pluriannuel.

Une étude de qualité des réseaux est réalisée par enregistrements afin de faire des préconisations et un chiffrage de systèmes et de matériels visant à adapter la puissance des contrats de fourniture d'énergie, à baisser les consommations et à augmenter les rendements ainsi que la durée de vie des équipements.

Un équilibrage du réseau hydraulique du système de chauffage de Serres-Castet est envisagé en installant une pompe à débit variable et des vannes de réglage. Cette action devrait améliorer le confort des usagers et l'efficacité énergétique.

Une analyse et une adaptation des puissances souscrites, avec la révision de 6 contrats pour réaliser des économies évaluées autour de 15 000 €.

Gestion des Certificats Economies d'Energies : nous poursuivons l'action de valorisation des opérations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif de Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Nous détectons des projets en amont.

Nous avons collecté 35 000 € en 2014.

Nous produisons des énergies renouvelables

- **Pour compte propre**

Dans la continuité de la centrale photovoltaïque installée en 2010 sur les toits du site du CAM Pyrénées Gascogne à Serres-Castet, et produisant l'équivalent de 10% de la facture énergétique du site, une chaudière bois a été mise en service. 85% des besoins en chauffage des 8500 m² du site de Serres-Castet ont été couverts durant l'hiver dernier par la consommation de 140 tonnes de plaquettes de bois fournies par un producteur local.

- **Les centrales de CAM Energie**

La centrale Hydro électrique de Mirepeix a démarré en juillet 2014 à la suite d'une rénovation lourde permettant d'augmenter significativement sa puissance. Exploitée par CAM Energie elle développe une puissance de 950 Kwc et elle produira annuellement 6 000 000 Kwh.

RABACAM

La centrale solaire photovoltaïque inaugurée le 11 septembre 2014 est un projet emblématique des relations de partenariat qui unissent depuis longtemps déjà le groupe coopératif Euralis et le CAM Pyrénées Gascogne. Via CAM Energie, filiale à 100 % de la Caisse Régionale, les deux partenaires se sont associés pour équiper de panneaux solaires un silo d'une surface de 1 630 m² à Rabastens de Bigorre. Représentant un investissement de 460 000 €, pour une puissance installée de 226 KWc, ce chantier d'envergure a permis notamment de remplacer les toitures de silos contenant de l'amiante par des bacs acier neufs. L'installation produira 264 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 105 foyers français.

Société spécialisée dans le développement et l'exploitation de sites de production d'énergies renouvelables, CAM Energie a réalisé l'investissement puis exploitera la centrale photovoltaïque.

La centrale solaire photovoltaïque de Rabastens-de-Bigorre en chiffres

Ce silo a été mis en service en 1973. Le site est dédié au stockage et au séchage de céréales avec une capacité de 10 500 tonnes. En moyenne 13 500 tonnes sont collectées sur ce site dont 9 500 tonnes d'origine locale. La collecte est séchée et stockée sur place avant d'être commercialisée vers les usines d'aliments locales ou vers le marché export espagnol.

Nous avons une politique d'achat « verte »

Depuis 10 ans, avec 12 autres Caisses Régionales, nous respectons une charte précisant notre politique d'achat. Y figurent notamment un paragraphe précisant nos valeurs en matière de Développement Durable, la nécessité de se conformer à la législation sociale, l'interdiction de recourir à l'usage de matériels ou de produits polluants.

Nous veillons également à l'engagement de nos fournisseurs en matière de responsabilité sociale et environnementale et nous ne travaillons qu'avec des imprimeurs labellisés « Imprim'Vert » et sur papier issu des forêts exploitées de manière responsable.

Enfin, depuis plusieurs années nous sommes attentifs à la provenance et aux modes de fabrication de nos objets publicitaires.

Nous développons des offres bancaires vertes

Nouveautés !

La Banque Eco-responsable a donné naissance à 4 nouveaux produits d'épargne respectueux de l'intérêt de nos clients et de l'environnement.

Le Dépôt A Terme Energies (DAT Energies) dont les fonds financent les projets d'énergies nouvelles, peu carbonées et donc faiblement émettrices de gaz à effet de serre, en particulier les centrales photovoltaïques.

Le Dépôt A Terme Eco-logement (DAT Eco-logement) dont les fonds soutiennent la transition vers des logements à énergie positive et l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements des ménages du territoire.

Le Dépôt A terme Agri-tourisme (DAT Agri-tourisme) dont les fonds financent l'agriculture et le tourisme durables, en particulier les circuits courts et le bio.

Le Dépôt A Terme Entreprises Responsables (DAT Entreprises Responsables) dont les fonds sont utilisés pour financer les entreprises du territoire qui se sont concrètement engagées dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).

Nous croyons dans la démarche de nos clients, nous voulons l'encourager, et nous voulons que ceux qui souscrivent à ces produits d'épargne aient non seulement une pleine visibilité sur l'emploi de leur argent mais bénéficient aussi de conditions de rémunération privilégiées. Il s'agit de récompenser ceux qui font le choix de soutenir la nouvelle économie.

Bilans et chiffres clés!

Nos offres vertes de crédits

Le prêt Ecoptz est un prêt à taux zéro utilisé pour financer des travaux lourds d'amélioration de la performance énergétique globale (isolation, chauffage, etc...) sur des logements anciens.

En 2014, nous avons réalisé 463 prêts Ecoptz pour un montant de 7,8 M€ euros.

Pour ces mêmes travaux mais dans des logements plus récents, nous avons le Prêt Vert Habitat. Il s'agit d'un prêt à taux préférentiel pour favoriser ce type de travaux.

E-Courrier

Nous proposons à nos clients utilisateurs du site lefil.com, et nous ayant communiqué une adresse de messagerie électronique, de recevoir gratuitement leurs documents bancaires dans leur espace sécurisé. Ces documents sont archivés pendant 10 ans et consultables 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

En 2014, 83 500 clients ont adhéré à ce service, soit une progression de 60%.

Nous formons aux enjeux du Développement Durable

Information sur les énergies en externe et interne

Nous avons animé en 2014 des réunions « thématiques » à l'attention des conseillers sur la performance énergétique des bâtiments, la démarche, les aides et le financement de la rénovation énergétique, la production d'énergies renouvelables à Pyrénées Gascogne, le financement des centrales photovoltaïques inférieures à 9 Kwc.

Nous avons également organisé 10 réunions métiers « conseillers professionnels et agris » sur le photovoltaïque et la méthanisation.

Institut de Formation des Administrateurs « Module Energie » :

En 2014, deux séminaires ont été organisés par l'Institut de Formation des Administrateurs sur les différents types de production d'énergies renouvelables, la performance énergétique des bâtiments, et la compensation carbone. 17 Administrateurs ont bénéficié de cette formation.

Participation à la Semaine Développement Durable

Cette année la semaine du Développement Durable se tenait du 31 mars au 4 avril. Les salariés ont été invités à venir découvrir la chaudière biomasse installée sur le site de Serres Castet lors de « journées portes ouvertes ».

Le 4 avril, la convention entre la Caisse Régionale et le Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine a également été signée à la suite de la plantation du verger sur le site de Serres Castet.

Nous avons participé comme chaque année depuis 3 ans à l'opération de nettoyage des plages en partenariat avec la Surfrider Fondation Europe.

Nous encourageons des comportements Eco-responsables auprès de nos salariés

Evolution du télétravail

Grâce aux évolutions technologiques de notre système informatique, nous avons souhaité cette année promouvoir le télétravail. Pour ce faire, nous avons mis en ligne des outils d'aide à la décision pour le collaborateur et son manager, ainsi qu'un guide pratique sur ce mode de travail.

Dans la mesure du possible, nous proposons parfois le télétravail en réponse à un besoin particulier d'un collaborateur, face à une difficulté familiale ou personnelle.

24 collaborateurs bénéficient actuellement de ce mode de travail à domicile, à raison d'un à trois jours par semaine.

SYNTHESE DES INDICATEURS « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT »

	2013	2014
Encours de Crédits	10 446 M€	10 609 M€
Collecte « Livret Sociétaire »	355 M€	519 M€
Parts de marché crédit	41,8%	41,9 %
Parts de marché collecte	32,4 %	33,7 %
Visiteurs sur notre site internet	1 733 153	1 801 552
Consommation d'énergie totale	9 967 891 Kwh	8 501 597 Kwh
Production d'énergie totale	230 286 Kwh	348 021 Kwh

3

LA GOUVERNANCE COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE

Nous appliquons le principe « 1 Homme 1 Voix »

Les hommes et des femmes d'ici au cœur des décisions

Une gouvernance à 4 yeux

Notre Gouvernance associe le regard de l'élu et celui du banquier. Nous disons qu'elle est à « 4 yeux ». Ainsi, le Président et le Directeur Général de la Caisse Régionale travaillent en étroite coopération. Le Président est le représentant des clients sociétaires, le Directeur Général le professionnel de la banque. Ils s'assurent que les visions du Conseil d'Administration et celles du Conseil de Direction sont en cohérence, dans le respect des intérêts des sociétaires et de l'entreprise. Le Directeur Général et son Conseil de Direction s'emploient à ce que les décisions stratégiques soient menées à bien grâce à leurs expertises. Pour ce faire, et du fait de la proximité du management propre à l'organisation, ils agissent au plus près des collaborateurs, que ce soit dans les agences ou dans les sites administratifs installés à Auch, Tarbes et Serres-Castet.

Un Conseil d'Administration et des Caisses Locales

Au plan local, les sociétaires sont réunis en Caisses Locales. Chaque Caisse Locale est dotée d'un Conseil d'Administration. Les Administrateurs sont élus par les sociétaires en Assemblée Générale. Ce Conseil est renouvelé par tiers, chaque année, lors des Assemblées Générales. Le bureau du Conseil d'Administration est élu chaque année par les Administrateurs. Les Présidents de Caisses Locales participent au nom de leur Caisse Locale à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale et élisent les Administrateurs de la Caisse Régionale.

Les sociétaires sont donc représentés à chaque niveau de notre mode de gouvernance.

Ce fonctionnement démocratique fait la force de notre modèle de Banque Coopérative de proximité. Nos administrateurs participent à la vie de notre banque. Les Présidents des 65 Caisses Locales sont réunis tous les trimestres en Assemblée Territoriale. Ces réunions sont l'occasion d'échanges entre les élus des Caisses Locales, les représentants du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale et les membres de la Direction.

Nouveauté !

Parrainage des Caisses Locales par un administrateur Caisse Régionale

Depuis fin 2014, chaque Caisse Locale est parrainée par un Administrateur de la Caisse Régionale qui peut être sollicité pour apporter de l'information, contribuer à l'animation du conseil d'administration de la Caisse Locale, accompagner des réflexions et la mise en place de projets.

Des Comités et Commissions où élus et dirigeants se rencontrent

Ce mode de Gouvernance est renforcé par le travail de plusieurs comités.

Le Comité d'Audit est composé de 4 Administrateurs qui accueillent régulièrement le Directeur Financier, le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, le Responsable de l'Audit et des Commissaires aux Comptes pour des interventions. Il se réunit au moins une fois par trimestre et a

pour mission d'examiner le dispositif de contrôle interne, de suivre tout incident significatif, de suivre les travaux des Commissaires aux Comptes, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, d'examiner les projets de comptes de la Caisse Régionale, de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux Comptes et d'examiner toute question de nature financière ou comptable. Le Comité d'Audit peut solliciter auprès du Directeur Général toute mission d'audit interne ou externe.

A ce comité s'ajoutent **5 commissions** : « Agriculture », « Immobilier », « Mutualisme », « Energie », « Nouvelles Proximités » ; l'Institut de Développement Local (IDL), l'Institut de Formation des Administrateurs (IFA), la **Fondation d'Entreprise Pyrénées Gascogne** et la **Fondation TOOkeur**.

Nouveauté !

Création de 2 nouvelles commissions d'élus de la Caisse Régionale

- **Commission « Nouvelles Proximités »** dont l'ambition est d'accompagner le déploiement des projets « nouvelles proximités sites et réseaux » et plus généralement de traiter de tout sujet en lien avec le concept de banque multicanale de proximité.
- **Commission « Energies »** dont l'ambition est de travailler sur le potentiel de développement des diversifications d'activités dans le domaine de l'énergie.

Nos sociétaires bénéficient de produits et services réservés

Un sociétaire n'est pas un client comme les autres. En souscrivant des **Parts Sociales**, il devient copropriétaire et acteur de sa Caisse Locale. La Part Sociale est une épargne dont la rémunération est déterminée annuellement lors de l'Assemblée Générale (1,70 % pour les dividendes 2014, versés en avril 2015).

La détention de Parts Sociales permet de souscrire des **Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)**. Ces titres, sans droit de vote, sont une partie du capital de notre Caisse Régionale et portent dividende. Leur cours est apprécié deux fois par an au regard de l'évolution de la situation nette de l'entreprise et de ses résultats.

Ce système financier est vertueux car les sociétaires apportent du capital en souscrivant des Parts Sociales et des CCA. Cet apport de capital permet à la Caisse Régionale d'investir pour soutenir l'activité de son territoire. Les sociétaires bénéficient de cette croissance et y sont intéressés.

Nouveautés !

Cartes sociétaires Tookets

Les cartes sociétaires permettent de cumuler des Tookets, c'est-à-dire une monnaie solidaire et associative. A chaque utilisation de cette carte sociétaire, en retrait sur un distributeur Crédit Agricole ou en paiement, le sociétaire cumule 2 Tookets qui alimentent chaque fin de mois sa cagnotte. Il lui appartient ensuite de les distribuer à une association inscrite sur le site Tookets.com, sachant que 100 Tookets équivalent à 1 euro.

Gamme DAT éco-responsable

Les fonds souscrits sur ces DAT alimentent les crédits finançant des investissements durables. Leur rémunération est supérieure aux autres DAT. En effet, nous souhaitons

récompenser celles et ceux qui soutiennent les initiatives et les investissements responsables. Nous donnons une information précise sur l'utilisation de ces fonds en informant nos clients sur les projets que nous finançons sur le territoire.

Création du programme de Fidélité

Nous reconnaissons la fidélité de nos clients sociétaires en leur offrant des cadeaux du terroir, en marquant des événements comme leur anniversaire.

Offres identitaires

Le DAT Pays Basque est un placement d'épargne solidaire et durable. Les sommes collectées permettent de financer des projets durables menés par des acteurs qui intègrent des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités, mais aussi des projets liés au développement de l'économie sociale et solidaire. Le DAT Pays Basque permet de collecter pour un investissement qui contribue à valoriser les produits locaux, défendre les emplois et participer ainsi au développement local du Pays Basque.

La Carte Sociétaire Basque permet comme toutes les cartes sociétaires de cumuler des Tookets, mais en plus elle est aux couleurs du Pays Basque. Elle illustre le mutualisme tel que nous le voulons au CAM Pyrénées Gascogne.

Offre « entrée en relation » avec les professionnels

Nos nouveaux clients Professionnels, s'ils adhèrent à nos valeurs de sociétariat, bénéficient d'une offre de bienvenue qui leur est dédiée et qui est pérenne. Les offres qui correspondent à leurs besoins et qui sont définies en co-construction avec leur Conseiller Professionnel, sont assorties d'une tarification préférentielle, sur la première année suivant l'entrée en relation.

Bilans et chiffres clés !

Le Livret Sociétaire (LIS) est un produit d'épargne disponible et garantie dont les fonds collectés sont consacrés en priorité au financement des jeunes entreprises du territoire de Pyrénées Gascogne et au soutien des associations locales grâce aux Tookets, notre monnaie « solidaire » (plus d'informations sur www.tookets.com).

Nous avons développé une gamme d'offres spécifiques pour les associations sociétaires.

Pour la gestion des paiements nous leur proposons une carte bancaire à tarif préférentiel et un TPE mobile, type GPRS, sans abonnement, à tarif préférentiel également (71€ TTC pour 5 jours), particulièrement utile pour leurs événements et manifestations. **Kwixo Associations** propose une gamme complète de services pour les fondations reconnues d'utilité publique et les associations de loi 1901 qui souhaitent développer le digital. Ces services leur permettent de gérer des campagnes d'appels à dons, à cotisations ou à participations en quelques clics, de bénéficier d'une meilleure visibilité pour les dons spontanés sur leurs sites internet, de récupérer les documents nécessaires à leurs activités (certificats médicaux, etc ...) et de mettre en ligne des pages dédiées à leurs événements ponctuels (financement solidaire d'urgence, événement sportif ...).

Notre gamme couvre également les besoins de financement d'investissements grâce au **Crédit As'Soc**, c'est-à-dire un crédit moyen terme sur 20 ans maximum, avec une possibilité de pause et de modulations des échéances.

Depuis janvier 2013, une **convention de partenariat de communication** permet aux associations sociétaires signataires de faire éditer gratuitement des affiches pour leurs

manifestations et leur donne accès gratuitement aux canaux de communication de notre Caisse Régionale. A ce jour, 2 051 Conventions ont été signées.

En 2014, plus de 1000 associations sont devenues clientes (901 en 2013) et 64% sont devenues sociétaires. Parmi celles qui étaient déjà clientes, le nombre de sociétaires a été multiplié par 3.

Nous communiquons sur nos actions coopératives

Des espaces d'information pédagogiques sont animés au fil de l'eau sur les metablogs (blog écoresponsable ...), le blog du Directeur Général, les pages facebook (coop ou pas coop...), les écrans en agence avec la création en 2014 d'un coin mutualiste.

Un Rapport Coopératif Territorial est publié annuellement : engagements, preuves et indicateurs

Toutes les actions coopératives mises en œuvre dans l'année écoulée sont restituées en Assemblées Générales de Caisse Locale et dans le Rapport Coopératif Territorial RSE annuel.

Ces informations sont également mises à disposition des parties prenantes sur lefil.com.

Nos clients peuvent rencontrer les dirigeants de la banque

En Assemblée Générale de Caisse Locale

Chaque année nous invitons nos clients à participer aux Assemblées Générales de Caisses Locales. A l'occasion de ce temps fort de notre vie mutualiste, nos 350 811 clients sociétaires peuvent rencontrer administrateurs, dirigeants, pour partager avec eux un moment convivial d'échanges. Au cours de ces réunions, les représentants de leur Caisse Locale rendent compte des actions menées sur le territoire. Les sociétaires sont également informés de la vie et des résultats de leur agence, de la Caisse Régionale, et sont invités à poser les questions qu'ils souhaitent.

En réunion de porteurs de CCA

En septembre 2014, la 5ème édition des réunions annuelles de porteurs de CCA (Certificats Coopératifs d'Associés) s'est tenue. Ces réunions ont permis de faire le point sur les résultats de la Caisse Régionale, sur ses grands projets et d'informer sur la situation économique, l'immobilier, la fiscalité et le patrimoine. Cette année, la réunion de Pau était retransmise en direct via notre site internet lefil.com. La première partie rappelait le parcours du titre CCA, son actualité et ses perspectives en lien avec les projets du CAM Pyrénées Gascogne. La seconde partie était consacrée à la démarche Eco-responsable qui sert avant tout le développement de notre territoire. Le Directeur Général a rappelé nos engagements de financer les projets locaux, d'offrir traçabilité et transparence aux épargnants et contribuer au développement durable. Cette démarche a démarré il y a une dizaine d'années et a été récompensée à plusieurs reprises. La nouvelle étape au travers de l'épargne Eco-responsable et du site www.ouvavotrepargne.com est d'assurer plus de visibilité dans la géo-localisation des projets financés. Plusieurs témoignages de clients sont venus illustrer de façon très concrète notre accompagnement au quotidien.

Nos élus participent activement au développement local

Nouveautés !

Une première : « les réunions des territoires »

Vendredi 26 septembre 2014 se tenait à Larceveau la première « Réunion du Territoire » de la Soule et Basse-Navarre. Le CAM Pyrénées Gascogne, dans l'élan de son projet « l'Esprit de Service », a réuni les élus et responsables d'associations engagés localement dans la vie de leur territoire. Une résolution qui vise à mieux connaître et à mieux faire connaître les initiatives prises au service du développement économique local. La CCI a présenté une cartographie économique du bassin Soule et Basse-Navarre. ETICOOP (Ecole Territoriale pour l'Innovation et la Coopération) a parlé de ses actions de formation. Les quatre Présidents des Communautés de communes ont fait part des spécificités de leurs régions. Emile Negueloua, créateur d'une plateforme web pour les acteurs basques du tourisme, a apporté son témoignage. Pyrénées Gascogne est fier de susciter de tels moments d'échanges et de partage entre acteurs du territoire, et d'affirmer son soutien aux projets locaux. Nous ne nous contentons pas de financer, nous formons, nous accompagnons, nous suscitons, aux côtés de tous ceux qui « impulsent » sur ce territoire une économie nouvelle.

Bilan et chiffres clés !

L'Institut de Développement Local et le Parrainage des Caisses Locales permettent à nos 65 Caisses Locales de soutenir financièrement des associations dans leurs projets d'intérêt général à caractère économique, social, culturel ou sportif.

En 2014, l'IDL a soutenu 51 projets pour un montant de 86 K€ et le parrainage des Caisses Locales s'est élevé à 90 K€ pour 329 projets associatifs.

Nous conservons une part importante de nos résultats pour renforcer la solidité de la banque

Nous conservons 89% de nos résultats dans l'entreprise. Nous confortons ainsi nos fonds propres et renforçons notre capacité à faire des crédits. La solidité de nos résultats et de nos fonds propres sont la garantie de notre capacité à accompagner dans la durée nos clients sur nos territoires.

SYNTHESE DES INDICATEURS « GOUVERNANCE COOPERATIVE ET
MUTUALISTE »

	2013	2014
Pourcentage de clients majeurs sociétaires (pers. Physiques)	67 %	72,5 %
Nombre de cartes sociétaires	203 071	232 440
Résultat net conservé	88 %	89 %
Nombre d'administrateurs	932	933
Nombre de Livrets sociétaires	19 208	28 315
Nombre de Sociétaires présents aux Assemblées Générales	8 252	8 347

4

NOS PRATIQUES RH ET SOCIALES

Pour permettre à nos 2 294 salariés, sur base consolidée, de réussir leur intégration et leur évolution dans l'entreprise, nous avons l'ambition de créer un environnement professionnel dans lequel chaque collaborateur trouve sa place et les conditions de son épanouissement.

Nous avons la volonté de promouvoir la diversité des recrutements pour être une banque représentative de ses clients, de développer une image d'employeur attractif et solidaire auprès du monde étudiant, des associations et des entreprises de notre territoire.

En tant qu'employeur, il nous appartient de garantir des relations de travail dans lesquelles respect, sécurité, santé et qualité de vie au travail sont assurés.

A cette fin, conformément aux préconisations de l'Organisation Internationale du Travail, nous organisons le travail de manière à concilier autant que faire se peut les souhaits des salariés (mobilité professionnelle, géographique, temps partiel, télétravail...) et les besoins de l'entreprise.

En outre, notre organisation du dialogue social rend ce dernier riche et promoteur d'initiatives.

Notre politique de gestion des ressources humaines est en fait le prolongement de la relation établie avec nos clients : avant tout une relation fondée sur la confiance, l'écoute et la proximité. Nous avons tenu en 2014, 12 séances de Délégués du Personnel, 12 séances de négociation, 12 CHSCT trimestriels départementaux, 5 CHSCT communs exceptionnels, 1 réunion technique document unique, 12 CE ordinaires, 1 CE exceptionnel, 7 réunions techniques de CE.

Nous créons des emplois stables localisés sur le territoire

Au cours des cinq dernières années, malgré un environnement économique plus incertain, ce sont 394 personnes qui ont été recrutées et formées par le CAM Pyrénées Gascogne.

Le portail de recrutement créé en 2013 sur lefil.com facilite l'accès à nos offres et développe notre attractivité auprès des personnes en recherche d'emplois. Cette visibilité passe également par les réseaux sociaux. Pour rencontrer les jeunes ou moins jeunes, les personnes en recherche d'emplois et toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les métiers de la Banque, nous participons à des forums pour l'emploi sur notre territoire. Par notre présence renouvelée chaque année à ces différentes manifestations, nous démontrons, sur le terrain, notre engagement socialement responsable et témoignons de nos valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité.

Depuis 2011, nous nous sommes engagés à développer l'emploi pérenne au détriment des emplois de courte durée. Les contrats à durée déterminée ont été remplacés par des contrats à durée indéterminée. Le recours aux CDD n'est fait qu'à titre tout à fait exceptionnel. Nous avons recruté 107 personnes en CDI en 2014 et non titularisé 4 personnes.

En 2014, la masse des augmentations de salaires mensuels liées aux promotions individuelles a crû de 14 % : 74 688 € contre 65 353 € en 2013. Ainsi, 41 % de l'effectif de notre entreprise, à savoir 726 personnes, ont bénéficié d'une augmentation individuelle contre 658 en 2013. Les promotions individuelles ont donc augmenté de 10,3%, en nombre, au cours de l'année écoulée.

Le taux global d'absentéisme, c'est-à-dire le total des jours d'absence rapporté au total de jours théorique de travail de l'année, passe de 3,9 % à 4,1% en 2014. Cette légère évolution est due en grande partie aux absences pour maladie qui progressent de + 0,2%, à 4% en 2014.

Nos salariés sont associés aux orientations de l'entreprise

Depuis plusieurs années, le CAM Pyrénées Gascogne associe les salariés à des démarches d'innovation participative : les chemins de l'innovation, le Nouveau Pacte Client, le Nouveau Pacte Collaborateur, « l'Esprit de Service » et « Nouvelles Proximités » en 2014. Ces démarches participatives sont devenues naturelles et prennent au fil du temps différentes formes.

Nouveautés !

Nouvelles proximités siège-réseau : une co-construction

Notre ambition est que nos clients soient servis par tous et à l'aide de tous les canaux. Le projet Nouvelles Proximités, qui porte cette ambition, est conduit de manière participative et décentralisée, afin de tenir compte des besoins propres de chaque métier et des spécificités locales. Des groupes de réflexion ont été constitués dans le cadre du projet d'entreprise l'« Esprit de Service ». Des tests ont été réalisés, avant un déploiement progressif du projet fin 2015.

Création du « shaker des initiatives » et des « Oscars »

L'objectif est de structurer une démarche participative pérenne et valorisante pour les porteurs d'idées. Le site « Esprit de service » facilite la collecte des nouvelles idées au fil de l'eau et favorise l'appropriation des innovations. Chaque mois, une idée est sélectionnée pour être approfondie dans un comité nommé le « shaker des initiatives ». L'idée passe ensuite dans la phase de mise en œuvre avant d'être présentée au plus grand nombre au cours d'un « road show ». Enfin, les porteurs d'idées sont reconnus chaque année grâce aux Oscars de l'initiative dont la première édition a été lancée en 2013.

Création du réseau de salariés « les Eclaireurs de la Banque Eco-responsable »

Face aux problématiques environnementales et économiques qui nous préoccupent aujourd'hui, nous voulons faire en sorte de soutenir les acteurs du territoire qui se sont mis en mouvement et permettre au plus grand nombre d'y contribuer. Cette démarche est une innovation sociale dans le sens où le réseau d'ambassadeurs, « les Eclaireurs », s'est constitué parmi les salariés du CAM Pyrénées Gascogne sur la base du volontariat. Leur mission est de démultiplier auprès des autres salariés, administrateurs et clients de notre banque un message: « prenez conscience du pouvoir de votre argent et exercez-le! » Toute l'information se trouve sur un site dédié : « OuVaVotreEpargne.com ».

Radio Tooki, c'est parti !

Radio Tooki a démarré le lundi 13 octobre 2014, en direct du studio installé au sein de la Caisse Régionale à Serres-Castet. Les salariés disposent désormais d'un équipement digne

d'un grand media pour partager toujours plus d'infos. Les émissions proposées par radio Tooki sont accessibles depuis l'intranet, soit en direct, soit en podcast. Plusieurs rubriques hebdomadaires ou mensuelles sont proposées comme la « minute éco », « les carnets du tourisme », le « sociét'air », « esprit de service es-tu là ? »...

Nous assurons le développement continu des compétences de l'ensemble des Collaborateurs et Elus

Le développement des compétences de nos collaborateurs et élus passe par des formations adaptées à leurs missions et à leurs attentes. Le e-learning ou l'organisation de formations à distance constituent des modalités pédagogiques qui évitent des déplacements et/ou qui apportent les prérequis avant une formation en présentiel. Fin 2014, la Formation des Elus a rejoint le service Formation des Salariés afin de favoriser les synergies entre les deux réseaux et partager ainsi l'objectif commun de « l'Esprit de Service ».

Nouveautés !

Formation

Formations « Esprit de Service »

Notre Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'engage à apporter à tous ses clients une attention extrême et une qualité de service irréprochable pour parvenir à l'excellence dans la relation. Afin d'accompagner les collaborateurs et les élus en ce sens, une formation « Esprit de Service » a été réalisée en 2014 pour l'ensemble du réseau commercial et des services des sites en relation avec nos clients. Le déploiement sera finalisé en 2015 pour les services des sites, les nouveaux embauchés et les élus.

Près de 80% des collaborateurs ont été formés. Cette formation sera complétée en 2015 de l'approche Relation Client Multicanale : « Le Client Servi par tous, partout, par tous les canaux ».

Mise à disposition d'un e-learning fiscalité

Les évolutions fiscales étant très importantes, nous avons mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs des supports pédagogiques dans le but d'accompagner efficacement la période des déclarations fiscales.

Coup de chapeau : 100% de réussite au Bachelor !

Pyrénées Gascogne a eu le plaisir d'obtenir d'excellents résultats aux épreuves de synthèse du Bachelor puisque les 39 candidats ont tous passé l'épreuve avec succès.

Accompagnement

Mise en place du plan de progrès

Nous avons mis en place une démarche « qualité des entretiens d'appréciation annuels ». Cette démarche participative, basée sur l'écoute et le partage entre le collaborateur et son manager, permet d'échanger sur le bilan de l'année écoulée et de se projeter ensemble sur l'avenir. Les collaborateurs qui sont en écart par rapport aux

attentes du métier peuvent bénéficier d'un plan de progrès pour leur permettre de retrouver le niveau de compétence attendu et/ou de se remettre en confiance.

Journées Immersions Métiers

Depuis 2014, les salariés ont la possibilité de passer une journée dans le service ou l'agence de leur choix. Cette demande peut être faite tout au long de l'année ou à l'occasion de l'entretien annuel d'appréciation. Les Journées Immersions Métiers favorisent les collaborations entre services et agences, permettent de mieux se connaître et de préparer les éventuelles évolutions professionnelles.

Une centaine de collaborateurs ont participé à une telle journée sur l'année 2014.

Accompagnement des nouveaux embauchés par un « Référent »

Cet engagement, réaffirmé dans « l'Esprit de Service », est repris dans le cadre légal du contrat de génération qui incite les entreprises à encourager l'embauche et le maintien dans l'emploi des jeunes et des seniors ainsi que l'interaction entre ces deux populations par la transmission des savoirs.

De nombreux salariés, de tous âges et tous métiers, ont spontanément manifesté leur souhait de contribuer activement à l'intégration d'un nouvel entrant, en complément de l'accompagnement professionnel sur le métier, réalisé par le manager et/ou le tuteur.

Ainsi les 107 collaborateurs embauchés cette année ont tous été accompagnés par un référent qui leur a fait bénéficier de sa culture d'entreprise, de son réseau relationnel...

Bilan et chiffres clés !

Afin de capitaliser sur les compétences de nos collaborateurs, nous avons mis en place en 2012 notre « **Communauté de Formateurs** ». Il s'agit de salariés reconnus pour leurs compétences et leurs capacités à animer une formation afin de permettre à d'autres collaborateurs d'approfondir leur expertise dans des domaines variés qu'offre notre entreprise. Ces formateurs occasionnels sont accompagnés, en amont de leur animation, par le service Formation, avec lesquels ils co-construisent les bagages pédagogiques.

Depuis 2013, dans le cadre d'Eticoop, certains de nos collaborateurs dont le métier est en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire ont pu suivre une formation relative à ce domaine. D'autres collaborateurs, futurs ou jeunes managers, ont assisté à une formation sur « la posture coopérante ».

Le « Permis de conduire des équipes »

Ce nouveau parcours d'évaluation et de formation prépare au métier de Directeur d'Agence ou Manager Middle Office. En 2014, 34 de nos collègues ont candidaté. Parmi eux, 10 femmes et 24 hommes, 20 issus du réseau de proximité, 7 des réseaux spécialisés et 7 des sites. Une dizaine de collaborateurs ont été retenus pour participer à la formation qui a démarré en septembre 2014, pour une durée de 10 mois, à raison d'1 à 3 jours de formation par mois.

Grâce aux idées émises en 2013 dans le Nouveau Pacte collaborateurs (NPCo), différents dispositifs avaient été déployés en complément de la formation:

Dispositif d'accueil des nouveaux embauchés

Mis en place en 2013, il permet aux nouveaux entrants CDI à la fois de se rencontrer et de prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement de leur entreprise. L'occasion leur est donnée, durant une journée, d'échanger avec différents interlocuteurs de la Direction des Relations Humaines et de poser les questions utiles à leur intégration. Soucieux de nous inscrire dans une démarche de progrès, les nouveaux embauchés répondent à un questionnaire de satisfaction sur le contenu et le déroulé de cette journée d'accueil.

Formaliser les bonnes pratiques de passation de poste

L'excellence relationnelle vers le client doit se construire sur une excellence relationnelle en interne. Les bonnes pratiques de passation de poste sont une des dimensions qui seront travaillées en ce sens. Celles-ci se déclinent via une communication systématique auprès des clients (mail, blog, vidéo), un accompagnement du nouvel arrivant et une transmission des bonnes pratiques via des supports techniques regroupant l'essentiel des missions et outils nécessaires à une prise de fonction efficace.

Informier et préparer les parcours professionnels

Afin de donner une visibilité sur les très nombreux métiers de la Banque-Assurances-Immobilier et sur les compétences à développer pour préparer une évolution professionnelle pour permettre à nos collaborateurs de construire leur carrière chez eux, dans le Gers, les Hautes-Pyrénées, le Béarn et le Pays Basque, nous avons créé et mis à disposition de tous les salariés, sur leur poste de travail, le référentiel métiers / compétences « Ma trajectoire ».

C'est un outil simple et convivial qui décrit tous les métiers de notre entreprise, permet de se projeter sur un nouvel emploi et de visualiser, en un clic, les écarts entre son métier actuel et le métier cible. Via cet outil, le salarié peut également consulter les formations proposées pour atteindre son objectif professionnel.

Part des femmes dans l'encadrement

L'objectif du groupe Crédit Agricole est de compter parmi son encadrement supérieur 30% de femmes.

En décembre 2014 à Pyrénées Gascogne, il y a 26% de femmes sur les postes à haute responsabilité.

Institut de Formation des Administrateurs

Les élus de Caisses locales bénéficient d'un programme de formation afin de les accompagner dans l'exercice de leur mandat. Ces séminaires sont animés par des collaborateurs de l'entreprise, experts dans leur domaine. En 2014, 287 Administrateurs (30,7%) se sont inscrits à une formation. Ce chiffre est en hausse de 7% par rapport à 2013. Plus de 80% des Administrateurs ont suivi au moins une formation.

Nous favorisons l'écoute et le dialogue social

Nouveautés !

Création d'une enquête de satisfaction ciblant les clients « internes »

En mai 2014, comme suite à une proposition d'un groupe de collaborateurs dans le cadre de notre projet d'entreprise, un questionnaire ciblant les clients internes a vu le jour. Dans cette première expérience, les agences de notre réseau commercial ont été sollicitées pour donner leur avis sur les différents services des sites. Les résultats sont visibles par tous sur l'intranet.

30 % des clients internes se sont prononcés. Les services ont pris en compte les avis exprimés et les ont intégrés dans leurs plans d'actions. Une nouvelle enquête sera lancée en début d'année 2015.

Enquête sur la charte du management

Cette charte porteuse d'engagements forts entre managés et managers ne pouvait pas rester sur un registre théorique. Une enquête sur sa mise en œuvre a donc été réalisée. La confiance et l'efficacité plutôt que le rituel sont les deux thèmes sur lesquels les répondants à l'enquête ont exprimé la plus grande satisfaction. La prise en compte du client plutôt que de la bureaucratie et la délégation « faire, faire faire, laisser faire » sont identifiés comme étant des axes de progrès.

Bilans et chiffres clés !

Une enquête de satisfaction Salariés

Cette enquête annuelle, plus traditionnelle et en place depuis 2010, vise à mesurer le niveau de satisfaction des salariés du CAM Pyrénées Gascogne. Outre la satisfaction globale, sont mesurés le bien-être au travail, les relations avec le management, la vision de l'organisation et de la stratégie de l'entreprise.

Cette enquête révèle un niveau de satisfaction global élevé de 3,23 sur 4, en progression par rapport à l'an passé (3,16 en 2013). Les salariés réaffirment leur fierté de travailler à Pyrénées Gascogne. Ils expriment majoritairement un dialogue très fort avec le management direct et un fort investissement dans le projet d'entreprise.

La reconnaissance individuelle tend à baisser (2,43 au lieu de 2,8 en 2013) ainsi que la satisfaction portant sur le déroulement de carrière. Ces points de vigilance ont fait l'objet d'une prise en compte attentive dans les futures actions de la Direction des Relations Humaines.

Le Baromètre de l'humeur

Le baromètre de l'humeur permet quotidiennement à chacun d'exprimer son humeur et donne une idée de l'état d'esprit général de l'ensemble de nos collègues ; une façon aussi, tout simplement de dire « bonjour ».

17 000 à 18 000 clics ont été mesurés mensuellement. En moyenne sur 2014, 45 % des votes expriment un sourire, 25 % une attitude neutre et 25 % une moue d'insatisfaction.

Création d'un espace dédié à l'expression « coup de cœur/coup de gueule salariés »

Créé en 2013, à l'identique de ce qui existe depuis plusieurs années pour nos clients, le « coup de cœur / coup de gueule salariés » est un espace d'expression libre et de partage,

destiné à améliorer le fonctionnement interne et à proposer des idées pour trouver des solutions. Chaque proposition, interrogation, avis... reçoit une réponse dans les 24 heures. Un canal d'expression qui prend de plus en plus de place. En fin d'année 2014, un à deux commentaires par jour étaient postés. Plusieurs éléments sont salués ou sollicités pour des améliorations comme par exemple les procédures, outils, écrans... La coupe du monde en 2014 a aussi permis à beaucoup de faire partager leur passion du foot, souvent avec humour.

100% des collaborateurs vus

Nous nous sommes engagés à développer l'écoute et l'accompagnement des collaborateurs en rencontrant tous ceux qui n'ont pas eu d'entretien avec leur Conseiller Relations Humaines depuis 3 ans. Sur l'année 2014, nous avons pu rencontrer 270 personnes sur les 462 concernées, soit plus de la moitié d'entre elles. Nous poursuivrons cet engagement de manière à ce que tous les collaborateurs bénéficient d'un entretien de carrière.

A l'issue des entretiens de postulation interne, nous proposons une restitution des points forts et des points d'amélioration de la candidature à tous les collaborateurs, quelle que soit la décision, favorable ou défavorable. Cette restitution qualitative permet à chacun de se situer par rapport aux compétences attendues dans le poste et de travailler sur ses axes de progrès, avec l'aide de son manager.

Un travail collectif piloté par la DRH a permis d'identifier 68 événements de vie personnels et professionnels pour les collaborateurs. L'objectif est de construire ou d'optimiser les réponses à apporter, notamment par les RH et les managers, afin que tous les collaborateurs soient accompagnés dans les bons moments comme dans les mauvais.

Rapport d'étonnement

Depuis le début d'année, dans le cadre du projet d'entreprise, il a été décidé de solliciter l'avis des nouveaux collaborateurs, internes ou externes, en généralisant le rapport d'étonnement.

Tout nouvel arrivant dans une équipe est désormais invité à exercer son sens critique et sa force de proposition pour faire profiter l'organisation de son regard neuf. Nous rappelons régulièrement aux managers l'importance du rapport d'étonnement, qui s'inscrit véritablement dans une démarche continue de progrès.

Nous travaillons au « bien vivre » des salariés

Nouveautés !

Nouvelles proximités, aménagement des sites et des agences

Le projet « Nouvelles Proximités » répond avant tout à l'ambition que nos clients soient servis par tous, partout. Pour ce faire il est apparu nécessaire de transformer nos lieux de travail en lieux de vie, avec des locaux éco-conçus, conviviaux et chaleureux, modulables et décroisonnés qui intègrent des espaces d'accueil, des espaces d'entretiens et de réunions, tout ceci devant favoriser le travail collaboratif, la créativité et la coopération.

Bilans et chiffres clés !

Renforcement de l'accompagnement social des salariés : aides financières en fonction des besoins...

Nous avons entrepris, depuis plusieurs années, une démarche d'innovation sociale au fil de l'eau. Un point est régulièrement effectué lors des comités Relations Humaines sur les innovations sociales mises en place et sur les nouveaux projets, de nature à accroître le bien-être, l'épanouissement et l'efficacité des salariés dans leur travail et à favoriser dans l'entreprise les initiatives et pratiques responsables.

En matière d'innovations sociales, nous pouvons citer différentes aides accordées telles que la compensation du coût du logement dans certaines zones au bénéfice de nos assistants, la prime d'éloignement, le cautionnement pour compte du salarié, l'aide aux frais de garde pour les enfants en bas âge. L'an passé, nous avons choisi d'augmenter le montant du prêt accordé aux salariés dans le cadre du 1% logement. Nous veillons aussi à identifier les collaborateurs en difficulté financière et les accompagnons dans la recherche de solutions adaptées.

Renforcement de l'information

Une rubrique a été créée sur l'intranet, en accès direct, sous le titre « accompagnement social » afin que les salariés retrouvent très facilement les informations sur les différents leviers mis à leur disposition lorsqu'ils doivent faire face à des difficultés. Ils y retrouvent également le nom et les coordonnées des interlocuteurs qu'ils peuvent contacter, en fonction de la nature de leurs besoins.

Prévention et accompagnement du salarié en situation de détresse (suite à une incivilité)

Nous nous attachons également à prévenir et à accompagner les situations de stress notamment à l'aide d'un dispositif ouvert à tous, accessible directement en contactant une plate-forme d'assistance psychologique. De plus, les personnes ayant subi une incivilité peuvent bénéficier de séances auprès d'un sophrologue, prises en charge par l'entreprise.

Mesure autour de la sécurité au travail

En matière de sécurité, nous dispensons chaque année des formations incendie et secourisme. Depuis plusieurs années, nous avons équipé nos trois sites administratifs de fauteuils permettant à des personnes à mobilité réduite de pouvoir descendre rapidement et sans risques des escaliers en cas d'évacuation.

Nous tentons aussi souvent que possible de rapprocher les collaborateurs de leur domicile afin de limiter les trajets domicile travail. Mais nous allons plus loin en proposant également une formation à la sécurité routière pour les personnes dont le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail est important ou qui sont amenées à se déplacer fréquemment.

En 2014, le « document unique » qui recense, pour l'ensemble des organisations de travail (services et agences), les risques auxquels sont exposés les collaborateurs du CAM Pyrénées Gascogne, a évolué. Nous utilisons un logiciel, proposé par la Mutualité Sociale Agricole, qui permet une gestion plus dynamique des risques et des plans de prévention.

Les notions de fréquence et de gravité des accidents du travail restent peu significatives dans notre secteur bancaire. Nous constatons un taux de fréquence des accidents du travail de 0,008 % en 2014, pour un taux de gravité de ces événements à 0,07 %.

Rapprochement domicile / travail

Afin de diminuer le stress lié au risque routier et améliorer l'équilibre vie privée - vie professionnelle, nous avons entrepris, depuis plusieurs années, un projet de rapprochement

domicile - lieu de travail, dans la mesure où cela est compatible avec les autres paramètres de gestion de carrières et des besoins de l'entreprise.

Télétravail

Alors que les freins et les idées reçues sont encore tenaces à l'encontre du télétravail, celui-ci se révèle être une source d'amélioration de la qualité de vie au travail. A condition d'être bien pensé, expérimenté et formalisé. C'est ce dont a pu témoigner Pyrénées Gascogne, lors d'une conférence - débat le 17 juin, organisée dans le cadre de la 11ème semaine pour la qualité de vie au travail. A l'invitation de la CCI de Pau, notre banque a pu démontrer sa volonté de déployer le télétravail et son application concrète dans la vie de l'entreprise. Un échange nourri avec un public intéressé par ce mode d'organisation du travail mais interrogatif quant à sa déclinaison opérationnelle en entreprise.

Temps partiel

Tout collaborateur travaillant à temps plein, quel que soit son statut, son sexe, son métier et sa classification peut demander à bénéficier d'un emploi à temps partiel. Soucieuse de favoriser l'équilibre vie privée / vie professionnelle, l'entreprise y répond favorablement. Ainsi au 31/12/2014, 13% de l'effectif occupe volontairement un emploi à temps partiel.

Favoriser les moments de convivialité (réunions d'équipe, rencontres PG...)

Les réunions du Premier Cercle

Constitué d'une cinquantaine de collaborateurs « cadres supérieurs », ce Premier Cercle est réuni une à deux fois par an pour des travaux sur la stratégie de l'entreprise en mode collaboratif. Cette année les travaux ont porté sur la digitalisation de l'entreprise, les circuits courts, le management et les nouveaux services.

Les réunions des Managers

Dans la continuité des réunions du Premier Cercle, les managers sont également réunis, une à deux fois par an selon l'actualité de la Caisse Régionale, afin de réfléchir sur leur propre rôle et sur la stratégie de l'entreprise. Dans le cadre du projet d'entreprise « l'Esprit de Service » bon nombre d'entre eux ont été partie prenante aux travaux avec l'ensemble des collaborateurs puisqu'ils pilotaient les chantiers.

Les réunions de site

Avec une périodicité d'une par trimestre et plus si besoin selon les faits marquants, les personnels des trois sites sont réunis avec une partie informative et une partie plus conviviale autour d'un goûter ou d'un lunch selon l'horaire choisi.

Rencontres Cadres de Direction et Salariés : les Repas du Territoire

Dans le cadre du Nouveau Pacte Collaborateurs, il a été exprimé le souhait que les Cadres de Direction puissent échanger plus directement avec les équipes. Ainsi, des repas communs sont organisés trimestriellement et accueillent non seulement les personnels des agences mais aussi des services des sites qui sont invités à se joindre à eux. Ils seront poursuivis pour permettre de mieux se connaître et d'aborder en direct les problématiques des collaborateurs et de l'entreprise au fil de l'eau de ces réunions.

Rencontres Direction Générale et personnel

Au-delà de la réunion de l'ensemble du personnel qui a lieu tous les 3 ans environ, le Directeur Général part à la rencontre du personnel au moins tous les débuts d'année sur une quinzaine de jours. Il anime ainsi une quinzaine de réunions qui lui permettent d'échanger avec l'ensemble du personnel dans un format plus convivial puisque plus

restreint volontairement. Selon l'actualité, ces rencontres peuvent être renouvelées dans l'année comme elles le furent pour la présentation du projet « Nouvelles Proximités » en septembre.

Nous développons une politique d'emploi équitable et diversifiée

Nouveautés !

En 2014, pour continuer à développer la diversité dans nos équipes, nous avons initié une nouvelle méthode de recrutement. Il s'agit d'une méthode de recrutement sans CV qui consiste à évaluer les aptitudes pour un métier, sans tenir compte des diplômes ou de l'expérience professionnelle. Ce mode de recrutement, en partenariat avec Pôle Emploi, est pour nous l'occasion d'offrir une chance d'intégration à des personnes en recherche d'emploi, jeunes ou moins jeunes, sans exiger de niveau d'études, sans connaître l'origine, l'âge, l'expérience ou l'adresse du candidat.

A l'issue de cette première session, initiée avec le Pôle Emploi de Pau, 5 personnes ont été recrutées en CDI et 1 personne en contrat de formation par alternance.

Une méthode de recrutement par simulation (MRS) totalement en phase avec nos valeurs et nos convictions civiques et sociales et une expérience à élargir à tout notre territoire dès l'année prochaine.

Bilan et chiffres clés !

Application charte de la diversité

Nous nous employons à mettre en place une politique d'emploi équitable et diversifiée. Qu'il s'agisse de recrutement, de rémunération, d'évolution de carrière ou de formation, nous veillons à l'équité entre tous, au sein de l'entreprise.

Après avoir signé la Charte de la Diversité en 2008, nous appliquons et développons le principe de non-discrimination sous toutes ses formes (origine ethnique, sexe, âge, handicap...) et dans toutes les étapes de la vie professionnelle de nos collaborateurs.

Fin 2011, nous avons signé avec les partenaires sociaux un accord qui réaffirme l'importance que nous attachons à l'égalité des sexes et engagé des mesures renforçant la dynamique toujours plus grande de parité entre les hommes et les femmes.

Nous menons des actions régulières auprès de FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) en privilégiant notre présence sur le terrain : information et promotion de nos métiers auprès de jeunes issus de quartiers difficiles, accompagnement de demandeurs d'emploi, contact avec les acteurs locaux de l'insertion, MJC, missions locales.

En 2014, nous avons également développé ce type d'actions auprès d'autres organismes d'insertion tels le CREPI (Club Régional des Entreprises Partenaires de l'Insertion) ou ACOR (Action pour le Conseil et le Recrutement).

Développement de HECA

Avec l'appui de l'association HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole), la politique d'emploi et d'insertion des personnes handicapées a permis, depuis 2006, d'embaucher 62 personnes, en CDI et CDD, et de proposer des formations spécifiques en alternance ayant permis à 37 personnes d'effectuer une reconversion professionnelle et d'accéder à un Diplôme Universitaire. En effet depuis 2006, afin de favoriser l'insertion de personnes en

situation de handicap, un partenariat a été établi avec l'IUT de Bayonne pour préparer le diplôme universitaire d'Assistant Commercial de niveau bac +1. En outre, 107 collaborateurs ont bénéficié de l'aménagement de leur environnement de travail et de l'accompagnement du Référent Handicap.

Sur l'année 2014, nous avons participé à 6 actions destinées à rencontrer des demandeurs d'emploi handicapés et faire connaître notre politique d'emploi des personnes handicapées, comme par exemple des Handicafé© ou encore le Forum Virtuel Talent Handicap, via internet.

Nous ouvrons l'accès aux métiers par l'apprentissage et l'alternance

Nous entretenons également des relations privilégiées avec les établissements scolaires et universitaires de notre région et accueillons de nombreux stagiaires tout au long de l'année. De plus, nous respectons une charte des stagiaires qui nous engage à proposer des stages de qualité, dans un environnement destiné à aider le stagiaire à développer au mieux ses aptitudes pour intégrer la vie professionnelle.

Les contrats en alternance (apprentissage ou professionnalisation) permettant d'acquérir un diplôme pour exercer le métier d'assistant commercial ou conseiller commercial, constituent un canal privilégié de recrutement de salariés. Nous poursuivons d'ailleurs notre politique de diversification des recrutements en alternance (Master2, Ecole d'Ingénieurs et Ecole Supérieure de Commerce) pour former nos futurs conseillers ou experts.

Nouveauté !

En partenariat avec l'Institut d'Administration des Entreprises de Bayonne et le CFA DIFCAM Aquitaine, nous avons ouvert en 2014 un Master Professionnel « Direction Administrative et Financière » option « Conseiller Spécialisé Banque et Assurance » en alternance.

Ce Master, visant à former durant deux années les futurs conseillers clientèle, a pour objectif de permettre aux alternants d'obtenir une double compétence sur le Marché des Particuliers Haut de Gamme et sur le Marché des Professionnels.

SYNTHESE DES INDICATEURS « NOS PRATIQUES RH ET SOCIALES »

	2013	2014
Effectif Global Pyrénées Gascogne		2 294
<i>Dont Caisse Régionale</i>	1 776	1 750
<i>Pourcentage de femmes dans l'encadrement supérieur</i>	20,8 %	26 %
<i>Pourcentage de salariés handicapés</i>	7,2 %	NC
<i>Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'un entretien d'appréciation</i>	96,3 %	96 %
<i>Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une promotion au cours de l'année</i>	9,1 %	10,9 %
<i>Nombre d'embauches</i>	59	107
<i>Pourcentage de l'effectif en CDI</i>	97 %	97 %
<i>Taux de fréquence des accidents du travail</i>	NC	0,008 %
<i>Nombre de personnes ayant bénéficié d'une augmentation individuelle</i>	658	726
<i>Taux d'absentéisme</i>	3,9 %	4,1 %

5

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE SUR LES TERRITOIRES

Nous facilitons l'accès à la propriété individuelle

Nouveautés !

Construction du premier lotissement réalisé en direct par Pyrénées Gascogne

En 2014, nous avons décidé de mener une action innovante pour accompagner l'accès à la propriété de nos clients. Nous avons mis en vente 14 lots de terrains à bâtir, entièrement viabilisés et en construction libre sur la commune d'Arzacq (64) dans le but d'accompagner nos clients, de travailler en synergie avec nos services et nos filiales (comptabilité-fiscalité, promotion immobilière, agences, Square Habitat, réseau prescripteurs habitat) et de faciliter l'accès à la propriété en appliquant une grille de prix très accessible avec des lots à partir de 52.000 € tous frais et taxes inclus. D'autres programmes de ce type sont à l'étude pour 2015.

Bilans et chiffres clés !

Les Conventions Entreprises Partenaires

Sur notre territoire, elles permettent aux employés des entreprises de plus de 25 salariés et des associations de plus de 10 salariés de bénéficier d'une gamme de prêts et de services à tarifs avantageux. Aujourd'hui 1 063 entreprises et associations ont signé cette convention.

Accompagnement des projets d'acquisition d'un logement au travers la prescription habitat

Pour accompagner les projets habitat dès les premières rencontres avec un constructeur, notre réseau d'experts intervient auprès de nos partenaires conventionnés, 50 à ce jour, afin d'apporter la solution de financement habitat en adéquation avec les projets des futurs propriétaires et ce dans les meilleurs délais. En 2013 plus de 700 familles ont été financées grâce à ces partenariats.

Nous appuyons les investissements des collectivités

En 2014, nous avons continué de soutenir les investissements des collectivités locales en finançant des projets de différentes natures : l'environnement, l'eau et le traitement des déchets, la voirie et l'aménagement urbain, la santé, les hôpitaux, les écoles... Le total de ces financements s'élève à environ 90 M€ fin 2014.

Nos sociétaires participent à l'accompagnement des projets locaux

Tookets : notre monnaie solidaire et sociétaire !

Après 3 ans d'existence, Tookets ne cesse de développer sa notoriété et son utilité. En 2014 nous avons étendu notre gamme d'offres génératrices de Tookets. Ainsi, tout client sociétaire de Pyrénées Gascogne qui utilise sa Carte Bancaire Sociétaire et qui a placé une partie de son épargne sur un Livret Sociétaire, reçoit des Tookets. La carte TOOKAM et le compte épargne Tookam génèrent également des Tookets.

Au total, en 2014, ces offres ont généré 1,2 M€ de Tookets qui ont été distribués à des associations du territoire, dont 114K€ directement distribués par les sociétaires (contre 38K€ en 2013).

Nouveautés !

Nous avons créé « La quinzaine des associations »

La quinzaine des associations, qui s'est déroulée du 14 au 25 Octobre 2014, avait pour but d'inciter les sociétaires à distribuer leurs Tookets. Les Agences Pyrénées Gascogne ont mis en avant des associations choisies par les Caisses locales pour leur caractère d'utilité sociale, et ont proposé à nos clients sociétaires qui ne savaient pas quoi faire de leurs Tookets, de les distribuer en priorité à ces associations.

Coup de chapeau !

A l'occasion de la troisième édition des Prix NETEXPLO CHANGE, organisés par l'Observatoire Netexplo en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France et HEC, les Tookets ont reçu le Grand Prix NETEXPLO CHANGE 2014 devant Danone, Leroy-Merlin et Philips !

Nous soutenons les associations, fondations et organismes d'intérêt général, et valorisons les initiatives locales

Soutien financier

En partenariat avec **Crédit Agricole Solidarité Développement**, nous soutenons depuis plusieurs années des projets de développement et d'insertion. Cette année nous avons soutenu deux projets. Nous avons donné **10 000 €** à une association lourdaise qui accompagne la réinsertion de toxicomanes et **10 000 €** pour le projet du « Luy à Nous », porté par des personnes en réinsertion, pour l'aménagement d'un chemin et de lieux de détente accessibles aux handicapés.

Nous proposons également depuis maintenant **7 ans** un dispositif de « **missions solidaires internationales** » qui a permis à **60 salariés et administrateurs** d'accomplir une mission dans un but éducatif, de santé ou de développement économique dans différents pays.

En 2014, 3 salariés sont partis en mission au Pérou avec l'association « Los Chicos de Cusco » dans l'école associative pour les enfants en grande détresse du village de Cusco. Ils ont notamment fait un éveil aux loisirs créatifs, ils ont organisé des goûters des ventes de crêpes pour récolter le salaire annuel d'un enseignant. Un autre salarié s'est rendu à Haïti avec l'association « Haïtimoun » et la « Fondation don d'amour ». Il a contribué à la création d'une unité de

scolarisation dans un orphelinat. Enfin, une dernière personne est partie avec la « Fondation Les Regards d'Amour », au Bénin, pour réaliser diverses activités comme des ateliers manuels, de la lecture pour les plus jeunes, des activités ludiques et sportives.

En complément, nous avons soutenu financièrement différents projets solidaires portés par des associations. Nous avons donné 4 997€ à "l'antenne locale de SOS enfants sans frontière" pour la réfection des sanitaires d'un orphelinat au Cameroun et 5 900€ à une association géroise d'insertion "Jardins solidaires » pour l'achat de matériel.

Fonds de solidarité Banques Alimentaires : MESA, FONGERSALIM ...

Nous poursuivons le travail déjà engagé sur le Gers et le Béarn, avec le MESA et FONGERSALIM, pour constituer des fonds de dotation avec les Banques Alimentaires des Hautes-Pyrénées et du Pays Basque.

Pelikam.com

Fin 2012, le CA Pyrénées Gascogne créait Pelikam.com. Ce site participatif voyait le jour pour répondre solidairement aux cotés de Tookets à un réel besoin de nos clients. Son but est de mettre en relation, sur un espace dédié, des porteurs de projets avec toute une communauté de donateurs et de bénévoles pour y participer. C'est ce que l'on appelle le **Crowdfunding**.

En 2 ans, Pelikam.com c'est plus de 38 000 visiteurs, 220 demandes de projets pour plus de 25 449 € de dons issus de 645 donateurs... Anniversaires, mariages, pots de départs, événement sportifs, culturels ou humanitaires, Pelikam répond à tous les besoins.

Pelikam.com est un service solidaire, gratuit, qui vient non seulement compléter notre offre sur le marché des associations et des particuliers mais il traduit nos valeurs et l'engagement mutualiste sur notre territoire. Il illustre un peu plus la proximité avec nos clients.

Actions de mécénat sportif et culturel

Nous poursuivons nos actions de mécénat, comme par exemple dans le football ou le rugby, et nous avons créé en 2014 un espace partenaires, à retrouver sur www.lefil.com, afin de promouvoir des événements et de faire gagner des places aux internautes. Pour jouer, il suffit de se connecter sur cet espace et de choisir son club de cœur. Un tirage au sort a lieu 2 jours avant les matchs et les gagnants sont immédiatement informés par mail. Ils récupèrent leurs places au guichet « invitation » du stade. Ce concept a connu un fort engouement de la part nos partenaires puisqu'il leur permet aussi de présenter leurs structures et d'assurer une visibilité permanente vers leurs sites internet.

Opération de Noël

Pour la deuxième année, nous avons placé Noël sous le signe de la solidarité. Les clients, administrateurs et salariés étaient invités à déposer des jouets dans nos agences pour les enfants défavorisés. Cette collecte a été reversée au secours populaire.

Soutien humain

Mécénat de compétences : des collaborations qui apportent...

Le mécénat de compétences est une autre forme d'aide aux associations, qui complète la palette de mesures déjà mises en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Informatique, numérique, réseaux sociaux, gestion administrative, bureautique..., sont autant d'univers qui sont méconnus ou peu mis en œuvre par nombre d'associations et qui sont autant de compétences largement répandues parmi les salariés de Pyrénées Gascogne. L'appel au volontariat lancé par la Direction des Relations Humaines a permis d'identifier 19 salariés désireux de mettre leurs compétences au service d'associations durant leur temps de travail.

Ainsi la Caisse Régionale a décidé d'allouer trois ETP par an, soit 618 jours pour effectuer des « missions » auprès d'associations. FACE, Secours Populaire des Hautes-Pyrénées, Habitat et Humanisme... sont parmi les premières associations à accueillir un collaborateur de Pyrénées Gascogne.

Les premières collaborations entre des collaborateurs de Pyrénées Gascogne et des associations ont été très fructueuses pour les deux parties.

Nous mettons en avant le patrimoine culturel et architectural

Nouveautés !

Cette année, le CA Pyrénées Gascogne s'est associé à 92 autres PME de la région dans le **club Concert'O**, mécène de l'Orchestre de Pau et des Pays de Béarn (OPPB) dont l'objectif est de sensibiliser au patrimoine artistique local et aux initiatives innovantes dans le domaine du mécénat.

Nous offrons à nos clients, dont de jeunes musiciens en herbe, l'opportunité de découvrir cette musique au Palais Beaumont.

En juillet 2014, Concert'O et ses 93 entreprises mécènes ont reçu l'**Oscar du Mécénat PME 2014**. Le Jury a félicité l'action de soutien à l'Orchestre de Pau et également notre capacité à s'unir à 93 entrepreneurs autour d'un projet de mécénat.

[La Fondation d'entreprise Pyrénées Gascogne accompagne](#) financièrement les jeunes entre 18 et 35 ans qui portent des projets Eco-responsables, avec un impact sur le territoire.

En 2014, pour coller au plus près des préoccupations des jeunes, la Fondation a décidé d'aider aussi les projets de création d'entreprise.

En 2014, la Fondation a soutenu 21 jeunes pour un montant total de 43 000 euros (17 700 € pour des projets culturels, 13 500 € pour des créations d'entreprise, 8 500 € pour des projets sociaux, 1 800 € pour des projets environnementaux et 1 500 € pour des projets sportifs).

Bilans et chiffres clés!

Avec la **Fondation Crédit Agricole Pays de France** nous soutenons financièrement la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural. Ainsi en 2014 nous avons accompagné la restauration de l'orgue de l'église de Samatan (10 K€), la création d'une visite virtuelle de peintures rupestre pour les grottes d'Isturitz et Oxocelhaya (10 K€) et la réalisation d'un pavillon d'accueil pour le Château d'Abbadia (20 K€).

Les talents Gourmands

Pour la deuxième année consécutive, le CAM Pyrénées Gascogne participe au concours Talents Gourmands organisé par Crédit Agricole S.A auprès des restaurateurs, artisans métiers de bouche, et producteurs. Ils sont les acteurs des savoir-faire de nos territoires, maintiennent vivant le patrimoine gastronomique et l'économie agro-alimentaire locale. Nous souhaitons ainsi renforcer ses liens naturels avec l'univers gastronomique de nos territoires, et travailler à une meilleure reconnaissance de ces atouts.

Nous agissons dans la prévention et l'accompagnement des personnes fragilisées

Nouveautés !

Création du marché accompagnement et de la Fondation Tookeur

Des experts en proximité

Nous avons fait évoluer notre manière d'aborder notre clientèle fragilisée. Au-delà d'un pôle d'expertise situé à la Caisse Régionale, nous avons déployé 5 points passerelle, en agence de proximité, afin de mieux détecter et accompagner nos clients.

Ces experts mènent leur mission en lien avec les correspondants Tookeur, représentants de nos sociétaires au sein du Conseil d'Administration des Caisses Locales, et le tissu associatif local.

Un accompagnement par les correspondants Tookeur

Les 68 correspondants répartis sur l'ensemble du territoire, à raison d'un ou deux par Caisse Locale, ont suivi une formation « Mettre le pied à l'étrier » afin de professionnaliser l'accompagnement qu'ils peuvent proposer à des personnes fragilisées, directement ou par l'intermédiaire d'associations locales. Actuellement, six bénéficiaires de microcrédit sont accompagnés. Ils ont également contribué à des actions de prévention auprès des jeunes grâce au module d'éducation budgétaire.

De nouveaux partenariats tissés par la Fondation Tookeur

Afin d'accompagner au mieux nos clients qui nécessitent un accompagnement dans la durée pour apprendre à mieux gérer leur budget, une fois les solutions bancaires mises en place, nous leur proposons une aide de l'association « l'atelier budgétaire ».

Nous avons également mis en place des partenariats « Microcrédits » pour faciliter le financement des besoins quotidiens (voiture, permis, santé...) avec le CCAS d'Auch, de Bagnères, Familles rurales ...

Afin de lutter contre la précarité énergétique, nous avons passé une convention avec EDF/GDF ce qui permet de faciliter le paiement des factures d'énergies (plans de règlement des factures jusqu'à 10 mois).

Dans le domaine de la santé, nous avons signé une convention avec la CPAM d'Auch pour détecter les personnes en difficulté ou non prises en charge par l'assurance maladie et faire de la prévention par des bilans santé, des aides à la complémentaire santé, des prestations d'assurance.

La Fondation Tookeur a accompagné des actions solidaires pour un montant total de 235 K€ en 2014.

Nous soutenons les sinistrés

Notre région a de nouveau été touchée par des inondations exceptionnelles. Forts de l'expérience de 2013 dans les Hautes-Pyrénées, des mesures spécifiques d'accompagnement pour les clients touchés par les intempéries étaient déjà engagées.

Les besoins spécifiques aux communes du Pays basque touchées en 2014 ont été identifiés avec le concours des Caisses Locales et des collectivités locales afin que chaque problématique trouve sa solution. Toutes les équipes des agences et les administrateurs des secteurs concernés se sont

mobilisés pour se rendre sur le terrain à la rencontre des sinistrés. Outre assistance et aide dans les démarches, ils ont aussi recensé les besoins afin de mettre en place les premières mesures d'urgence, dont l'aide à la déclaration de sinistre avec notamment un numéro vert gratuit, des mesures de relogement de personnes sinistrées, la simplification des démarches d'indemnisation, des avances sur indemnisation (jusqu'à 10 000 €, pour les particuliers et jusqu'à 20 000 €, pour les professionnels, agriculteurs et associations).

Les aides aux sinistrés représentent 18 K€ en 2014, complétées par un appel aux dons auprès de ses salariés qui a permis de récolter 5 K€ euros.

Bilan des aides apportées en 2013 à la suite des inondations

Les collectivités sinistrées ont perçu des indemnisations très importantes d'assurance en mars 2013. Globalement, la facture des inondations sur nos vallées a dépassé 150 millions d'Euros. La SMACL, mutuelle des collectivités et partenaire du Crédit agricole, a remis des chèques importants à Cauterets et Luz pour environ 3 millions cette fois-ci. Le traitement des indemnisations a été très apprécié par les municipalités.

Le Crédit Agricole continue son accompagnement auprès des sinistrés et aide directement le territoire Ainsi un don de 153 K€ a été effectué en aide aux communes de la Vallée des Gaves pour la reconstruction d'une passerelle, détruite lors des inondations de l'été 2013.

Nous sommes partenaires des acteurs de l'éducation et de la recherche

Nouveautés !

ETICOOP accueille deux doctorants (encadrés par l'université de Pau et des Pays de l'Adour) qui travaillent sur le lien entre développement rural et initiatives entrepreneuriales de proximité. Un premier livrable est attendu pour le mois de mars 2015 avec une étude des structures d'accompagnement et de soutien aux circuits courts alimentaires. Enfin, tous deux devraient également proposer un référentiel de formation sur ces thématiques, à destination des administrateurs et des collaborateurs du Crédit Agricole.

Nous soutenons des initiatives dans le domaine de l'environnement.

Nous participons au développement d'une méthodologie pour procéder au « Bilan eau » du CA Pyrénées Gascogne, en partenariat avec l'APESA, et moyennant une participation financière de 10 000 €. Nous soutenons également l'Eskal Eureka, conservatoire végétal régional d'aquitaine, et le lancement du SSPA (syndicat des sylviculteurs des Pyrénées Atlantiques).

Nous déployons l'éducation budgétaire

Nous avons décidé de déployer des actions d'éducation budgétaire auprès des jeunes lycéens et étudiants afin de leur donner des bases leur permettant d'être autonomes et responsables dans l'approche de leur budget. Ces actions pédagogiques ont pour objectif d'informer les jeunes, de les sensibiliser à la nécessité de gérer leur budget privé et ainsi de prévenir des difficultés financières.

Un module a été co-construit avec des enseignants de Lycées et adapté en fonction des propositions faites par les Lycéens dans le cadre du test réalisé en 2013.

En 2014, 48 interventions ont été réalisées en lycées d'enseignement général ou professionnel, ainsi qu'en CFA...soit environ 1200 participants sur l'ensemble du territoire. Une première réunion « éducation budgétaire » a eu lieu dans les locaux de l'agence de Mourenx en 2014 ; des rencontres similaires seront renouvelées en 2015.

Un atelier « Du troc au trader », à vocation pédagogique, a également été renouvelé pour les écoles primaires au festival de Lâas. Cette démarche ludique a eu un vif succès auprès de 6 classes de CM1 qui ont fortement participé sur le thème de l'histoire de la monnaie et des échanges à travers les temps.

Nous soutenons les jeunes du Lycée Agricole Pau-Montardon primés au concours des mini-entreprises grâce au Pack e-commerce

Le 23 mai dernier, 16 élèves de seconde du Lycée Agricole de Montardon ont participé au concours régional des mini-entreprises proposé par l'association « Entreprendre Pour Apprendre ». Ils ont créé « Esprit-Montardon », société qui vend des blouses de travail et vestes personnalisables, customisées par EP Sports installé à Lescar.

Les élèves ont bénéficié des conseils et expériences de nombreux professionnels, dont notre filiale Square Achat qui leur a permis de créer leur site grâce au Pack e-Commerce : espritmontardon.fr sur lequel il est possible de découvrir l'ensemble des produits proposés et même de passer commande. Esprit Montardon a enregistré 130 ventes, majoritairement effectuées par des enseignants et anciens élèves.

A l'issue de la délibération du jury, la mini-entreprise Esprit-Montardon a été reconnue comme le projet le plus abouti, et ce grâce, en partie, au site internet. Ils ont donc remporté le trophée régional et vont maintenant participer au concours national à Paris les 4 et 5 juin.

Un bel exemple de coopération entre l'enseignement, l'entreprise et le monde associatif, au bénéfice des jeunes.

Nous participons au développement des Ateliers de frontball

Créé en 2008, le Frontball est une discipline nouvelle et moderne, point de rencontre des différents jeux de balles à main nue pratiqués à travers le monde.

A vocation sportive et sociale, le Frontball est bien plus qu'un sport de rue et c'est ainsi que le CA Pyrénées Gascogne a souhaité s'associer à son développement en devenant partenaire officiel de l'association porteuse de ce projet.

Le 17 mai 2014, sur le site du Pilotari club de Tarbes, l'association « Frontball Développement » a lancé la première école de Frontball régionale. Dès la rentrée elle a accueilli les écoles primaires tarbaises dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ainsi que les associations de quartiers.

Nous donnons du matériel informatique

Nous avons envoyé 9 ordinateurs à l'Alliance Française de Fort Dauphin à Madagascar qui gère une école française. Ces ordinateurs vont servir à la création d'une médiathèque.

SYNTHESE DES INDICATEURS « NOTRE RESPONSABILITE SOCIETALE SUR LES TERRITOIRES »

	2013	2014
Total des aides allouées aux actions de mécénat, sponsoring, actions mutualistes	1 516 500 €	1 565 575 €
<i>Dont Pyrénées Gascogne Associations</i>	<i>598 546</i>	<i>669 644</i>
<i>Dont la Fondation Tookeur</i>	<i>269 200</i>	<i>228 532</i>
<i>Dont ETICOOP</i>	<i>40 000</i>	<i>80 000</i>
<i>Dont la SCIC TOOKETS</i>	<i>40 000</i>	<i>150 000</i>
<i>Dont la Fondation Jeunes</i>	<i>76 224</i>	<i>76 224</i>
<i>Dont les aides directes</i>	<i>492 500</i>	<i>361 175</i>
Accompagnement des clients « fragiles »		2 121
Taux de sortie avec succès	61 %	77 %

Annexes

1/ Note méthodologie

Périmètre de reporting

La collecte et le traitement des informations reposent sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et prennent en compte le périmètre des comptes consolidés : la Caisse Régionale, les Caisses Locales, PG Immo, CAM Energie, PG Invest, Bankoa, Mercagentes. Sont exclues notamment les filiales du Groupe BANKOIA, ainsi que certaines filiales directes de la Caisse Régionale, de par leur caractère non significatif.

Pour les consommations d'énergies, le périmètre est celui des consommations des bâtiments d'exploitation de la Caisse Régionale hors filiales.

Les données sociales sont également reportées dans le périmètre Caisse Régionale, hors filiales.

Les filiales représentent environ 23 % de l'effectif total.

Exercice de reporting

La période relatée couvre l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Données sociales

Les données relatives aux effectifs sont issues du Système d'Information HR Access, sur la base des effectifs présents au 31/12/2014 et des mouvements d'effectifs enregistrés dans l'année.

Le taux d'absentéisme se détermine par le rapport entre le nombre de jours d'absence pour arrêt maladie, y compris les jours d'arrêts relatifs à un accident du travail, et le nombre de jours théoriques de travail de l'exercice.

Le nombre d'heures de formation est le produit du nombre de jours de formation de l'année multiplié par 7,48 heures.

Les coûts relatifs à la formation sont constitués des frais pédagogiques de formation, des frais de scolarité des alternants, des cotisations AGECEF/CAMA, des frais de déplacement et des coûts salariaux sur la base d'un coût moyen d'une journée de formation/salarié.

Le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation est calculé en prenant la masse salariale de l'exercice N-1.

Données environnementales

Les consommations de gaz, électricité et de fioul couvrent le périmètre des sièges et des points de vente.

Les données de gaz et d'électricité sont les données de consommation réelle de l'exercice, données collectées à partir des accès en ligne des différents abonnements de l'entreprise auprès des fournisseurs d'énergie.

Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre sont celles issues du bilan carbone 2011.

Les autres données environnementales sont issues d'outils de suivi internes ou proviennent d'informations collectées auprès de nos différents prestataires ou fournisseurs.

Autres données quantitatives du rapport

Elles sont issues du Système d'Information à partir de travaux de requête majoritairement constitués au sein du service infocentre de l'entreprise, de fichiers de suivi d'activité constitués au sein des unités opérationnelles, ou des comptes de la Caisse Régionale.

Informations non reportées

Les activités de la Caisse Régionale sont exercées en complet respect des droits fondamentaux attachés à la personne humaine.

Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne précise qu'il n'a constitué aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement. La nature de son activité ne l'expose pas directement aux questions de l'utilisation des sols et à la prise de mesures spécifiques pour la protection de la biodiversité.

Les questions relatives aux possibles nuisances liées à l'éclairage et au bruit sont prises en compte dans la politique de prévention des risques professionnels.

2/ Lexique

Caisse Locale : Société coopérative formant le socle du Crédit Agricole. Les Caisses Locales réunissent l'ensemble des sociétaires de leur territoire lors d'Assemblées Générales afin de désigner leurs Administrateurs selon le principe « d'un homme, une voix ».

CCA : Certificat Coopératif d'Associé : titre permettant d'accéder au capital de la Caisse Régionale.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CEE : Certificats d'Economie d'Energie.

ESS : Economie Sociale et Solidaire.

FACE : Fondation Agir Contre l'Exclusion.

FSM : Fondation Solidarité Mutualiste

GAD : Garantie Assurance dépendance

HECA : Handicap et Emploi au Crédit Agricole

IDD : Initiatives Développement Durable.

IDL : Institut de Développement Local ayant pour vocation d'aider les Caisses Locales dans leurs actions de soutien à des projets d'intérêt général, à caractère économique, social, culturel.

IFCAM : Institut de Formation du Crédit Agricole Mutuel.

IRC : Indice Relation Clients

LIS : Livret sociétaire

MESA : Mouvement des Entreprises pour une Solidarité Alimentaire.

NPCo : Nouveau Pacte Collaborateurs

Part Sociale : Titre représentatif d'une fraction du capital social d'une Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel.

Point Vert : Service permettant de retirer de l'argent directement chez un commerçant habituel (boulangerie, épicerie, bureau de tabac...) grâce à une carte bancaire.

RSE : Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Sociétaire : un client sociétaire est un client qui détient au minimum 1 part sociale et qui, de ce fait, peut participer à nos Assemblées Générales, donner son avis et élire ses représentants dans sa Caisse Locale.

Tookam : Première forme de banque intégrant les réseaux sociaux initiée par le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Tookets : Monnaie solidaire. Monnaie associative et solidaire à destination des associations, créée par Tookam. Le taux de conversion est de 100 Tookets pour 1 €. Pour plus d'informations : www.tookets.com.

3/ Filiales

Alternative Foncière : Société de portage, aménagement foncier et promotion immobilière

Bankoa : établissement de crédit espagnol.

ETICoop : Ecole Territoriale pour l'Innovation et la Coopération. Favorise localement la création d'entreprises. Accompagnement sous forme de formations et de financements.

CAM énergie société de capital investissement sur les projets de production d'énergies renouvelables

CAM Energie service société de développement, d'entretien et maintenance de de suivi de projets de production d'énergie renouvelable

Gleize Energie : filiale bureau d'étude travaillant sur la performance énergétique des bâtiments et sur la production d'énergies renouvelables.

Immersive Lab : filiale locale basée à Oloron St Marie spécialiste de l'Internet 3D et du développement Web.

Mercagentes : société de bourse espagnole

Square Achat : permet à ses clients commerçants, grâce à une solution clé en main (pack e-commerce), de se lancer sur Internet en toute simplicité et en toute sécurité. Square Achat participe ainsi au développement économique de notre territoire.

Square Habitat : le cœur de métier est la négociation et la gestion de biens immobiliers.

Tookets.Coop : Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Elle a pour objectif de proposer et de diffuser l'offre Tookets.Coop auprès d'autres entités du groupe Crédit Agricole mais également d'autres entreprises.

PERFORMANCE ECONOMIQUE ET FACTEURS DE RISQUE DE LA CAISSE REGIONALE



I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2014

Le contexte macro-économique général

L'année 2014 est caractérisée par la divergence entre une économie américaine qui redémarre et une économie européenne à l'arrêt. Ainsi, alors qu'aux USA la croissance dépasse les 3% et le chômage avoisine les 6%, le PIB de la zone Euro aura progressé de moins de 1% pour un taux de chômage de près de 10% de la population active. Le Japon ne fait guère mieux malgré les espoirs nés d'un policy-mix très expansionniste, tant côté monétaire que budgétaire. La Chine connaissant, elle-même, un ralentissement marqué, lié à sa transition vers un nouveau modèle de croissance, les Etats Unis constituent donc le principal moteur d'une croissance mondiale inférieure à 3%.

Du coup, la grande question de 2014 aura été : l'Europe échappera-t-elle à la déflation ? Techniquement, c'est le cas, les prix progressant d'environ 0,5% sur la zone. Pour autant, la crainte d'un scénario à la japonaise affectant l'Europe a pris du crédit et le soutien à l'activité de la zone euro est devenu le sujet majeur de l'économie internationale. Pour ce faire, la Banque Centrale Européenne a fait preuve d'un activisme qu'on ne lui connaissait pas : abaissement des taux directeurs à un niveau historiquement bas (0,05% pour le taux refi, et même négatif, à - 0.20%, pour le taux des dépôts), prêts à long terme à conditions avantageuses accordés aux banques sous conditions d'évolution des encours de crédit (programme TLTRO), lancement d'un programme d'achat d'actifs du type ABS ou covered bonds, renforcement de la forward guidance (pilotage des anticipations) avec l'annonce de la mise en œuvre d'un large plan de quantitative easing en 2015... Malgré ces mesures et des résultats des stress tests réalisés dans le cadre de l'Asset Quality Review qui ont rassuré sur la solidité du système bancaire européen, l'activité reste atone, faute de la confiance nécessaire à une véritable reprise et d'une baisse des importations des pays émergents. Cette absence de perspective, couplée à des taux de marge insuffisants, a incité les entreprises à continuer de baisser leurs investissements et leurs stocks. Seule la stabilisation de la consommation privée, voire son redressement dans les pays périphériques, a permis d'éviter la récession. Cette consommation privée a été soutenue par un pouvoir d'achat des ménages en amélioration grâce à la croissance du revenu disponible brut et à la faiblesse de l'inflation.

Mais c'est sur les marchés financiers que la politique monétaire ultra-accommodante a connu son impact le plus significatif. Sous l'effet de l'affluence de liquidité et de l'absence de perspectives de croissance des prix et du PIB, les taux d'intérêt à long terme ont considérablement diminués en Europe (de -136 bp en Allemagne à -257 bp en Espagne pour les taux des obligations d'Etat à 10 ans), provoquant un fort aplatissement des courbes de taux. Aux Etats Unis, la baisse des taux a été moins marquée (-72 bp sur les taux à 10 ans) du fait des anticipations de normalisation de la politique monétaire. Outre cette baisse spectaculaire des taux d'intérêt, c'est leur niveau historiquement bas qui est à noter, avec un plancher touché pour les taux allemand où le 10 ans n'atteint que 0,503% au 31/12/2014.

De la même manière, l'afflux de liquidité a soutenu les marchés actions, tant du fait des volumes à placer que de la faiblesse du rendement des produits de taux. Parmi les pays développés, ce sont les marchés américains (+10,2% pour le S&P500, +7,0% pour le DJ) qui en ont le plus profité puisque l'amélioration de la situation économique US donnait de la visibilité sur les entreprises cotées. En Europe, ces liquidités n'ont permis qu'une hausse limitée des marchés actions (+1,2% pour l'Euro Stoxx 50), ceux-ci étant plombés par les sombres perspectives de croissance, les risques géopolitiques (crise ukrainienne et son corolaire, l'embargo sur la Russie, vote grec...) et la chute de plus de 40% des prix du pétrole au second semestre.

Conjoncture française

En 2014, c'est la situation de la France qui a particulièrement inquiété les acteurs économiques. Elle fait figure de point faible de l'Europe avec une consommation privée, principal moteur habituel de la croissance, qui peine à résister à l'ajustement budgétaire en cours et à la dégradation continue du marché du travail. De ce

point de vue, non seulement le taux de chômage augmente, mais les offres d'emplois ne sont pas comblées, prouvant l'inadéquation de l'offre de travail à la demande. Il en résulte une baisse de l'emploi (-3,4% pour le secteur marchand hors agriculture entre le pic de 2008 et le milieu de l'année 2014) et une réduction de la croissance des salaires.

La hausse du chômage et les mesures fiscales affectent également l'investissement immobilier, malgré la faiblesse des taux de crédit. Mais, contrairement à la plupart des autres pays européens, les prix de l'immobilier peinent à baisser en France. La demande de logements diminue donc, en particulier dans le neuf où les ventes baissent de 32% par rapport aux points hauts de 2007. Les ventes dans l'ancien résistent mieux (-9% par rapport à 2007). Cette baisse de la demande justifie toutefois un net repli de la construction. Le nombre des mises en chantier est ainsi retombé au niveau de celui des années 1992 - 1998.

Le point positif de la pression sur les salaires, complété par la réduction de charges apportée par le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), est que la compétitivité s'améliore légèrement par rapport à l'Allemagne (mais se dégrade par rapport aux pays périphériques où l'ajustement salarial est beaucoup plus fort) stabilisant ainsi le niveau des profits des entreprises.

Ceci reste toutefois très insuffisant pour permettre un rebond significatif de l'économie. Le PIB progresse de moins de 0,5% en 2014 entraînant un dépassement de la cible de déficit budgétaire qui, à 4,4% attendus, constitue un des plus mauvais résultats de la zone euro. La dette publique dépasse donc les 2000 milliards d'euros et représentent 95% du PIB. Ceci n'empêche pas l'Etat français de bénéficier d'un effondrement de son coût de financement. Le taux de l'OAT 10 ans a ainsi baissé de près de 70% pour terminer l'année à 0,78%, entraînant à sa suite la baisse de l'ensemble des taux longs.

Du côté des marchés actions, par contre, l'absence de perspectives de reprise l'activité et les craintes géopolitiques de fin d'année ont fini par faire basculer le CAC 40 dans le rouge (-0,5%), avec des performances très contrastées selon les valeurs et les secteurs.

Conjoncture espagnole

L'Espagne va mieux. En ces temps de ralentissement de l'économie mondiale, la demande interne a pris le relais des exportations pour soutenir la croissance. Le PIB a donc progressé de 1,3% d'après les premières estimations, malgré une politique maintenue de réduction des déficits publics se traduisant, entre autres, par le gel des salaires des fonctionnaires et la suppression de la prime de Noël. Cette consommation privée dynamique a instauré un climat de confiance favorable à l'investissement (+2,4%), notamment dans les services.

Les chiffres de l'emploi s'améliorent également. Toutefois avec un taux de 24,5%, le chômage reste à des niveaux très élevés et pèse sur le revenu disponible, et donc la consommation.

Du fait de cette amélioration de la situation économique générale du pays, les marchés financiers espagnols sont ceux qui ont connu les évolutions les plus favorables. Au niveau des taux d'intérêt, le taux des emprunts d'Etat à 10 ans a perdu près de 257 points de base pour revenir à 1,59%, soit un niveau beaucoup plus en rapport avec la conjoncture que les 4,16% de l'année précédente.

Au niveau des marchés actions, l'IBEX 35 a connu une progression de 3,5% sur l'année, bien au-dessus de la performance moyenne de la zone euro (+1,2% pour l'Euro Stoxx 50).

II. ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE PYRENEES GASCOGNE

1. L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE EN 2014

L'activité de l'année 2014 a été soutenue, avec 548 303 entretiens commerciaux (+14%) ayant permis de rencontrer 68,5 % de nos clients. Cette activité porte, toutefois, les stigmates de la dégradation de la conjoncture avec un tassement des réalisations de crédit et une montée de l'épargne de précaution.

Ainsi, par rapport à 2013, les nouveaux encours de crédit octroyés ont diminué de 12%, à 1 691 M€ (17^{ème} rang des Caisses Régionales). Le secteur de l'habitat concentre environ la moitié de ces réalisations (858 M€) et la majeure partie de la baisse (-17,6%). Cette baisse doit, toutefois, être relativisée puisqu'elle résulte en partie d'une production 2013 particulièrement dynamique. Cette évolution est bien liée à une diminution de la demande, la part de marché crédit de la Caisse Régionale restant stable à 41,9% (+1bp)¹.

Dans un contexte de taux de plus en plus bas, les clients ont encore été nombreux à solliciter une baisse du taux de leurs prêts. La Caisse Régionale a défendu ses stocks, mais également a été amenée à réaménager 119M€, soit nettement moins que les 293 M€ de 2013.

L'encours total de crédit dans les livres de la Caisse s'élève à 10 689 M€ (18^{ème} rang, comme les années précédentes), soit une hausse de 1,4% malgré le ralentissement des réalisations.

En parallèle, la progression de collecte a connu une forte accélération avec une croissance des encours de 4,5%, soit le meilleur résultat des Caisses Régionales. Ceci amène les encours de collecte à un total de 14 343 (19^{ème} rang). Ce résultat valide la mobilisation de la Caisse Régionale sur ce qui, depuis la crise de 2008, est devenu une priorité afin de conserver des ressources suffisantes pour accompagner le financement du territoire. Ainsi, la part de marché de la Caisse Régionale en épargne bilan progresse 1,3 point sur 12 mois, à 33,7%¹.

Le rythme de progression de la collecte monétaire (dépôts à vue et à terme) s'est accéléré (+13,4% en 2014 contre 2,6% en 2013). Par contre, les performances de 2013 sur l'épargne bancaire (livrets et épargne logement essentiellement) n'ont pu être renouvelées en 2014. Ces encours, pénalisés par le faible niveau des taux d'intérêt, ne progressent que de 0,6% contre + 2,4% l'année précédente. L'épargne logement tire malgré tout son épingle du jeu en progressant de 7,9%, grâce à la rémunération attractive du PEL et son absence de fiscalisation. Pour les mêmes raisons, l'assurance-vie conserve sa dynamique de 2013 en voyant ses encours augmenter de 3,6%. Par contre, les encours de valeurs mobilières diminuent de 6,1% dans un contexte économique favorisant des placements plus sécuritaires.

Le stock de produits d'assurance de biens et personnes a progressé de 3% à 309 897 contrats, en ligne avec les ambitions, tandis que les stocks de cartes bancaires (+ 5 506) et de comptes offrant des bouquets de services (comptes à composer, en hausse 3 556) progressent de 2% chacun.

Cette activité trouve logiquement sa traduction dans les résultats de la Caisse Régionale.

¹ Source Banque de France, octobre 2014.

2. DE L'ACTIVITE AUX RESULTATS... : LES RESULTATS DE LA CAISSE REGIONALE SUR BASE INDIVIDUELLE

*Résultats individuels de la Caisse Régionale au 31/12/2014
présentés sous forme de soldes intermédiaires de gestion et en K€*

	12/2013	12/2014	Ecart €	Ecart %
1 - PNB	379 560	371 944	-7 616	-2,0%
1.1 - PNB D'ACTIVITE	348 345	328 480	-19 865	-5,7%
1.1.1 - MIG	209 729	196 708	-13 021	-6,2%
1.1.2 - MARGE TOT COMMISSIONS	138 616	131 772	-6 844	-4,9%
1.2 - PNB HORS ACTIVITE	31 215	43 464	12 249	+39,2%
1.2.1 - MARGE SUR PORTEFEUILLE ET PROPRE CR	26 965	41 998	15 032	+55,7%
1.2.2 - PRODUITS ACCESSOIRES	1 790	1 726	-64	-3,6%
1.2.3 - MARGES DIVERSES	2 460	-260	-2 720	-110,6%
2 - CFN	189 087	193 689	4 602	+2,4%
2.1 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	189 393	193 881	4 487	+2,4%
2.1.1 - CHARGES DE PERSONNEL	110 555	114 096	3 541	+3,2%
2.1.2 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS PERSONNEL	78 839	79 785	946	+1,2%
2.2 - CHARGES RECUPEREES	-306	-191	114	-37,4%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	190 473	178 255	-12 218	-6,4%
3 - COUT DU RISQUE	-30 213	-19 562	10 650	-35,3%
3.1 - INCIDENCE NETTE POUR RISQUE CREDIT	-27 698	-23 421	4 278	-15,4%
3.2 - DOTATIONS NETTES POUR RISQUES ET CHARGES	-2 488	3 851	6 338	-254,8%
3.3 - DOTATIONS NETTES POUR DEPRECIATIONS	-27	7	34	-126,9%
4 - DOTATION NETTE POUR IMMO FINANCIERES	-2 683	-13 439	-10 756	+401,0%
5 - RESULTAT SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS	489	211	-278	-56,9%
6 - DOTATIONS NETTES AU FRBG	-5 000	-10 500	-5 500	+110,0%
8 - IMPOT SUR LES SOCIETES	-59 562	-37 792	21 770	-36,5%
RESULTAT NET	93 504	97 173	3 668	+3,9%

Le Produit Net Bancaire (PNB) de la Caisse Régionale s'élève à 371,9 M€, en baisse de 2,0% sur l'année. Ce tassement est principalement imputable à la baisse de 2,2% de la marge d'intermédiation globale qui pâtit de la forte diminution des taux d'intérêt, entraînant un pincement du taux de marge que la croissance modérée des encours de crédit ne peut compenser.

La marge sur commissions affiche elle aussi une baisse sensible (-4,9%, soit une baisse de 6,8M€), sous l'effet du plafonnement des commissions de dysfonctionnement sur comptes (-2,8M€), d'une réduction d'1M€ de la facturation courante, principalement sur les titres et le fonctionnement de compte, et du tassement de 1 M€ des commissions d'assurance. Dans ce dernier cas, toutefois, la baisse provient d'effets de base affectant les comptes 2013 et se caractérisant par 2,4 M€ de commissions non-récurrentes.

L'activité de gestion pour compte propre de la Caisse Régionale a, quant à elle, généré 42,0 M€ de PNB, en hausse de 55,7%, en particulier sous l'effet d'un retour des dividendes versés par Crédit Agricole S.A. aux Caisse Régionale. Ces dividendes, qui avaient disparu depuis 2011, représentent 12,7M€ en 2014.

Cette baisse du PNB s'accompagne d'une augmentation des charges de fonctionnement nettes, ou CFN, (+2,4% à 193,7M€). Cette hausse de 4,6 M€ des CFN est principalement imputable à la hausse des charges de personnel, malgré la montée en puissance du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) atteint ainsi à 178,3 M€, en baisse de 6,4%. De même, le coefficient d'exploitation, mesure traditionnelle de l'efficacité et de la productivité bancaire qui ramène le montant des CFN au PNB, se dégrade. Il passe de 49,8% au 31/12/2013 à 52,1% fin 2014.

Toutefois, cette baisse de la rentabilité de l'exploitation est contrebalancée par une amélioration du coût du risque. Celui-ci baisse de 35,3% du fait d'une moindre croissance des créances douteuses, mais aussi d'une modification des modalités de provisionnement des petites créances. Cette évolution entraîne une reprise de provisions pour créances douteuses qui est compensée par une dotation de 10,5 M€ au fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) afin de maintenir le taux de couverture global des risques de la Caisse Régionale.

Enfin, la présentation des comptes est affectée par le débouclage d'une opération fiscale de type « loi Girardin ». Celle-ci amène à constater un abandon de créances auprès du GIE fiscal de 13,7 M€ qui affecte le poste « dotation nette pour immobilisations financières ». Cette perte, prévue dès l'origine par le montage fiscal, est toutefois compensée par la reprise d'une provision pour impôts différés qui minore d'autant la ligne d'impôts sur les sociétés. Cette opération explique donc les évolutions atypiques de ces deux postes comptables mais elle est sans aucun impact sur le résultat net qui s'affiche à 97,2 M€, en hausse de 3,9%.

3. ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES CONSOLIDEES

Le périmètre de consolidation comprend les filiales les plus significatives de la Caisse Régionale, ainsi que l'ensemble des Caisses Locales. Il est inchangé par rapport au 31/12/2013 et compte :

- la Caisse Régionale ;
- les Caisses Locales ;
- BANKOA S.A., banque de détail espagnole dont l'activité se situe principalement dans la province Basque de Guipúzcoa ;
- MERCAGENTES : société de bourse implantée à Bilbao ;
- PG Immo : société regroupant les agences immobilières filiales de la Caisse Régionale sous l'enseigne Square Habitat ;
- les deux fonds dédiés PG Gestion et PG Altitude ;
- PG INVEST : holding financier portant les participations de la Caisse Régionale dans de nombreuses structures locales ;
- CAM ENERGIE : société regroupant les investissements de la Caisse Régionale dans le développement des énergies renouvelables via des sociétés de productions d'énergie et un bureau d'étude, Gleize Energie Service, spécialisé dans les bilans énergétiques et le développement des projets en économie renouvelable.

Sont exclues notamment les filiales du Groupe BANKOA, ainsi que certaines filiales directes de la Caisse Régionale, de par leur caractère non significatif.

3.1. PG INVEST

PG INVEST, filiale à 100 % de la Caisse Régionale, est dédiée aux prises de participations sur le territoire de Pyrénées Gascogne. Elle a été créée pour porter des participations et pour investir dans différentes sociétés locales de type SEM ou SAFER.

PG INVEST permet également à PG de se diversifier dans le secteur du capital risque, du portage foncier ou de la promotion immobilière, au travers de sociétés dans lesquelles PG INVEST est actionnaire majoritaire.

Elle n'a pas de charges de structure, hormis la mise à disposition de personnel PG correspondant globalement à 1,9 ETP.

Le Résultat financier est négatif de 538 K€ sous l'effet :

- d'un solde net d'intérêts (perçus / versés) sur comptes courants correspondant à - 78 K€ ;
- d'une provision pour dépréciation de titres de participation à hauteur de 338 K€ et correspondant aux dépréciations affectant une filiale informatique, une SEM ainsi qu'une opération immobilière réalisée dans le Gers. Ces dépréciations sont partiellement compensées par une reprise de provision à hauteur de 199 K€ sur une filiale de capital risque ;
- d'un abandon de créance de 350 K€ à notre filiale informatique ;
- de rémunérations diverses des placements de trésorerie à hauteur de 29 K€.

Le résultat net atteint ainsi un déficit de -536 K€.

3.2. PG IMMO

PG Immo est la société qui chapeaute l'activité d'agences immobilières du réseau Square Habitat de la Caisse Régionale. Ces agences immobilières sont soit propriété directe de PG Immo, soit intégrées à des filiales détenues majoritairement par PG Immo.

L'activité de cette société est encore marquée par le ralentissement du marché de l'immobilier intervenu ces dernières années.

Le chiffre d'affaires 2014 atteint 6,4 M€, en hausse de 10,2 % par rapport à 2013 qui s'explique par de bons résultats en administration de biens où le Groupe PG Immo connaît globalement :

- une hausse des locations réalisées de 20% à 1015 unités et une augmentation de 33% des mandats signés ;
- une croissance de 9% des lots gérés en syndics, pour un total de 19 659 lots ;
- une progression de 7% du nombre de lots gérés en gestion locative, à 4 332 lots.

Cette activité, en ligne avec les objectifs, tranche avec une activité transactions toujours décevante. Le nombre de mandats signés augmente certes de 3%, mais le nombre de compromis de vente diminue de 9%, traduisant l'attentisme des investisseurs.

L'insuffisance du chiffre d'affaires en transaction ne permet donc pas d'équilibrer le résultat d'exploitation. Celui-ci, bien que s'améliorant de 66%, reste déficitaire de 1,1 M€.

Ces comptes sont, par ailleurs, encore affectés par la restructuration du groupe lancée en 2013. Ainsi, on compte environ 0,4 M€ de frais liés à des départs de salariés, dépréciations d'actifs ou frais de restructuration et d'acquisition. A l'inverse, le rapprochement des activités immobilières de PG Immo sur la Côte Basque avec celles du Groupe Carmen Immobilier, se traduisant par des apports d'actifs à la société commune créée, CSHPB, a généré un résultat exceptionnel de 0,3 M€.

Au final, le résultat net progresse donc de 75% mais reste négatif à -863 K€.

3.3. Groupe CAM ENERGIE

CAMPG détient 100 % des parts de la SASU CAM ENERGIE, créée en 2009 pour regrouper les investissements de la Caisse Régionale dans les énergies renouvelables.

La SAS CAM ENERGIE détient, en date du 31/12/2014, 17 filiales et participations spécialisées dans la production d'énergie photovoltaïque ou hydroélectrique pour une puissance installée prévisionnelle totale de 46.615 kwc et un investissement en fonds propres (capital et comptes courants d'associés) de 35,6 M€. En vendant l'électricité produite à EDF, ces sociétés ont dégagé un chiffre d'affaires de 11 M€ et un résultat net de 2,5 M€. Sur ces 17 sociétés, 3 ne commenceront à produire qu'en 2015 et 5 autres sont exclues du périmètre de consolidation, soit parce que la Caisse Régionale ne détient pas la majorité des parts, soit parce que les sociétés n'ont été mises en production qu'en cours d'année.

A ces sociétés de production s'ajoutent deux filiales de services :

- le Bureau d'études techniques Gleize Energie Service, détenu à 54% par CAM ENERGIE et exerçant dans 2 domaines principaux :
 - Bâtiment : Bureau d'études Fluides, Maître d'œuvre tous corps d'état et Conseil,
 - Energie : Maîtrise d'œuvre et conseil, ouvrages de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, micro hydraulique et méthanisation).

Cette société a dégagé un chiffre d'affaires de 2.851 K€ et un résultat net de 162 K€.

- La SAS CAM SERVICE, créée en avril 2013 et essentiellement dédiée à la maintenance des centrales photovoltaïques, est détenue à 54% par CAM ENERGIE. La SAS CAM SERVICE a étendu son périmètre d'activité en 2014 avec l'acquisition d'un fonds de commerce à CAM ENERGIE; les métiers exercés aujourd'hui relèvent de la maintenance mais aussi du développement, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la structuration juridique et financière de projets. Cette société a réalisé, sur le parc CAM Energie, un chiffre d'affaires 2014 de 5.980 K€ permettant de dégager un bénéfice de 196 K€.

Au total, les filiales et participations du groupe CAM Energie ont dégagé un résultat net part du groupe de 2,9 M€ qui s'ajoute au résultat propre de CAM Energie, s'établissant à 452 K€, et provenant essentiellement des échanges de flux financiers avec la Caisse Régionale et les filiales de production d'électricité (intérêts perçus et versés sur les avances en comptes courants permettant de financer les filiales et dividendes remontant des filiales). Il en résulte un résultat net du groupe CAM Energie au 31/12/2014 de 1,7 M€, en hausse de 171,6%.

3.4. BANKOA

Comme en 2013, le développement de la collecte (+12,2%) et la conquête de nouveaux clients (+2,8%) grâce, notamment, au lancement d'un nouveau site Internet (+10% de clients actifs), ont permis de préserver et même d'améliorer la rentabilité de la filiale, malgré une conjoncture espagnole toujours difficile. Cette amélioration de la collecte est particulièrement sensible au niveau des placements les plus sécuritaires constitués par les comptes à vue (+15,4%), des dépôts à terme (+11,9%) et des opérations de pensions livrées (+34,1%). Les OPCVM et autres titres hors bilan croissent malgré tout de 7,8%.

Par contre, pour la deuxième année consécutive, l'encours de crédit à la clientèle s'est contracté, traduisant la frilosité des investisseurs. Cet encours baisse de 3,1% en 2014 à 1 361,4 M€, dont -0,3% sur l'habitat et -6,5% sur les entreprises.

Malgré tout, le taux de CDL global reste stable à 5,0%, traduisant bien la stabilisation de la conjoncture.

Ces encours douteux, d'un montant de 65,1 M€, sont couverts par des provisions individuelles à hauteur de 35,6% (- 2,6 points). En comptant les provisions collectives, le taux de couverture monte à 42,4% (-1,1 point).

Grâce à ces bonnes performances en collecte, qui expliquent l'essentiel de la progression de 3,5% des commissions nettes perçues, à une marge d'intérêt qui parvient à progresser de 1,6% malgré la baisse des encours de crédit, et à une forte croissance des plus-values de cession sur titres, le PNB progresse de 7,2%, à 39,8 M€.

La hausse de 3,2% des charges d'exploitation (à 25,8 M€) ne remet pas en cause la hausse du résultat brut d'exploitation. Celui-ci augmente de 17,4% à 12,6 M€

Le coût du risque connaît une croissance de 26,4% en 2014, effaçant ainsi la baisse de 2013, et ramenant ce coût du risque à son niveau de fin 2012, soit 4,9M€.

Au final, ceci amène à une croissance du résultat net de 16,3% à 5,8 M€ au 31/12/2014.

3.5. MERCAGENTES

Le fonds de commerce de la Société de Bourse Mercagentes, fondamentalement constitué de ménages, profite du rebond des marchés espagnols.

Ainsi, le nombre d'opérations réalisées par la clientèle augmente de 44,3%, correspondant à un montant de 183 M€, en hausse de 86,7%.

Le montant des portefeuilles gérés s'accroît quant à lui de 5,8% à 12,6 M€. Ce sont les fonds actions qui profitent principalement de la conjoncture 2014, tandis que l'encours des OPCVM de taux diminue.

Toutefois, malgré ces évolutions d'activité favorables, les revenus financiers ont régressés. Ceci tient à la fois à la conjoncture des taux d'intérêt qui a obligé Mercagentes à diminuer les commissions de gestion sur ses OPCVM de taux, et à la concurrence à la fois du courtage par internet, pour la clientèle des particuliers, et des systèmes de routage financier, pour les clients institutionnels et les intermédiaires financiers.

Ainsi, les commissions perçues ont baissées de 1,7% à 1 750 K€.

Cette baisse de la rentabilité de l'activité clientèle a été compensée par un rendement accru du portefeuille d'excédent de fonds propres de Mercagentes. Si la baisse des taux d'intérêt a fait plonger la marge d'intérêts de 48,8% (à 293 M€), en revanche, la remontée des marchés a permis de constater 560 K€ de plus-values auxquelles s'ajoutent 201K€ de dividendes, soit une hausse globale de 47,5% de ce poste par rapport à 2013.

Le PNB reste donc stable (+0.1%) à 2 749 K€. Une légère hausse des charges de fonctionnement (+2,7%) amène toutefois à une diminution de 3,5% du résultat net. Celui-ci s'affiche donc à 1 030 K€ au 31/12/2014.

3.6. Les fonds dédiés PG Gestion (PGG) et PG Altitude (PGA)

La Caisse Régionale utilise deux fonds dédiés pour la gestion de ces excédents de fonds propres. Ces fonds correspondent donc à des OPCVM ouverts à la seule Caisse Régionale qui en détermine leur orientation de gestion et les titres admissibles. Ils sont gérés dans le cadre de ce mandat pas les équipes de sociétés de gestion externes, Amundi pour PGG et Lyxor pour PGA.

L'intérêt de ces fonds pour la gestion des portefeuilles titres gérés pour compte propre tient à ce qu'ils permettent de céder des titres sans forcément constater la plus ou moins-value de cession dans les comptes individuels de la Caisse Régionale. En effet, tant que les titres cédés sont dans le fonds dédié, ils n'affectent que les résultats du seul fonds dédié. Pour impacter le résultat individuel de la Caisse Régionale, il faut procéder à la vente de parts du fonds dédié lui-même. On peut ainsi faire tourner les portefeuilles dans le cadre d'une gestion active sans avoir à se préoccuper des conséquences sur le compte de résultat individuel. Par contre, cette activité affecte les comptes consolidés puisque ces fonds dédiés entrent dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale.

Les résultats de ces fonds dédiés sont donc très volatiles d'une année sur l'autre et fonction à la fois de la conjoncture des marchés financiers et de l'activité de la Trésorerie de la Caisse Régionale.

En 2014, la composition de PGA est restée relativement stable après des réaménagements significatifs en 2013. Il en résulte donc un résultat 2014 en forte baisse par rapport à l'année précédente, à 331 K€ (-81%).

A l'inverse, le résultat de PGG s'accroît de 595%, passant de 754 K€ en 2013 à 5 243 K€ en 2014. Cet accroissement spectaculaire provient de la réorientation de ce fonds. En effet, la Caisse Régionale a décidé d'en faire un OPCVM investissant dans des titres fortement liquides permettant d'améliorer le LCR, nouveau ratio de liquidité Bâle III entrant en vigueur en 2015. Cette réorientation s'est traduite par des cessions massives des actifs précédemment détenus, amenant à constater en comptabilité les plus-values existant sur ces lignes.

4. RESULTATS CONSOLIDES

Les comptes consolidés de la Caisse Régionale et de ses filiales consolidées ont été produits en respectant les normes IFRS.

Rappelons que l'obligation réglementaire de mettre en œuvre des normes IFRS vise plusieurs objectifs :

- rechercher une harmonisation des règles comptables internationales ;
- favoriser la comparabilité et accroître la transparence des états financiers ;

- permettre une uniformité des conditions d'accès aux marchés financiers pour les investisseurs.

Elle se fonde sur 3 grands principes qui expliquent les écarts par rapport aux comptes individuels présentés en normes françaises commentés précédemment :

- les actifs sont réévalués au prix de marché, la « juste valeur des actifs », au lieu du coût historique ;
- l'analyse économique de l'entreprise prévaut sur une approche fiscale et juridique des comptes ;
- les instruments financiers sont intégrés au bilan.

Elle impose donc une présentation économique des comptes représentatifs :

- d'une activité globale de sociétés juridiquement indépendantes ayant des liaisons d'intérêt commun ;
- d'une activité globale des opérations réalisées avec les tiers.

Elle conduit les établissements à procéder à des retraitements et ajustements préalables d'une part, à éliminer des opérations réciproques entre les entités consolidées d'autre part.

Le tableau ci-dessous présente les principaux soldes intermédiaires de gestion consolidés.

Soldes intermédiaires de gestion consolidés au 31/12/2014
En K€

	31/12/2014	31/12/2013	Var. %
PRODUIT NET BANCAIRE	423 492	428 295	-1,1%
CHARGES GENERALES & DOTATIONS AMORT	-229 843	-226 018	1,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	193 649	202 277	-4,3%
COUT DU RISQUE	-38 695	-34 691	11,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	154 954	167 586	-7,5%
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	190	565	-66,4%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	155 144	168 151	-7,7%
IMPOT	-38 995	-60 733	-35,8%
RESULTAT NET	116 149	107 418	8,1%

Ce résultat consolidé se monte donc à 116,1 M€, en hausse de 8,1% par rapport au 31/12/2013. La présentation de ces comptes est, comme pour ce qui concerne les comptes individuels de la Caisse Régionale, impactée par le débouclage de l'opération « loi Girardin » Ines Bail (cf. présentation des comptes individuels de la Caisse Régionale). L'abandon de créance lié à ce montage accroît le coût du risque tandis que la reprise d'impôts différés réduit d'autant la ligne d'impôt. Là encore, comme prévu par le montage, cette opération n'a pas d'impact sur le résultat net, mais elle rend nécessaire un retraitement pour permettre de visualiser la principale source de hausse du résultat net : la baisse du coût du risque réel (hors effet « Ines Bail »).

Comme toujours, les évolutions de ces soldes sont principalement imputables à la Caisse Régionale elle-même, celle-ci représentant 87% du résultat net consolidé du groupe Pyrénées Gascogne. Cette part se réduit toutefois au profit de l'influence du fonds dédié PG Gestion et de la moindre contribution négative de PG Immo.

Contribution des sociétés consolidées au résultat au 31/12/2014

En K€	2014 En €	2014 En %	2013 En €	2013 En %
PG	101 217	87,1%	98 866	92,0%
BANKOA	5 816	5,0%	5 003	4,7%
CL	2 252	1,9%	2 578	2,4%
MERCAGENTES	1 030	0,9%	1 067	1,0%
PG IMMO	-863	-0,7%	-3 457	-3,2%
PGG	5 243	4,5%	754	0,7%
PGA	331	0,3%	1 772	1,6%
CAM ENERGIE	1 719	1,5%	633	0,6%
PG INVEST	-596	-0,5%	202	0,2%
TOTAL RN	116 149	100,0%	107 418	100,0%

L'activité et les résultats individuels des autres principales entités consolidées, qui expliquent les évolutions des comptes consolidés, ont été présentés précédemment.

Pour la Caisse Régionale, les principaux écarts entre les normes françaises et les normes internationales s'expliquent par les différences de traitement des valorisations des titres et instruments dérivés entrant dans le PNB, ainsi que l'élimination des dividendes intragroupes. Il s'y ajoute l'effet de la dotation de 10,5 M€ au FRBG qui réduit le résultat en normes françaises. En effet, la dotation au FRBG n'est pas reconnue en normes IFRS.

Le total bilan consolidé du Groupe Pyrénées Gascogne au 31/12/2014, établi selon les normes comptables internationales, s'élève à 15,4 milliards d'euros, en hausse de 1,5% par rapport au 31/12/2013 (cf. états financiers consolidés pour le détail du bilan).

III. RATIOS PRUDENTIELS

Les établissements de crédit sont assujettis au ratio « CRD » (Capital Requirement Directory), plus communément baptisé « Bâle III ». Ce ratio ramène les fonds propres réglementaires de l'établissement à la valorisation de ses risques pondérés.

Le tableau ci-dessous présente l'état des fonds propres réglementaires de la Caisse Régionale (calculés sur base consolidée).

Fonds propres au 31/12/2014 pour le calcul du CRD
En euros et après déductions réglementaires

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	1 447 253 204
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	1 447 253 204
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	0
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	1 447 253 204

Le ratio CRD de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'établit à 15,77% au 31 décembre 2014 contre 16,27% un an avant et une exigence réglementaire de 8%. La baisse du ratio s'explique par le passage, en 2014, de la version Bâle II (CRD III) à la version Bâle III (CRD IV) du ratio de solvabilité.

Nb : ces données n'ont toutefois pas fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes.

IV. CONTROLE INTERNE

1. DEFINITION

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière, des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

2. LES PRINCIPES D'ORGANISATION

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la CRCAM Pyrénées Gascogne et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème} » degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : contrôle interne, audit), décrits plus loin.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la CRCAM Pyrénées Gascogne s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (assurances, prise de participations, informatique...). Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale.

3. LA REPARTITION DES RESPONSABILITES

Le dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des organes délibérant et exécutif et son pilotage repose sur la coordination des trois principales fonctions de contrôles réglementaires : le responsable du contrôle permanent, le responsable du contrôle périodique et le responsable du contrôle de la conformité.

Le rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et le responsable du contrôle interne de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées.

Les fonctions de contrôle

Le responsable du contrôle permanent, directement rattaché au Directeur Général de la Caisse Régionale et rapportant notamment à son Conseil d'Administration, est chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle permanent et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale. Il anime, en particulier, le dispositif des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (2^{ème} degré).

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence ...), les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et ils font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Direction Générale, directeur de pôle, comité de contrôle interne). Le service Audit est également destinataire des principaux reportings et il en est fait un compte rendu

dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A. et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR). Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctives.

Le responsable du contrôle de la conformité intervient, sous la responsabilité du responsable du contrôle permanent, plus particulièrement sur le domaine de la vérification du respect de la réglementation et des normes déontologiques tant dans les processus de gestion qu'au niveau des produits proposés à la clientèle ou de la démarche commerciale. Il anime également le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le responsable du contrôle périodique pilote les missions d'audit (contrôles de 3^{ème} degré) visant à s'assurer du respect des règles externes et internes (procédures), de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Ces missions, qui concourent à vérifier la pertinence des dispositifs de contrôle interne et de l'adéquation des moyens, sont donc pilotées par un responsable indépendant des unités opérationnelles, directement rattaché au Directeur Général et rapportant au Conseil d'Administration.

Les différentes fonctions de contrôles coordonnent leur action au travers du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

V. FACTEURS DE RISQUES

1. RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

1.1. Objectifs et politique

La politique des risques fait partie de la politique de distribution des crédits qui est actualisée chaque année et validée par le Conseil d'Administration.

Elle est établie en concertation entre les directions concernées (tous canaux) et le service des Risques Crédits (P.C.R.) avec la participation du Contrôle de Gestion, sous le contrôle du responsable des risques et contrôle permanent (R.C.P.R.).

En plus de l'actualisation minimale annuelle, la politique des risques, qui comprend par ailleurs la politique des garanties et le schéma délégataire, peut être amendée, autant que de besoin, suite à l'analyse de tout élément (sinistre important, analyse « deuxième regard », contrôle *a posteriori*, mission d'audit...) entraînant la nécessité d'adapter les procédures de la Caisse Régionale pour en protéger les intérêts et après validation des propositions par la Direction Générale.

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés, et des règles de distribution propres à chaque marché.

Sont notamment définies dans ce corpus les règles :

- o de rattachement à chaque marché afin de s'assurer de l'affectation au segment et à la méthodologie de notation adaptés,
- o de territorialité,

- d'analyse du risque (risques liés appréhendés via le concept de groupe de risques et l'analyse transversale lorsque plusieurs canaux de distribution sont concernés).

Y sont aussi présentées des limites d'intervention réglementaires (grands risques et division des risques), opérationnelles et globales de distribution.

Des limites par marchés et par dossiers ont également été définies. Par ailleurs, des recommandations de partage de dossiers ont été définies, tant pour des raisons de risque de contrepartie que de gestion du risque de liquidité.

1.2. Gestion du risque de crédit

1.2.1. Principes généraux de prise de risque

Le dispositif d'analyse et de prise de décision s'articule autour de :

- ✓ règles de délégation d'octroi assurant que tout dossier significatif passe devant un comité des engagements Direction Générale voire, pour les plus importants, devant le comité régional composé des membres du bureau du Conseil d'Administration ;
- ✓ contrôles permanents de 1^{er} degré (en agence), 2^{ème} degré - 1^{er} niveau (dans les services opérationnels du siège) et 2^{ème} degré - 2^{ème} niveau par des unités de contrôle spécialisées du siège. L'ensemble de ces informations est consolidé par le département des Risques et du Contrôle Permanent et fait l'objet d'une information :
 - ✧ de l'organe exécutif via des comités spécialisés : comité risques Direction Générale et comité de contrôle interne,
 - ✧ de l'organe délibérant via les présentations régulières et au moins semestrielles du directeur des risques et du contrôle permanent et du directeur financier, ainsi que du comité d'audit.

Les règles de délégation d'octroi déterminent le niveau d'exercice de la délégation suivant l'exposition globale de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne sur le groupe de risque (total de l'exposition de la Caisse au bilan et hors bilan après projet) et en fonction de seuils dépendant du marché et de la notation interne (et certains critères spécifiques d'exclusion ou d'aide à la décision). Ces niveaux sont rattachés à des métiers ou des instances décisionnelles.

Un dispositif « d'avis risque indépendant » est en place dans la Caisse Régionale. Son adaptation régulière, notamment pour prendre en compte les recommandations de l'inspection Groupe, vise à renforcer encore la sécurité du système. Les dossiers ne relevant pas d'un niveau de décision délégué à l'agence gestionnaire bénéficient, de fait, d'une seconde analyse.

Le rattachement hiérarchique des services assurant cette deuxième analyse garantit leur indépendance vis-à-vis de la direction commerciale.

1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

a) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, utilise des systèmes de notation internes au Groupe, validés par l'ACPR, pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit du portefeuille de détail et de la banque des entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le comité des normes et méthodologies présidé par le directeur des risques et contrôles permanents Groupe qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation automatique du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Contrairement à la banque de détail, cette notation entreprises se réalise à dire d'expert.

La fiabilisation des notations fait l'objet d'un process complet comprenant la validation à chaque demande de financement et l'intégration dans le contrôle permanent des agences entreprises.

b) Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Les travaux de rapprochement Comptabilité-Risques permettent de sécuriser la complétude des données Risques.

Par ailleurs, les modèles internes d'évaluation du risque clients mettent à disposition, au-delà des montants « bilan » et « hors bilan », les données « bâloise » d'exposition au moment du défaut, perte attendue et risque pondéré.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

1.2.3. Dispositif de surveillance

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du 31 mars 2014 a validé l'actualisation de la politique de distribution des crédits 2014 comprenant la mise en place d'un dispositif de limites lui permettant de suivre et contrôler l'évolution de ses encours de crédit.

a) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

En plus des limites globales, le dispositif de surveillance veille à contrôler le dispositif de limites qui s'articule comme suit :

- **Des limites réglementaires :**

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne répond strictement aux règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (cf. règlement CRBF 93-05 du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des grands risques).

Elle respecte ainsi un rapport maximum de 25% entre l'ensemble des risques encourus sur un seul bénéficiaire et le montant des fonds propres (FP).

Compte tenu du niveau élevé des fonds propres consolidés et de la forte division des risques de contrepartie, la Caisse Régionale s'est fixée, de plus, des règles internes plus contraignantes, afin de maîtriser les risques et d'assurer un suivi vigilant des encours importants.

En outre, la Caisse régionale procède, via Crédit Agricole S.A., à des déclarations périodiques supplémentaires à destination de l'ACPR :

- Trimestriellement, les 20 plus « grands risques bruts et nets » et,
- annuellement, la liste des 20 plus grands groupes en termes d'engagements nets pondérés (division des risques).

▪ **Des limites opérationnelles par marché :**

La politique générale de financement et de risque doit être compatible avec la structure financière de la Caisse Régionale.

Pour matérialiser sa politique de division des risques, la Caisse Régionale souhaite maîtriser le nombre d'emprunteurs portant des encours majeurs. Pour 2014, le seuil d'engagement brut a été maintenu aux niveaux suivants :

Entreprises	45 M€
Collectivités publiques	45 M€
	90 M€
Promotion immobilière	35 M€

La fixation de ces limites ne signifie pas que la Caisse Régionale n'acceptera pas de financements au-delà de ces seuils. La possibilité de déroger existe si la qualité du dossier le justifie.

L'octroi de financements à ces clients est de la compétence du comité régional des prêts, après avis du comité des engagements, qui seul pourra accepter en toute connaissance de cause des exceptions à cette règle. Par ailleurs, ces décisions font l'objet d'un reporting en Conseil d'Administration.

Ces suivis de limites sont complétés par une revue trimestrielle des principales contreparties du secteur des entreprises, sélectionnées sur la base d'un croisement de critères d'encours et de risque.

▪ **Des limites opérationnelles sur certains secteurs d'activités :**

Le dispositif de surveillance comprend des limites globales de distribution sur certains secteurs d'activité jugés plus risqués que la moyenne. En 2014, les limites par secteur d'activité étaient les suivantes :

- la promotion immobilière : encours global d'Exposition en cas de défaut (EAD) de 350 M€ (idem 2013),
- les crédits syndiqués Entreprises : encours d'EAD plafonné à 350 M€ (inchangé),
- les financements relatifs aux énergies renouvelables : encours d'EAD global de 350 M€.
- les financements de LBO (opérations de rachat / transmission d'entreprises) : encours maximum 200 M€ (EAD y compris cible), inchangé.

Ce dispositif est complété par un suivi de l'exposition sectorielle de l'ensemble du portefeuille de crédit organisé au niveau de la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. et diffusée à chacune des CR concernées.

Ces limites jouent le rôle d'indicateurs d'alerte permettant de suivre le niveau de distribution des crédits par rapport aux prévisions établies, sur des activités jugées sensibles par la Caisse Régionale. Elles font l'objet d'un suivi semestriel et d'un reporting au Conseil d'Administration.

▪ **Une couverture FONCARIS :**

En complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse Régionale a opté pour 3 années, à compter du 1^{er} juillet 2013, pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 45 M€ d'encours en risques liés. Le taux de couverture standard est de 50%.

Cette couverture ne s'applique pas aux Collectivités Publiques, aux opérations de promotion immobilière ou aux opérations strictement patrimoniales.

Au 31 décembre 2014, les encours de financement couverts par Foncaris s'élèvent 50,2 M€.

b) Processus de revue de portefeuille et de suivi du risque de contrepartie

Le suivi s'organise autour de la détection des situations sensibles à partir d'outils spécialisés.

Outils de détection du risque utilisé

La Caisse Régionale utilise divers outils de détection du risque adaptés à chaque niveau de traitement du risque. Ces outils permettent, sur des périodicités quotidienne, hebdomadaire et mensuelle, le signalement aux agences des risques nés (retards de paiement, dépassements de lignes de crédit autorisées...) et la traçabilité des actions entreprises. Leur exploitation est vérifiée via le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale.

La prise en charge par un service spécialisé des dossiers les plus importants est automatique et pilotée le plus finement possible afin de permettre aux techniciens de mettre en place la meilleure solution.

Le suivi de ces risques en deuxième degré - deuxième niveau par le Département des Risques et du Contrôle Permanent s'articule autour de l'exploitation des informations en sortie des outils de notation Bâle II Crédit (déformation de cartographie des risques crédit...) et de traitements « *infocentres* » produisant des ratios de risques (créances douteuses, défaut, EL, ...). Ces traitements informatisés permettent également de sélectionner des dossiers devant faire l'objet d'une présentation à des comités « risques » assurant la révision des situations atypiques de la clientèle.

Enfin, un dispositif, nommé « les entretiens budgétaires », organise la rencontre avec nos clients fragiles pour analyser leurs éventuelles difficultés. Le ciblage porte, notamment, sur la dégradation de la note Bâle II ou la récurrence d'un niveau de facturation pour dysfonctionnement du compte bancaire.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

La gestion du risque né et le recouvrement s'opèrent en 3 phases successives :

1°) Par les réseaux commerciaux et spécialisés : elle porte sur les clients entrant en risque, durant une période différenciée selon les marchés et se traduit par des contacts clients appuyés par des courriers et une facturation automatisée.

2°) Par le recouvrement amiable : la stratégie de recouvrement, abordée au niveau groupe de risque, est automatisée et dépend de critères discriminants tels que la durée et le montant de l'irrégularité, le niveau des encours ou le segment de notation du groupe de risque). La prise en charge par un service spécialisé des dossiers les plus importants est, elle aussi, automatisée. L'approche, tant des gestionnaires que des spécialistes du siège, est clairement centrée sur l'analyse des difficultés des clients et la recherche de solutions pérennes, avant d'envisager des mesures coercitives.

Le recouvrement amiable des entreprises et de la promotion immobilière est réalisé par l'agence gestionnaire, éventuellement avec l'appui du département Recouvrement, jusqu'au transfert au service Contentieux.

3°) Par le recouvrement contentieux pour le traitement des dossiers qui n'ont pu être résolus de manière amiable, l'exécution des garanties et la prise en charge des procédures collectives. La résidence principale des agriculteurs fait l'objet d'une procédure particulière dans l'exécution des garanties prises.

Le service Contentieux centralise par ailleurs le traitement des dossiers en surendettement.

Fonctionnement des comités de suivi des risques de crédit

Le suivi des risques de crédit est organisé autour des comités suivants :

- Le Comité d'Audit

Ce comité , composé d'administrateurs de la Caisse régionale, examine trimestriellement les résultats commerciaux et les comptes financiers ainsi que le suivi du respect des limites et l'application de la politique financière.

Il analyse le rapport annuel de contrôle interne, les rapports semestriels de gestion et les commentaires des commissaires aux comptes.

Il assure le suivi du plan d'audit et statue sur les divers sujets concernant les trois fonctions groupe (Contrôle, Finance et Espagne).

- Le comité risques de la Banque des Entreprises (mensuel)

Ce comité traite des trois marchés de la Banque des Entreprises : entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier. Cette instance vise à resserrer le suivi des risques de contreparties, y compris en termes de conformité de la notation.

Des représentants des Entreprises (gestionnaires), du Recouvrement et des Risques participent à ce comité.

Celui-ci constitue, en outre, l'instance de validation du déclenchement du processus d'alerte Risque Groupe, hors cas d'extrême urgence.

- Les revues de portefeuilles réseau (mensuel)

Sur la banque de détail, en complément du dispositif de suivi du risque, des revues de portefeuilles ont été organisées sous la responsabilité du directeur de région, sur la base d'un ciblage fourni par la direction des Risques, avec intervention des spécialistes du siège. Deux secteurs sont analysés lors de chaque session.

Afin de poursuivre la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le suivi des risques, un comité Risques et Conformité hebdomadaire a été instauré dans chaque Région, sous l'égide des Directeurs de Région et en présence de leurs Directeurs d'Agence.

- Le comité Risques Direction Générale

Le suivi des risques sur base consolidée est assuré par le comité Risques Direction Générale qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

Ce comité est destiné à informer la Direction Générale de la situation des risques de la Caisse Régionale afin de proposer au Conseil d'Administration des adaptations de la politique des risques. Il permet aussi à la Direction Générale de définir la stratégie risque à adopter dans des situations particulières de dossiers spécifiques.

Ce comité suit les risques crédit latents et avérés de la Caisse Régionale, ainsi que celui de sa filiale bancaire espagnole Bankoa.

Semestriellement, ce comité réalise une revue des principaux dossiers gérés au département Recouvrement pour ajuster les niveaux de provisionnement et réaliser un suivi des actions de recouvrement.

1.2.4. Dépréciation et couverture du risque

Au-delà des dispositifs de limites, la surveillance des risques crédit s'organise autour de la détection et du provisionnement des créances en situation douteuse, dont la définition est calée sur celle du « défaut » Bâle II, depuis novembre 2014. La surveillance repose également sur le suivi d'indicateurs de risque concernant tant la dégradation de la situation de la clientèle que la qualité de l'octroi de crédit et l'efficacité du process de recouvrement.

a) Créances défaut et douteuses

La situation d'application des normes de retard au sein de la Caisse Régionale a été alignée sur les pratiques nationales en novembre 2012. Puis, en novembre 2014, la notion comptable de Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) a été alignée sur la notion de risque « bâlois » de défaut des contreparties concernées.

Désormais :

- Tout contrat en défaut est un contrat « CDL » ;
- Tout partenaire en défaut avec contrat est un partenaire « CDL ».

Un seul contrat en défaut entraîne la codification « Défaut », et donc « CDL », du Partenaire, voire des autres Partenaires ou du Groupe de Risque selon les modalités de contagion.

Si des automatismes gèrent les codifications de la Banque de Détail, un process basé sur une notation à dire d'expert a été déployée en Caisse Régionale, à l'initiative de Crédit Agricole S.A., pour la Banque des Entreprises (BDE).

Néanmoins, au-delà des automatismes et des règles générales, certains encours sans échéance en retard peuvent être considérés comme douteux sur décision volontaire des gestionnaires ou sur demande émanant de comités décisionnaires dans le cadre de la révision des portefeuilles de crédits (cas de dossiers pour lesquels les informations obtenues sur la contrepartie nous conduisent à considérer le règlement des créances comme compromis). Ces clients sont alors codifiés en douteux manuellement.

A noter que toute évolution de notation sur un client relevant de la banque des entreprises fait l'objet d'une information auprès de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole afin d'harmoniser les notations et la l'analyse du risque de ces entités.

Situation d'application des normes définies en matière de gestion des créances CDL :

PRETS A L'AGRICULTURE:	3 mois
PRETS HABITAT + IMMOBILIER (hors professionnels de l'immobilier)	6 mois
PRETS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES	6 mois
DECOUVERTS DENONCES Clients relevant du Recouvrement Judiciaire	immédiat
PRETS DE RESTRUCTURATION	1 ^{er} impayé
AUTRES CAS	3 mois

La Caisse Régionale applique les règles de détection des CDL compromis et des CDL non compromis selon les dispositions réglementaires en vigueur. Un client CDL forcé est comptabilisé en CDL compromis dès lors qu'un de ses contrats présente un retard supérieur ou égal à 90 jours quelle que soit la nature de la créance.

Dès lors qu'une créance est considérée comme douteuse, une provision sur base individuelle est constituée soit automatiquement, soit « à dire d'expert » après validation de la solvabilité du client. Les intérêts sont provisionnés intégralement.

b) Provisions collectives

La Caisse Régionale poursuit sa politique d'enregistrement de provisions collectives correspondant à la méthodologie préconisée par le Groupe Crédit Agricole, sur la base des encours bilan et hors bilan à notation dégradée et pour les crédits accordés depuis plus d'un an. Cette provision est principalement calculée à partir des modèles internes évaluant la probabilité de défaut des clients. Elle ressort au 31/12/2014 à 68,9 M€ sur base individuelle, en baisse sur un an 5,4M€ (-7,3%) du fait de la convergence CDL – défaut. En effet, ce processus a amené la Caisse Régionale à déclasser en CDL des créances mal notées qui entraient dans la base éligible à la provision collective. Il y a donc eu transfert des provisions collectives vers les provisions individualisées d'actif.

A ceci s'ajoutent 4.4 M€ de provisions collectives sur Bankoa. Contrairement à celles enregistrées dans les comptes individuels de la Caisse Régionale, ces provisions ne sont pas calculées selon la notation Bâle II du client mais selon des pondérations *ad hoc* encadrées par la Banque d'Espagne.

1.2.5. Mécanismes de réduction du risque de crédit

La politique de garantie est encadrée par des recommandations de la Direction des Risques mais son application est laissée à l'appréciation du réseau commercial afin de coller au mieux avec les caractéristiques de la clientèle. Le choix est réalisé en fonction de la qualité du client, de la nature de l'opération financée, du type d'engagement et de sa durée.

La réduction des risques passe naturellement par l'utilisation des sûretés réelles ou personnelles traditionnelles.

Toutefois, en ce qui concerne les crédits à l'habitat, le recours à l'assurance crédit de CAMCA² est privilégié chaque fois que possible. Il s'y ajoute le recours ponctuel à l'assurance Crédit Logement pour la clientèle dite risquée et aux garanties des mutuelles.

Dans les cas de création – reprise d'entreprises, la Caisse Régionale fait également intervenir des organismes tels OSEO ou SIAGI.

1.3. Exposition

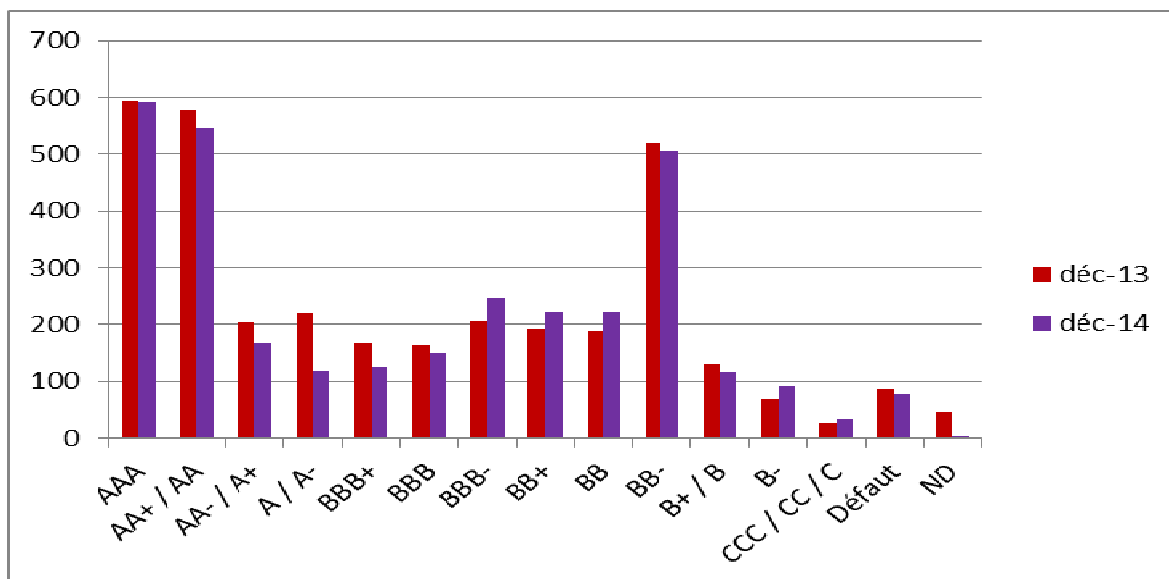
1.3.1. Qualité des encours par notation interne

La notation interne par des modèles dits « Bâle II » concerne l'ensemble de la clientèle de la Caisse Régionale.

Concernant le portefeuille « *Corporate* » (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques), les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent près de 99% des encours portés par la Caisse Régionale.

² CAMCA est une société d'assurance membre du Groupe Crédit Agricole. Elle permet à la Caisse Régionale de se faire rembourser les créances impayées dès lors que le recouvrement entre dans sa phase contentieuse.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale (base individuelle) à ses clients hors banque de détail, soit près de 3,7 Mds€ d'engagement en bilan et hors bilan. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poor's.



Source OCE : données non auditées par les Commissaires aux Comptes

Nous pouvons noter une baisse des notes allant de « AAA » à « A- » puisqu'elles représentent 44% au 31/12/2014 contre 47,1% un an plus tôt. L'importance du portefeuille sur les collectivités publiques contribue à cette situation. Les autres faits majeurs de la cartographie sont, d'une part, la poursuite sur 2014 de l'augmentation du grade « BB- » dont l'origine est la dégradation des principales coopératives agroalimentaires et, d'autre part, l'augmentation des encours sensibles.

1.3.2. Qualité des encours prêts et créances par catégories

L'exposition globale au risque crédit est disponible dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

1.3.3. Le coût du risque

Le coût du risque consolidé s'établit à 38,7 M€ au 31/12/2014, en hausse de 11,5%. Cette hausse est toutefois impactée par le débouclage d'une opération fiscale de type loi Girardin. Celle-ci se traduit par l'abandon (prévu par le montage de l'opération dès l'origine) d'une avance de différé fiscal de 13,7 M€, passant en coût du risque, compensée par une reprise de provisions pour impôts différés affectant la ligne d'impôt sur les sociétés. L'impact sur le résultat de cette opération fiscale est donc nul mais elle affecte les soldes intermédiaires de gestion, et en particulier du coût de risque et de l'impôt sur les sociétés.

Hors cette opération qui majore de façon technique le coût du risque, ce dernier diminue de près de 28% sur l'année 2014.

La ventilation du coût du risque est présentée dans la note 4.8 des annexes aux états financiers consolidés.

1.4. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer, son exposition crédit clientèle à l'étranger se limitant à une zone très spécifique de l'Espagne (Pays Basque) via Bankoa. La situation de cette zone ne reflétant pas nécessairement l'état macroéconomique de l'Espagne, le risque de crédit présenté par Bankoa est géré dossier par dossier via une politique de contre-garanties partielles par la Caisse Régionale (voir supra). L'exposition de la Caisse Régionale sur des prêts et créances réalisées à l'étranger est détaillée dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

Depuis le début de la crise de la dette des pays d'Europe du Sud, l'exposition du Groupe Pyrénées Gascogne au risque souverain espagnol, provenant du portefeuille d'obligations d'Etat espagnol détenu par Bankoa, fait l'objet d'un suivi trimestriel lors des comités financiers franco - espagnol présidés par le Directeur Financier de la Caisse Régionale. Des décisions sont prises dans le cadre de cette instance en vue d'adapter le niveau des encours et la maturité des dettes à l'évolution du risque. L'Espagne constitue le seul risque souverain étranger auquel est exposé la Caisse Régionale. Les positions de la Caisse Régionale en la matière sont détaillées dans la note 6.8. des annexes aux états financiers consolidés.

2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

2.1. Objectifs et politique de gestion du risque

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La réglementation prudentielle distingue le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. La Caisse Régionale ne dispose pas de trading book prudentiel. Ses résultats consolidés sont donc peu soumis au risque de marché. Par contre, les résultats individuels en normes françaises de la Caisse Régionale sont exposés à la variation de valeur sur son portefeuille de placement. C'est donc sur le périmètre individuel des sociétés du groupe que le suivi et la gestion des risques de marché de la Caisse Régionale est organisé.

2.1.1. Dispositif local et central de gestion du risque

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

- Au sein de chaque filiale significative, un responsable du contrôle permanent est désigné. Il rend compte de son activité et des résultats de ses vérifications au responsable des risques et du contrôle permanent de la Caisse Régionale. En outre, un contrôle de deuxième degré est assuré par la direction des Finances de la Caisse Régionale sur les activités comptables et financières des filiales.

2.1.2. Les comités de décision et de suivi des risques

Le suivi des risques s'organise autour de comités spécialisés intervenant tant au niveau de l'organe central du Groupe (Crédit Agricole S.A.) qu'au niveau de la Caisse Régionale.

a) *Organes de suivi des risques de niveau groupe :*

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
Ce comité s'assure du bon encadrement et de la correcte gestion du risque consolidé au niveau du Groupe Crédit Agricole.
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
Cette instance assure le pilotage et la coordination des dispositifs de gestion des risques déployés par chaque Caisse Régionale.
- Le Comité Normes et Méthodologies
Ce comité définit les règles Groupe s'imposant à chaque Caisse Régionale afin de garantir une uniformisation des pratiques de chaque entité.

b) Organes de suivi des risques de niveau local

Les risques de marché font l'objet d'un suivi régulier à l'aide d'un dispositif de contrôle structuré de la façon suivante :

- Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne qui valide la politique financière annuelle et, en particulier, statue sur les limites de risques de marché fixées chaque année. Il suit trimestriellement les performances et les prises de risques au regard de ces limites.
- Un comité financier, présidé par le Directeur Général, à périodicité trimestrielle, examine les performances et les risques associés des positions prises sur les marchés et arrête le cadre d'orientations stratégiques dans lequel doivent s'inscrire les opérations traitées au cours du trimestre suivant.
- Un comité trésorerie, piloté par le directeur financier, se tient mensuellement pour suivre opérationnellement l'activité de la semaine écoulée et fixer les orientations tactiques pour la semaine à venir.

La Direction des Risques assure, en outre, un contrôle permanent des risques de marché et participe au comité financier.

2.2. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose, conformément à la méthodologie Groupe, sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

2.2.1 La VaR (Value at Risk)

a) Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

b) Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

c) Utilisation des résultats de la VaR

Ces simulations sont utilisées pour déterminer l'allocation du portefeuille d'excédents de fonds propres, les objectifs de gestion et les limites qui en découlent. Ces limites sont de deux types : les limites d'encours que l'on peut engager sur chaque type de compartiments d'investissement et les limites de pertes. Pour ces dernières, on distingue un stop loss qui, lorsqu'il est atteint, doit provoquer une sécurisation systématique des positions, et des seuils d'alerte par typologie d'instrument qui doivent permettre de réviser l'allocation en cas de problème sur un compartiment donné.

Ces limites sont suivies par un Middle Office, indépendant des unités de Front Office engageant les opérations. Ce suivi donne lieu, le cas échéant, à l'émission de feux alertant la hiérarchie financière, la Direction des Risques et du Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique. Ces feux sont de 2 types :

- Feux oranges : atteinte de 100% d'un seuil d'alerte de perte ou de 70% du stop loss global ;
- Feux rouges : atteinte du stop loss global ou d'un stop loss par classe d'actifs ou dépassement d'une des limites d'encours autorisées.

A réception d'un de ces feux, le Front Office doit expliquer la situation pour prise de décision sur les mesures à prendre. Ces décisions sont prises par le directeur financier ou la Direction Générale selon le niveau de gravité.

2.2.2. Les stress scenarii

Un deuxième élément quantitatif, les « stress scénarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. Ces simulations sont le résultat de trois approches complémentaires calculées :

- Au niveau centralisé :

- Les scénarii historiques qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. La dernière évolution de ces stress tests tient à l'intégration, en 2013, des variations de paramètres de marché survenues entre 2008 et 2011 lors des crises des subprimes et des dettes souveraines.

- Les scénarii hypothétiques qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes. Deux stress hypothétiques sont simulés : le resserrement de liquidité (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs) et la reprise économique (hausse des actions et des matières premières se fondant sur des anticipations de forte croissance).

- Au niveau local :

Les scénarii adverses (ou scénarii catastrophes) consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé. Ce dernier scénario suppose :

- hausse de 200 bp des taux obligataires ;
- baisse de 14% du convertible ;
- baisse de 35% des marchés actions (y compris FCPR) ;
- baisse de 10% de la valorisation des fonds alternatifs.

Ces simulations sont utilisées pour calibrer l'allocation des excédents de fonds propres de façon à garantir que la vérification de ces stress scénarii ne remette pas en cause la rentabilité de la Caisse Régionale.

2.2.3. Les indicateurs complémentaires

Un ensemble de limites de notation des contreparties et de concentration des lignes complète l'encadrement de l'activité de gestion des excédents de fonds propres.

Outre ces limites, un ensemble d'indicateurs complémentaires est suivi pour évaluer l'exposition de certains compartiments où fonds du portefeuille à certains risques spécifiques : sensibilité des fonds, volatilité à court et moyen terme, évolution de la notation de la contrepartie...

2.3. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

L'exposition du groupe Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne (CAMPG) est suivi au niveau de l'agrégation des portefeuilles titres de trois entités : la Caisse Régionale elle-même et ses filiales espagnoles Bankoa et Mercagentes. Ces trois sociétés sont, en effet, les seules à disposer de positions exposées.

La Caisse Régionale et ses filiales ne possèdent pas de portefeuille de trading réglementaire. Le résultat de la Caisse Régionale n'est donc exposé au risque de marché qu'en normes françaises. Les risques sont donc gérés sur base individuelle pour chacune des sociétés et sur le portefeuille de normes françaises des titres de placement (et son équivalent espagnol). C'est sur ce périmètre qu'est calculée la VaR.

MESURE DU RISQUE DE MARCHÉ GROUPE CAM PG				
En M€	31/12/2014			
	Rentabilité attendue	VaR	Stress scénario	Plus-values latentes
PG	0,8%	5,1	-22,4	24,5
Bankoa	1,6%	4,4	-16,0	10,1
Mercagentes	1,9%	0,8	-2,8	4,5
<i>Somme des expositions individuelles</i>		<i>10,2</i>	<i>-41,2</i>	<i>39,1</i>

La VaR de la Caisse Régionale au 31/12/2014 s'élève à 5,1 M€. Ceci signifie que, dans 1% des cas, la Caisse Régionale pourra perdre 5,1 M€ par rapport à la valorisation moyenne attendue du portefeuille à cette date. En cas de vérification du stress scénario, la perte atteindrait 22,4 M€. Ces chiffres sont à rapprocher des plus-values latentes existantes qui, avec 24,5 M€ sur ces mêmes portefeuilles, permettent d'absorber la totalité des conséquences du scénario catastrophe.

A ces risques, il faut ajouter ceux provenant des portefeuilles titres des deux filiales de la Caisse Régionale disposant de portefeuilles de placement significatifs : Bankoa et Mercagentes (cf. tableau ci-dessus).

Au total, la sommation des VaR des 3 entités donne un risque de perte au seuil de probabilité de 1% de 10,2M€, soit moins du tiers des plus-values latentes existantes. La vérification du stress scénario sur l'ensemble des sociétés amènerait à une perte de 41,2M€, dépassant donc légèrement les plus-values latentes mais ne remettant pas en question la capacité de la Caisse Régionale à dégager un résultat net annuel positif.

La Caisse Régionale n'a pas d'exposition sur les dérivés de crédit.

3. GESTION DU BILAN

3.1. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Les risques financiers sont gérés dans le cadre d'une politique financière entérinée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base de propositions validées par le comité financier présidé par le Directeur Général.

Le suivi de l'application de cette politique est réalisé au moins trimestriellement par le comité financier et le Conseil d'Administration. Elle fait également l'objet d'un contrôle par le département des Risques et du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale. Ce dispositif de surveillance est complété par un suivi réalisé au niveau de Crédit Agricole S.A. qui veille au respect par la Caisse Régionale des règles de refinancement Groupe.

3.2. Le Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG)

3.2.1. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est « le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception des opérations soumises aux risques de marché (« trading book ») ».

L'objectif de la gestion du RTIG par la Caisse Régionale est de limiter l'impact négatif de l'évolution des taux d'intérêt sur le produit net bancaire de la Caisse Régionale. L'exposition est donc pilotée en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt et des limites de sensibilité du PNB recommandées par CASA.

3.2.2. Méthodologie

La Caisse Régionale utilise, pour mesurer son risque de taux d'intérêt global, la méthode des gaps statiques. Celle-ci consiste à calculer les échéanciers des actifs, passifs et dérivés de couverture en distinguant les taux fixes, révisables ou sensibles à l'inflation. Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (mensuel ou annuel) sur la base d'un encours moyen sur la période considérée avec un coefficient de corrélation de 99%.

Ces échéanciers tiennent compte du risque :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les éléments à taux révisable,
- jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en tenant compte éventuellement des comportements clientèle (retraits, remboursements anticipés),
- selon un modèle d'écoulement pour les actifs et passifs non échéancés ainsi que pour les fonds propres. Les hypothèses des modèles d'écoulement utilisées sont celles recommandées par Crédit Agricole S.A.

Les données sources sont constituées des informations comptables issues des outils de gestion.

Ces gaps mesurent ainsi l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Un déficit de ressources à taux fixe représente donc un risque à la hausse des taux sur l'année considérée.

La gestion de l'exposition au RTIG se réalise par ajustement de l'adossement Actif/Passif et, en particulier, par le choix des durées et caractéristiques de taux des refinancements de la Caisse Régionale. Pour le risque résiduel, on recourt à des swaps de macro-couverture. Le suivi des gaps intègre les effets de ces macro-couvertures.

3.2.3. Gestion du risque

Le calcul de l'exposition au risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale est réalisé mensuellement en utilisant le logiciel Groupe nommé Cristaux 2.

Cette exposition et les propositions de gestion qui en découlent font l'objet d'une présentation au comité financier présidé par un Directeur Général et au Conseil d'Administration.

La mise en œuvre des décisions de gestion du risque prises au niveau du Comité Financier et du Conseil d'Administration est suivie opérationnellement par le comité de trésorerie qui se réunit tous les mois sous la présidence du directeur financier.

3.2.4 Exposition

Le tableau ci-dessous récapitule les gaps synthétiques, exprimés en M€, en distinguant leur composante taux fixe (TF) et la partie inflation.

	2015	2016	2017	2018	2019	2024
Gap taux fixe	-838	-109	20	-150	-342	-174
Gap Inflation	218	199	180	158	136	21
Gap Synthétique	-620	90	200	9	-206	-153
Limite Gap Passif Groupe	930	930	743	743	743	743
Limite Gap Actif Groupe	-930	-930	-743	-743	-743	-743
Pourcentage de limite réalisée	66,7%	9,6%	26,9%	1,2%	27,7%	20,6%

Source : Cristaux 2

Données non auditées par les commissaires aux comptes.

La Caisse Régionale présente un excédent d'actifs à taux fixe (gap négatif) qui l'expose à une baisse de son PNB en cas de remontée des taux d'intérêt.

Le risque inflation est principalement géré au niveau de Crédit Agricole S.A. via le mécanisme des avances miroirs structurées qui organise la remontée auprès de l'organe central des principaux produits de collecte exposés à ce risque. La Caisse Régionale reste toutefois marginalement exposée de par les encours du livret sociétaire qui restent dans son bilan. Cette exposition vient toutefois réduire les gaps taux fixes et donc limiter la sensibilité du résultat de la Caisse Régionale aux facteurs de variation des taux d'intérêt.

L'exposition totale de la Caisse Régionale, telle qu'elle est traduite par le gap synthétique, reste largement inférieure aux limites fixées par le Groupe Crédit Agricole.

Ainsi, à -620M€, le gap constaté sur la première année est sensiblement plus élevé que celui constaté au 31/12/2013 (-131M€). La Caisse Régionale a choisi de conserver cette exposition du fait de l'anticipation de baisse de taux devant résulter du quantitative easing que la BCE doit annoncer début 2015. Ce gap ne représente, malgré tout, que 66,7% de la limite autorisée.

L'impact à horizon 1 an d'une hausse de 200 points de base (scénario catastrophe) représente donc une baisse de 12,4 M€ (3,3% du PNB de 2014) contre 5,7 M€ au 31/12/2013.

4. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales indique que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel.

Concernant les opérations avec la clientèle, le contrôle est sous la responsabilité du service des affaires internationales s'assure que :

- Tout prêt en devises soit déclaré et fasse l'objet d'une avance à 100% dans la même devise accordée par Crédit Agricole SA ;
- Dès perception des intérêts, les devises soient immédiatement vendues : la CR ne conserve aucune position en devises.

Le risque de change supporté est donc résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres, fixé à 2% du bilan toutes devises confondues. Il ne nécessite pas de système de mesure, d'encadrement et de suivi du risque spécifique. Un calcul trimestriel de la position nette de change de la CR est réalisé au sein de la Direction des Finances.

La position nette en devises du bilan consolidé de la Caisse Régionale se limite à 478 K€ (pour plus de détail, cf. point 3.3. des états financiers consolidés).

5. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

5.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale veille à respecter les exigences réglementaires en matière de liquidité. Elle s'attache, en outre, à limiter sa dépendance annuelle envers les marchés à un montant jugé soutenable en période de crise

de liquidité. Enfin, elle recherche une diversification de ses sources de refinancement en utilisant les différents vecteurs mis en œuvre au sein du Groupe Crédit Agricole.

Cette politique de gestion de la liquidité s'inscrit dans le dispositif mis en place par Crédit Agricole S.A. en la matière.

5.2. Gestion du risque

L'accès à la liquidité est garanti aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A. En contrepartie de cet accès, des limites sont définies par l'organe central. Ces limites s'ajoutent au ratio de liquidité réglementaire. Elles sont en cohérence avec la directive de l'ACPR relative à la méthode dite « avancée » d'évaluation des besoins de liquidité.

La cohérence des décisions de refinancement en regard de ces limites est vérifiée tous les mois lors du comité de trésorerie présidé par le directeur financier et trimestriellement lors du comité financier placé sous la direction du Directeur Général.

Par ailleurs, le respect des règles relatives à la liquidité est intégré dans le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale et, à ce titre, fait l'objet d'une surveillance de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

La Caisse Régionale veille à respecter ces contraintes y compris pour les refinancements qu'elle obtiendrait hors du Groupe Crédit Agricole, via l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire.

5.3. Méthodologie

La gestion de la liquidité repose sur trois piliers :

- le respect du ratio réglementaire : celui-ci atteignait 125,6% au 31/12/2014 pour une limite réglementaire fixée à 100% ;
- la limitation des capacités de refinancement à moins de 12 mois afin de réduire l'impact d'un éventuel blocage du marché interbancaire sur la liquidité de la Caisse Régionale ;
- la projection des besoins de refinancement à moyen terme et la définition d'un plan de refinancement visant à garantir l'absence de concentration d'échéances de refinancement sur certaines périodes.

Cette gestion est pilotée grâce au suivi d'indicateurs plaçant la situation de la Caisse Régionale en regard de ces trois piliers.

La Caisse Régionale veille, en particulier, à ce que ses décisions de refinancement soient cohérentes avec la limite court terme définie par Crédit Agricole S.A.

Cette limite court terme définit le montant maximum que la Caisse Régionale peut emprunter pour une durée inférieure à 12 mois en fonction des éléments « liquidifiables » à court terme de son bilan. Dans ces emprunts à moins de 12 mois entrent également les refinancements à moyen et long terme dont la durée résiduelle est de moins d'un an. Cette méthodologie a été déclinée dans la filiale bancaire espagnole de la Caisse Régionale (Bankoa).

Afin de veiller au respect futur de cette limite, le pilotage du refinancement de la Caisse Régionale vise à éviter toute concentration d'échéance sur une même période, concentration qui ferait courir un risque de liquidité à la Caisse Régionale en cas de blocage des marchés au moment de renouveler ces lignes.

Ce dispositif est complété par une méthodologie de stress tests de liquidité définie par le groupe central et appliquée à l'ensemble de ses composantes, dont la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne.

Enfin, la Caisse Régionale a intégré dans ses contraintes de gestion l'arrivée en 2015 du ratio de liquidité « Bâle III » dit « LCR ». La Caisse Régionale a, en particulier, veillé à augmenter ses réserves de liquidité de « haute qualité » (titres HQLA) afin de faire converger le ratio vers son futur niveau réglementaire.

6. POLITIQUE DE COUVERTURE

La politique de couverture fait partie intégrante de la politique financière en matière de gestion du risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers utilisés répondent à l'objectif unique de couverture des risques, l'intention de couverture est spécifiée dès l'origine de l'opération. Des tests d'efficacité sont réalisés chaque trimestre pour contrôler la bonne fin des opérations de couvertures.

La Caisse Régionale utilise les deux types de couvertures présentées ci-dessous.

6.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur compensent le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les gaps à taux fixe, mesurant l'excédent des passifs à taux fixe par rapport aux actifs de même nature sont ainsi couverts par la réalisation de swaps de macro-couverture de juste valeur. Ces instruments sont destinés à gérer le risque de taux d'intérêt global présenté plus haut.

Par ailleurs, ce type de couverture est également utilisé pour gérer le risque de change présenté par des prêts en devises à la clientèle ou des placements d'excédents de fonds propres sur des titres libellés en devises étrangères.

6.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie compensent notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

La Caisse Régionale utilise ce type de couverture, via des swaps de micro-couverture, pour figer le taux d'intérêt variable de :

- certains instruments financiers utilisés pour le refinancement de la Caisse Régionale ;
- crédits clientèles à taux variables, en particulier dans le cas de crédits syndiqués.

Les indications quantitatives des couvertures sont présentées dans les notes 3.2 (couvertures des risques de marché) et 3.5 (couverture des risques de taux d'intérêt et de change) de l'annexe aux comptes consolidés.

7. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

7.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale, rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

7.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse Régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un comité réuni trimestriellement dont la présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale. Le Manager du Risque Opérationnel est membre du comité de contrôle interne.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

Un dispositif du même type a été déployé au sein des filiales entrant dans le périmètre de contrôle interne prudentiel consolidé de la Caisse Régionale.

Pour les filiales n'appartenant pas au périmètre prudentiel consolidé, le dispositif prévoit :

- une gouvernance adaptée, un reporting en interne aux instances et un reporting à la Caisse Régionale ;
- un reporting aux instances permettant d'avoir une vision maîtrisée des risques ;
- un recensement des pertes opérationnelles significatives avec notification aux instances.

Le tableau de bord Risques Opérationnels, établi trimestriellement à partir de la collecte interne et des éléments du tableau de bord groupe, permet, en nombre et montant :

- le suivi de l'évolution du coût du risque opérationnel et la répartition par catégorie de Bâle II ;
- l'identification des faits marquants de la période ;
- le coût du risque opérationnel par catégorie de Bâle II en pourcentage du PNB, et sa comparaison par rapport à l'année précédente.

7.3. Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Loss Distribution Approach » (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part, sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an.

Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail. Il est piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée aux filiales consolidées de la Caisse Régionale. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toute entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

A cette couverture du risque par les exigences de fonds propres s'ajoute une provision pour risque opérationnel constituée dans les comptes de la Caisse Régionale. Une partie de cette provision est ajustée annuellement sur la base de la moyenne des incidents et pertes constatés sur les trois dernières années. L'autre partie tient à quelques litiges en cours. Pour l'exercice 2014, cette provision s'élève à 4,6 M€. Elle diminue de 1,7M€ du fait de la reprise de 1,9 M€ de la provision couvrant le risque sur les productions ASP des années postérieures à 2006. Cette reprise entérine le changement de modalités de contrôle des productions à compter des générations 2007. Ce contrôle passant au fil de l'eau, l'éventuel rejet d'un dossier intervient antérieurement au versement de la bonification et ne génère donc pas de risque de contentieux ultérieur. L'historique sur 3 ans des incidents et pertes amène, pour sa part, à constituer une dotation complémentaire de 0,2M€.

7.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir. La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

8. RISQUES DE NON CONFORMITE

Les risques de non-conformité sont encadrés par le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale placé sous la responsabilité du Directeur Général et sous le suivi régulier du Conseil d'Administration.

Ce contrôle interne s'articule autour d'un dispositif de contrôle périodique animé par le responsable de l'audit interne et un dispositif de contrôle permanent animé par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent. Ces deux responsables sont directement rattachés au Directeur Général afin de garantir leur indépendance. Ils rendent compte de leur action au Directeur Général trimestriellement dans le cadre du comité de contrôle interne et au Conseil d'Administration au moins semestriellement.

Ce dispositif global est encadré et animé par les lignes métiers inspection et risques et contrôle permanent de Crédit Agricole S.A. qui veille à l'uniformisation des dispositifs au sein du Groupe Crédit Agricole et à la consolidation des résultats.

Dans le cadre du contrôle permanent, les risques de non-conformité sont plus particulièrement soumis à la surveillance du Responsable du Contrôle de la Conformité (RCC) qui est directement rattaché au Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et dont l'absence de fonction opérationnelle garantit l'indépendance. Le RCC est membre de droit du comité de contrôle interne où il rend compte de son action et veille à la coordination du dispositif de surveillance des risques de non-conformité avec les autres éléments du contrôle interne : contrôle périodique, contrôle permanent, dispositif de surveillance des risques opérationnels...

Les points à contrôler sont définis sur la base d'une méthodologie de cartographie des risques exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait mention dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes et à la Commission Bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctifs.

En outre, afin d'assurer une conformité la plus en amont possible des process, tout nouveau produit ou nouveau process mis en œuvre par la Caisse Régionale et touchant, directement ou non, les clients de celle-ci, font l'objet d'un avis préalable par le Responsable du Contrôle de la Conformité. Cet avis est transmis au niveau décisionnaire adéquat pour prise en compte dans la validation du processus. Toute décision qui serait non conforme à cet avis ferait l'objet d'un reporting auprès du Directeur Général dans le cadre du comité de contrôle interne.

VI. AUTRES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI

Au 31/12/2014, les dettes fournisseurs et charges à payer de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'élevaient à 23 M€ contre 25 M€ au 31/12/2013. Sur ces 23 M€ restant, 16,5 M€ relèvent des GIE informatiques CA Technologie et CA Services. Il s'agit de charges non appelées liées au fonctionnement du nouveau système d'information Groupe dans lequel la Caisse Régionale a basculé en novembre 2012. A ceci s'ajoutent 1,5 M€ de facturations liées aux coopérations entre Caisses Régionales sur les domaines Assurances et Banque d'Affaires Entreprises et 1,7 M€ d'impôts et taxes.

Les factures non réglées à plus de 60 jours ont été reçues postérieurement au 31/12/2014 et sont en cours de validation et/ou d'analyse contradictoire avec le fournisseur concerné.

Les montants distribués au titre de l'affectation du résultat des trois derniers exercices figurent en note 47 des états financiers individuels.

Les rémunérations des dirigeants sont synthétisées en note 7.7 des états financiers consolidés.

VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

VIII. PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2015

Projet de première résolution

Modification des Statuts de la Caisse Régionale : Proposition de nouvelle rédaction de l'article 15, point 2

Les administrateurs sont élus pour trois ans ; ils sont renouvelables par tiers chaque année. Les deux premières séries sont désignées par le sort, le renouvellement se fait ensuite à l'ancienneté. Au cas où il adviendrait que le nombre des administrateurs n'est pas divisible par trois, il conviendrait d'arrondir à l'unité inférieure le nombre des administrateurs renouvelables la première année et, si nécessaire, le nombre des administrateurs renouvelables la seconde année.

Le mandat d'un administrateur expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue durant l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils sont toutefois soumis à une limite d'âge. Celle-ci est fixée à 70 ans en 2015, 69 ans en 2016, 68 ans en 2017, 67 ans en 2018 et 66 ans en 2019. A compter de 2020, cette limite est fixée à 65 ans.

L'observation de l'atteinte de la limite d'âge se fera au 30 juin de chaque exercice. Si, au 30 juin d'un exercice, un administrateur est atteint par la limite d'âge, il ne pourra rester en fonction au-delà de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du dit exercice.

L'appartenance des administrateurs au Bureau du Conseil est, elle-même, soumise à une limite d'âge. Celle-ci est fixée à 65 ans. L'observation de l'atteinte cette limite d'âge se fera au 30 juin de chaque exercice. Un administrateur atteint par la limite d'âge ne pourra rester en fonction au-delà de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du dit exercice.

Projet de deuxième résolution

Pouvoirs.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de cette délibération certifié conforme en vue d'effectuer toutes formalités de publicité légale ou autres, et toutes démarches.

IX PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MARS 2015

Projet de première résolution

Approbation des comptes annuels de la CR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion et d'activité du Conseil d'Administration, et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2014 de la Caisse Régionale tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé.

Elle donne en conséquence quitus de leur mandat pour cet exercice aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au Directeur Général.

Projet de deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés du Groupe Pyrénées Gascogne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés approuve les comptes consolidés de l'exercice 2014 du Groupe Pyrénées Gascogne tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projet de troisième résolution

Approbation des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 107.346,21 € des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 40.791,56 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Projet de quatrième résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2014 de la C.R.

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 36 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2014 de la CR. Le bénéfice s'élève à 97.172.582,38 €. Le Conseil d'Administration en propose l'affectation suivante :

- 642 594,05 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 1,70 % du nominal des parts rémunérées ;

- 7 293 877,57 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A. soit 4,97 € par CCA, le niveau de cette rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001 ;
- 3 094 153,02 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires, soit 4,97 € par CCA ;
- 64 606 468,31 € au titre de la réserve légale soit les $\frac{3}{4}$ du solde disponible ;
- 21 535 489,43 € au titre des réserves facultatives soit le $\frac{1}{4}$ disponible.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende versé sur les CCA ouvre droit à l'abattement de 40 % mentionné aux 2° du 3 de l'article 158 du même code, abattement applicable aux seules personnes physiques résidentes fiscales en France.

Il est rappelé ci-après, conformément à la réglementation, le montant des dividendes, des revenus distribués éligibles à l'abattement et des revenus distribués non éligibles à l'abattement au titre du présent exercice et des trois exercices précédents.

Exercice	Dividende unitaire du CCA En euros	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% En euros	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%
2011	4,61	4,61	Néant
2012	4,47	4,47	Néant
2013	4,76	4,76	Néant

Projet de cinquième résolution

Capital social de la C.R.

L'Assemblée Générale constate que le capital social de la C.R. se monte à 58.701.120,00 € au 31 décembre 2014, en baisse de 10 € par rapport au 31 décembre 2013. Le capital est entièrement libéré en numéraire. Il comprend 37.799.650 € de parts sociales, 14.675.810 € de Certificats Coopératifs d'Associés détenus par Crédit Agricole S.A. et 6.225.660 € de CCA détenus

Projet de sixième résolution

Conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 22 des statuts, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Projet de septième résolution

Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2015

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 277 926 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2015 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

Projet de huitième résolution

Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées en 2014 au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de direction de la Caisse.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités de toutes natures

versées au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de direction à hauteur d'un montant égal à 2 038 175,67 € au titre de l'exercice 2014.

Projet de neuvième résolution

Ratification de la cooptation d'un administrateur.

Conformément à l'article 20 des statuts de la Caisse Régionale, le Conseil d'Administration a procédé, depuis la précédente Assemblée Générale, à la cooptation d'un administrateur. L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur William VILLENEUVE en remplacement de M. Jean-Claude RIGAUD.

Projet de dixième résolution

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers tous les ans.

L'Assemblée Générale procède au remplacement des Administrateurs listés ci-après, et dont le mandat vient à expiration, par un vote à bulletin secret :

Mmes Maryline DOMEJEAN, Bernadette DUMESTRE, Annie HAU, Jacqueline LABEROU ;

MM. Michel COSSOU, Jean-Pierre FERRAN, Pierre LAVA, Jean-François TAMBOURIN.

Ces administrateurs ont demandé le renouvellement de leur mandat.

Ces Administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale élit par un vote à bulletin secret les Administrateurs listés ci-après :

Mmes Maryline DOMEJEAN, Bernadette DUMESTRE, Annie HAU, Jacqueline LABEROU ;

MM. Michel COSSOU, Jean-Pierre FERRAN, Pierre LAVA, Jean-François TAMBOURIN.

Projet de onzième résolution

Pouvoirs.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de cette délibération certifié conforme en vue d'effectuer toutes formalités de publicité légale ou autres, et toutes démarches.

CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en date du 23 janvier 2015 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 mars 2015

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE
Siret 776 983 546 00032 – 776 983 546 RCS TARBES
Société coopérative à capital variable
Code NAF : 6419Z

Siège social : 11, boulevard du Président Kennedy - BP 329 – 65003 TARBES CEDEX

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

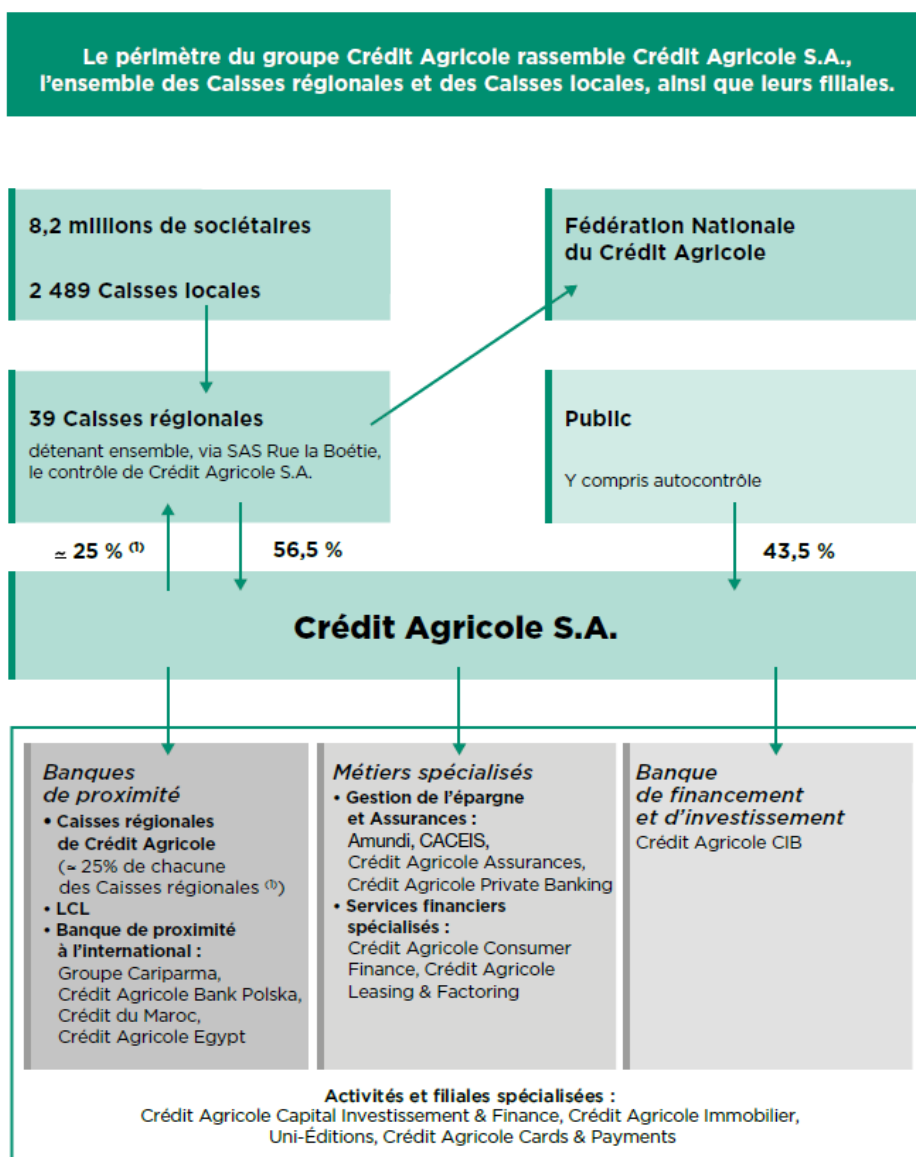
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

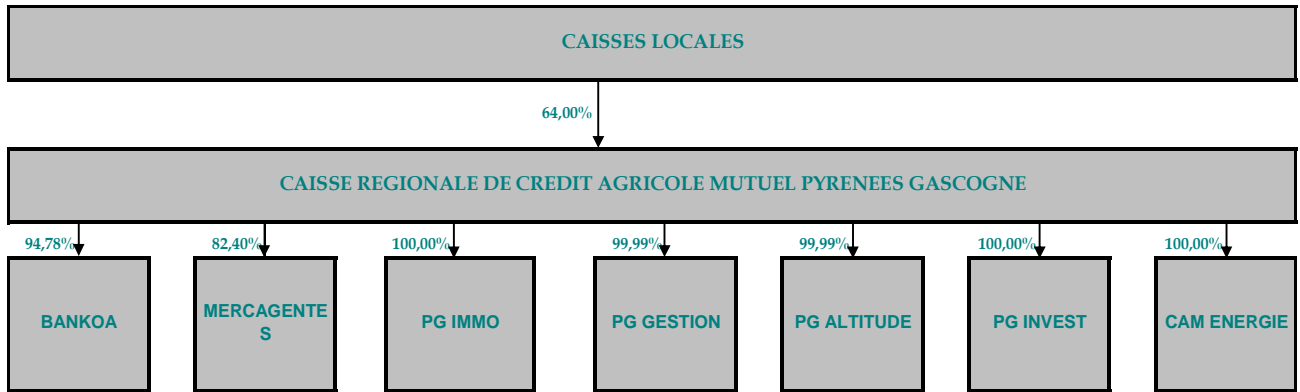
Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2014

⁽¹⁾ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

**ORGANIGRAMME DU GROUPE CONSOLIDE
DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**



RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (et ce compris Crédit Agricole SA) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole SA consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

- Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet

le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A, et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

► Informations relatives aux parties liées

Avec les Caisses Locales

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne étant avec les Caisses Locales l'entité consolidante, il n'y a pas de relation avec une société mère, des co-entreprises où elle serait co-entrepreneur, des entreprises associées ou des entités exerçant un contrôle conjoint.

Au 31/12/2014, le montant des comptes courants bloqués des Caisses Locales dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'élève à 159 287 milliers d'euros.

Avec ses filiales

Parmi les filiales de la Caisse Régionale, c'est la banque espagnole Bankoa, intervenant sur le Pays Basque espagnol, qui génère les relations financières les plus importantes.

Ces relations financières avec Bankoa, qui fait partie du périmètre de consolidation, sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, au titre des conventions réglementées. Elles portent à la fois sur des contre-garanties de crédits clientèle, un accès à des lignes de refinancement et des garanties financières visant à respecter des contraintes réglementaires dans le cadre de l'activité bancaire espagnole.

Ainsi, afin de sécuriser Bankoa contre la défaillance d'un gros débiteur, la Caisse Régionale contre garantit 229 millions d'euros de prêts clientèle. Ces contre garanties induisent 8.6 millions d'euros de provisions inscrites au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Par ailleurs, la Caisse Régionale aide sa filiale à sécuriser sa liquidité. Pour cela, Bankoa cherche à diversifier ses sources de refinancement : refinancement direct sur le marché interbancaire, refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. via la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement contre garanti par la Caisse Régionale et, depuis 2013, émission de covered bonds en remplacement de la titrisation d'actifs qui n'étaient plus éligibles au refinancement de la BCE. Le refinancement de Bankoa via la Caisse Régionale, approuvé en Conseil d'Administration de cette dernière avait été porté à un montant maximum de 1 100 millions d'euros en 2011 puis ramené en 2012 à 750 millions d'euros. Cet engagement a été remplacé en 2014 par un engagement de financement à première demande de 40 millions d'euros. Au 31/12/2014, l'utilisation de cette ligne est de 15 millions d'euros.

Une caution complémentaire a été mise en place fin novembre 2012 auprès de la BEI, afin de garantir une ligne de crédit de 75 millions d'euros destiné au financement des PME, ainsi qu'un prêt syndiqué de la société GAMESA de 1 millions d'euros.

Un autre type de garantie est accordé à l'I.C.O. (Instituto de Credito Oficial) afin de permettre à Bankoa de distribuer des crédits à taux bonifiés. Cette garantie se monte à 0,8 millions d'euros au 31/12/2014.

Concernant son autre filiale espagnole, la société de bourse Mercagentes, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a procédé, fin 2014, au rachat des intérêts minoritaires pour un montant de 6.6 millions d'euros et détient ainsi 100 % du capital au 31/12/2014.

Concernant l'activité d'agence immobilière du réseau Square Habitat, et compte tenu des difficultés rencontrées par sa filiale PG IMMO qui est toutefois en voie de redressement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a maintenu son soutien financier au travers d'une augmentation de capital à hauteur de 2 millions d'euros par incorporation de comptes courants d'associés.

Une avance en comptes courants d'associés a également été accordée au second semestre afin de financer les besoins de ses propres filiales ou de nouvelles acquisitions.

La filiale PG INVEST, détenue à 100% également par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, investit depuis quelques années dans différentes activités.

Elle possède par exemple, depuis 2007, une société de capital risques, détenant des participations dans des sociétés régionales en relation commerciale avec la Caisse Régionale. Elle a à ce jour investi 6,644 millions d'euros en capital dans cette filiale.

La SAS CAM ENERGIE, créée en 2009, est une holding spécialisée dans l'acquisition, la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et principalement d'énergie photovoltaïque.

Elle intervient essentiellement sur les régions Aquitaine et Midi Pyrénées mais le déploiement sur les années à venir est prévu sur l'ensemble du territoire national.

La première réalisation d'envergure s'est faite en 2010 suite la mise en service de la SNC SAINT CLAR. Le parc solaire au sol d'une puissance de 8.907 kwc, installé sur un terrain de 23 ha était à l'époque parmi les plus puissants de ce type sur le sol métropolitain.

Il permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 4000 tonnes de CO2 par an. Grâce à une technologie au silicium cristallin, il atteint une puissance de 11,7MW en 2012 et produit l'équivalent de la consommation électrique spécifique annuelle de plus de 8000 habitants. Il fournit en particulier l'énergie nécessaire à une base de loisirs et un parc animalier.

La SAS CAM ENERGIE détient en date du 31/12/2014 17 filiales et participations spécialisées dans les domaines décrits ci-dessus (pour une puissance installée prévisionnelle totale de 46.615 kwc au 31/12/2014) ainsi que deux filiales de services (détention de 54% du bureau d'étude Gleize Energie Services spécialisé dans et la détention de 54% de la SAS CAM ENERGIE SERVICE essentiellement dédiée à la maintenance des centrales photovoltaïques mais aussi au développement, à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la structuration juridique et financière de projets).

Actuellement positionnée principalement sur l'énergie photovoltaïque, la société a élargi son champ d'action en direction de l'hydroélectricité. D'autres projets relevant de la méthanisation, de la biomasse et de l'éolien terrestre sont à l'étude.

La méthode de consolidation retenue pour ce titre est celle de l'intégration globale, avec une particularité cependant ; un sous palier de consolidation simplifié entre la SAS CAM ENERGIE et ses filiales a en effet été créé.

La SAS CAM ENERGIE a constaté dans ses comptes 2014 les résultats des sous-filiales de l'année 2014. L'investissement total en fonds propres sur ces sociétés au 31/12/2014 s'élève à 6.587 milliers d'euros.

Les entités retenues sont celles détenues à plus de 50% et dont la mise en service des centrales est effective à l'exception de deux sociétés, la SARL EPV6 et la SAS Cam Hydro, dont les mises en services seront effectives sur 2015.

Par ailleurs la SAS CAM ENERGIE et la SAS PG INVEST relèvent du périmètre d'intégration fiscale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Ce groupe d'intégration fiscale, inchangé en 2014, est lui-même entré, au cours de l'exercice 2010, dans un régime de groupe fiscal avec Crédit Agricole S.A. En application de cette convention, Crédit Agricole S.A. est l'unique interlocuteur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne pour le versement des acomptes et du solde de l'IS.

En 2014, comme en 2013, les acomptes d'IS et la dette d'IS de ce groupe d'intégration fiscale (la Caisse Régionale et les filiales citées ci-dessus) ont été payés à Crédit Agricole S.A. La convention de régime de groupe fiscal est neutre pour la Caisse Régionale qui continuera à constater dans ses comptes une charge d'IS égale à celle qu'elle aurait constatée si elle était demeurée tête de son propre groupe fiscal, à l'exception d'une quote-part de l'économie d'IS constatée par Crédit Agricole S.A. et reversée à la Caisse Régionale sur les dividendes perçus des sociétés membres du groupe fiscal et sur la neutralisation de la quote-part de frais et charges sur les dividendes reçus de SAS RUE LA BOETIE. Pour l'exercice 2014, ce gain fiscal s'élève à 1.7 millions d'euros.

Avec le Groupe Crédit Agricole

Cf. paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole » ci-dessus.

Avec les dirigeants de la Caisse Régionale

Cf. paragraphe 7.7.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et charges assimilées	4.1	236 214	240 353
Commissions (produits)	4.2	173 971	184 243
Commissions (charges)	4.2	-23 912	-20 656
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-4 302	1 462
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	30 181	9 695
Produits des autres activités	4.5	13 021	15 379
Charges des autres activités	4.5	-1 681	-2 181
PRODUIT NET BANCAIRE		423 492	428 295
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-221 068	-217 253
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-8 775	-8 765
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		193 649	202 277
Coût du risque	4.8	-38 695	-34 691
RESULTAT D'EXPLOITATION		154 954	167 586
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	190	565
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		155 144	168 151
Impôts sur les bénéfices	4.10	-38 995	-60 733
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		116 149	107 418
Participations ne donnant pas le contrôle		-303	-449
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		115 846	106 969

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net		116 149	107 418
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-3 424	-153
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		-3 424	-153
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		1 179	53
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		-2 245	-100
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		7 511	8 144
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-7 453	7 195
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		58	15 339
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		1 178	-5 516
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		1 236	9 823
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	-1 009	9 723
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		115 140	117 141
Dont participations ne donnant pas le contrôle		115 091	116 294
Dont part du Groupe		49	847

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales	6.1	150 421	119 049
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	12 670	8 191
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	4 229	2 799
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	1 255 571	1 035 540
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.4-6.5-6.7-6.8	1 283 108	1 436 791
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.4-6.5-6.7-6.8	11 853 434	11 783 676
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		25 331	5 485
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	401 724	372 537
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	83 899	9 914
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	203 553	280 332
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.16	14 609	14 263
Immobilisations corporelles	6.17	81 158	81 970
Immobilisations incorporelles	6.17	8 143	6 819
Ecart d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		15 377 850	15 157 366

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales	6.1	106 302	164 288
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	20 746	13 025
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	62 711	29 453
Dettes envers les établissements de crédit	3.4-6.9	6 807 571	7 266 774
Dettes envers la clientèle	3.1-3.4-6.9	5 624 194	4 935 539
Dettes représentées par un titre	3.2-3.4-6.11	468 046	614 595
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	62 894	25 154
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	223 317	249 967
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.18	44 987	38 927
Dettes subordonnées	3.2-3.4-6.11	45 911	45 916
TOTAL DETTES		13 466 679	13 383 638
CAPITAUX PROPRES		1 911 171	1 773 728
Capitaux propres - part du Groupe		1 903 706	1 760 242
Capital et réserves liées		483 228	439 165
Réserves consolidées		1 294 135	1 202 855
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		10 497	11 253
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		115 846	106 969
Participations ne donnant pas le contrôle		7 465	13 486
TOTAL DU PASSIF		15 377 850	15 157 366

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>															
Capitaux propres au 1er janvier 2013 Publié	126 450	1 483 743	-973	1 609 220	-827	2 754	1 927	11 925	1 623 072	12 808		236	236	13 044	1 636 116
Impacts nouvelles normes de consolidation (IFRS 10)				0				0	0	0				0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2013 Retraité	126 450	1 483 743	-973	1 609 220	-827	2 754	1 927	11 925	1 623 072	12 808		236	236	13 044	1 636 116
Augmentation de capital			228	32 367			0		32 367					0	32 367
Variation des titres auto détenus	32 139		722	722			0		722					0	722
Dividendes versés en 2013				0			0	-11 925	-11 925	-397				0	-12 322
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0	0					0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0	0					0	0
Mouvements liés aux stock options				0			0	0	0					0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	32 139	0	950	33 089	0	0	0		33 089	-397	0	0	0	-397	32 692
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-100	9 424	9 324	-11 925	-2 601		0	398	398	398	-2 203
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0					0	0
Résultat au 31/12/2013				0			0	106 969	106 969	449				449	107 418
Autres variations		-289		-289		2	2		-287	-8				-8	-295
Capitaux propres au 31 décembre 2013 Retraité	158 589	1 483 454	-23	1 642 020	-927	12 180	11 253	106 969	1 760 242	12 852	0	634	634	13 486	1 773 728
Affectation du résultat 2013		94 081		94 081				-94 081						0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2014	158 589	1 577 535	-23	1 736 101	-927	12 180	11 253	12 888	1 760 242	12 852	0	634	634	13 486	1 773 728
Augmentation de capital	44 051		8	44 059			0		44 059					0	44 059
Variation des titres auto détenus				0			0		0					0	0
Dividendes versés en 2014				0			0	-12 888	-12 888	-253				0	-13 141
L'impact des révisions des caisses régionales et filiales				0			0	0	0					0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle			-945	-945			0		-945	-5 714				0	-6 659
Mouvements liés aux stock options				0			0	0	0					0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	44 051	-945	8	43 114	0	0	0	-12 888	30 226	-5 967	0	0	0	-5 967	24 259
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	-2 245	1 489	-756	-756		264	264	264	264	-492
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0					0	0
Résultat au 31/12/2014				0			0	115 846	115 846	303				303	116 149
Autres variations (2)		-1 852		-1 852			0		-1 852	101		-518	-518	-417	-2 269
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2014	202 640	1 574 738	-15	1 777 363	-3 172	13 669	10 497	115 846	1 903 706	7 289	0	380	380	7 669	1 911 375

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation d'un montant de - 1 951 milliers d'euros (- 1 852 milliers d'euros part du groupe) est liée à une décision de la Banque d'Espagne, intervenue en 2014, et impactant les comptes de notre filiale Bankoa. Cette décision porte à la fois sur :

une contribution additionnelle de 832 milliers d'euros liée à l'insuffisance du fonds de garantie des dépôts pour répondre aux contributions à apporter aux entités en difficulté, calculée sur les soldes des dépôts de la clientèle au 31/12/2012 ;

un changement pour la comptabilisation en charges de la contribution au fonds de garantie des dépôts qui doit dorénavant intervenir l'année de calcul de la contribution et non plus l'année de versement de cette contribution. Bankoa a ainsi constaté en réserves le montant de contribution payée en 2014 au titre de l'année 2013, à savoir 1 119 milliers d'euros.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	155 144	168 151
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	8 774	8 765
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	44 395	39 147
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-344	-875
Résultat net des activités de financement	2 289	3 350
Autres mouvements	-13 787	-15 086
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	41 327	35 301
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-301 910	226 384
Flux liés aux opérations avec la clientèle	579 120	-91 586
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-354 254	-148 913
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	50 603	-85 723
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-72 868	-69 078
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-99 309	-168 916
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	97 162	34 536
<i>Flux liés aux participations (3)</i>	<i>-10 778</i>	<i>6 931</i>
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>-7 542</i>	<i>-6 792</i>
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-18 320	139
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (4)</i>	<i>30 912</i>	<i>20 670</i>
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (5)</i>	<i>-2 294</i>	<i>-25 583</i>
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	28 618	-4 913
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	107 460	29 762
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-1 677	-31 439
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	-42 951	-12 884
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	41 274	-18 555
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	105 783	-1 677
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	44 921	-42 951
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	60 862	41 274
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	107 460	29 762

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(3) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2014, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de l'entité s'élève à 10 778 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- rachat des minoritaires de Mercagentes pour - 6 639 milliers d'euros
- prise de participation dans la SAS Sacam Avenir pour - 643 milliers d'euros
- prises de participations diverses par PG Immo dans des sociétés immobilières pour un montant de - 1 820 milliers d'euros
- Prises de participations diverses de CAM Energie pour - 746 milliers d'euros.

(4) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à ses porteurs de titres de capital, à hauteur de - 13 141 milliers d'euros et les souscriptions de nos clients sociétaires au capital des Caisses locales pour + 44 051 milliers d'euros au titre de l'année 2014.

(5) Au cours de l'année 2014, le flux de trésorerie lié aux activités de financement résulte des charges d'intérêts sur TSR à hauteur de 2,3 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES

1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 n'a pas d'impact sur le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe. A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Au 31 décembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'intervient dans aucune entité en qualité de co-entrepreneur.

L'application des nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 sont communiquées au sein des notes annexes suivantes :

- Note 6.15 Co-entreprises et entreprises associées,
- Note 6.20 Participations ne donnant pas le contrôle,
- Note 12.1 Restrictions sur les entités contrôlées,
- Note 12.2 Soutiens sur les entités structurées contrôlées
- Note 13.2 Entités structurées non consolidées.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	21 décembre 2014 (UE 1361/2014)	1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 aura pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé
- Cotisation solidarité ... (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat annuel et la situation nette.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

1.2. FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

► Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

► Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

○ Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

o **Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option**

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

o **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o **Prêts et créances**

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,

- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables - dépréciation des titres).

o **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc...

Au-delà de ces critères, elle constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

o **Date d'enregistrement des titres**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

○ **Dépréciations de créances**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

○ **Dépréciations sur base individuelle**

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

○ Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Groupe Pyrénées Gascogne a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâlois

Dans le cadre de la réglementation Bâloise, la Direction des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâlois, tels que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

Pour sa part, Bankoa calcule et comptabilise à l'actif de son bilan une provision collective, prenant en compte des historiques de défaillances ainsi que des éléments connus au moment du calcul, le cas échéant. Cette provision est calculée conformément aux directives établies par la Banque d'Espagne.

○ Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

○ **Encours en souffrance**

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

○ **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

○ **Titres au passif - Distinction dettes - capitaux propres**

La distinction instrument de dette / capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

- Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle : de remettre des liquidités ou un autre actif ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 Provisions.

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

○ **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

o **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- o Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- o Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations

de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

○ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

○ **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
 - les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
 - les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si elle a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau 6.12 relatif à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

-celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

-le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, La Caisse Régionale a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 Provisions.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

o **Régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

En France, les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale :

COMPOSANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
<i>Foncier</i>	<i>Non amortissable</i>
<i>Gros œuvre</i>	<i>33 ans (logements de fonction) 25 ans (immeubles commerciaux)</i>
<i>Second œuvre</i>	<i>20 ans</i>
<i>Installations techniques</i>	<i>10 ans</i>
<i>Agencements</i>	<i>10 ans</i>
<i>Coffres</i>	<i>10 ans</i>
<i>Sécurité</i>	<i>7 ans (dégressif)</i>
<i>Agora (concept d'agences)</i>	<i>8 ans</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>3 ou 4 ans (dégressif)</i>
<i>Matériel spécialisé</i>	<i>5 ans</i>
<i>Mobilier</i>	<i>8 ou 10 ans</i>
<i>Logiciels</i>	<i>12 mois</i>

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

► Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

► Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

► Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

► Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle, appelée entité consolidante, et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle existe sur une entité lorsque la Caisse Régionale est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Caisse Régionale;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la caisse régionale constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

► Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement..

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2014 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 ».

2.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Evolution du PNB

Le PNB du Groupe Pyrénées Gascogne est en baisse de 5 M€ sur l'exercice, celui de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne reculant de 12 M€ avec :

- la baisse de 4.3 M€ des indemnités de remboursement anticipé clients
- la diminution de 7 M€ des commissions collecte
- une dotation à la provision épargne logement de 4 M€ (+ 2.4 M€ par rapport à 2013).
- perception de 12.7 M€ de dividendes de la SAS Rue La Boétie et de 1.3 M€ de Sacam Développement
- réalisation de plus-values sur titres de placement pour 7.5 M€ (+ 3,1 M€ par rapport à 2013)
- la mise en œuvre de la nouvelle méthode de calcul du risque de crédit sur les instruments dérivés (CVA) a un impact de -0,8 M€
- un effet de base négatif de 2.8 M€ lié à la non reconduction de la convention d'indemnisation de la perte sur commissions de courtage CAMCA.

Les autres entités contribuent positivement au PNB Groupe à hauteur de 8 M€ avec notamment des réallocations d'actifs dans le fonds dédié PGG pour devenir éligible au LCR avec réalisation de plus-values pour 3.5 M€. Le PNB de Bankoa s'accroît de 3 M€.

Evolution des charges

Les charges générales d'exploitation sont en progression de 4 M€ au niveau du groupe, dont + 4.6 M€ pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne :

- progression de 3.5 M€ des charges de personnel liées à des recrutements en 2014 et une baisse des refacturations.
- des charges de fonctionnement hors personnel qui augmentent de 1 M€.

Coût du risque

Pour le Groupe Pyrénées Gascogne, le coût du risque est en hausse de 4 millions d'euros avec un impact exceptionnel de - 13.7 M€ lié à l'arrivée à échéance d'une opération de type « loi Girardin » qui se matérialise par un abandon de créance de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne au profit du GIE Inès bail. La contrepartie de cet abandon de créance est une reprise de provision pour impôt différé de 14.6 M€ qui a été comptabilisée au niveau de la ligne « impôts » du compte de résultat consolidé.

Hormis impact « GIE Inès bail », le coût du risque est en retrait de 10 millions d'euros.

Cette amélioration est le fait de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne et s'explique d'une part par le passage du taux de provisionnement automatique de 82 % à 65 % (+ 5.5 M€) des créances CDL non encore revues à dire d'expert ou inférieures à 16 k€ et d'autre part par une reprise nette de 4.6 M€ de la provision collective, principalement du fait de la bascule en CDL de créances entrant précédemment dans la base de la provision collective. Cette bascule est liée au processus de convergence de la notion comptable de CDL vers la notion prudentielle du défaut au sens bâlois mis en œuvre en novembre 2014.

La convergence CDL/défaut en elle-même a eu un impact limité à - 1.8 M€ sur le résultat avant impôts au moment de son application

Le coût du risque de notre filiale espagnole Bankoa est en hausse de 1 M€.

Impôt

L'impôt est en baisse de 21.7 M€ dont 14.6 M€ imputables à la reprise de provision pour impôt différé de 14.6 M€ comptabilisée au titre de l'opération Inès Bail (cf ci-dessus).

L'impôt reste néanmoins en retrait par rapport à 2013 grâce à la perception du dividende SAS RLB bénéficiant d'un taux d'imposition réduit et de la reprise sur provision collective de 5.4 M€ non imposable.

2.2 PRINCIPALES OPERATIONS EXTERNES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

• Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'élève à 395 000 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 247 211 milliers d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 38 308 milliers d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 642 211 milliers d'euros.

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 216 862 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse régionale Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 642 211 milliers d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par la Caisse régionale Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance, après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est assurée par la direction Risques et du Contrôle Permanent qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. RISQUE DE CREDIT

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 3 ans (hors Collectivités Publiques, opérations de Promotion Immobilière et opérations strictement patrimoniales).

Après examen du dossier au sein d'un comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Au 31 décembre 2014, les encours de financement couverts par Foncaris s'élèvent à 25.1 millions d'euros.

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	12 670	8 191
Instruments dérivés de couverture	4 229	2 799
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	608 528	367 478
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	114 158	142 089
Prêts et créances sur la clientèle	11 895 973	11 827 395
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	401 724	372 537
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	13 037 282	12 720 489
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 071 835	1 230 222
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	616 709	621 832
Provisions - Engagements par signature	-11 035	-7 343
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 677 509	1 844 711
Exposition maximale au risque de crédit	14 714 791	14 565 200

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à : 5 171 741 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 192 071	1 300 065
Prêts et créances sur la clientèle		
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	22 090	138 786
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	684 616	432 461

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques ;

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration-générale	1 394 529	917	604	3	1 393 922
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	91 037				91 037
Grandes entreprises	2 555 177	145 120	98 103	21 614	2 435 460
Clientèle de détail	8 204 023	229 296	128 238	51 733	8 024 052
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	12 244 766	375 333	226 945	73 350	11 944 471

(1) Dont encours clientèle sains restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) 89.294 milliers d'euros

	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale (2)	1 672 830	24 083	1 178		1 671 652
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	136 728				136 728
Grandes entreprises	2 676 807	161 414	107 086	28 506	2 541 215
Clientèle de détail	7 732 380	183 580	112 213	49 358	7 570 809
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	12 218 745	369 077	220 477	77 864	11 920 404

(1) Dont encours clientèle sains restructurés pour 21.428 milliers d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013)

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées « Institutions non établissement de crédit » et « Administrations centrales » dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale (1)	83 131	115 936
Grandes entreprises	490 048	636 090
Clientèle de détail	493 656	478 196
Total Engagements de financement	1 066 835	1 230 222
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale (1)	621	80 551
Grandes entreprises	510 712	237 185
Clientèle de détail	70 504	263 023
Total Engagements de garantie	581 837	580 759

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées « Institutions non établissement de crédit » et « Administrations centrales » dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Administration générale (1)	51 720	113 329
Grandes entreprises	1 897 739	1 425 239
Clientèle de détail	3 674 734	3 396 971
Total Dettes envers la clientèle	5 624 193	4 935 539

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées « Institutions non établissements de crédit » et « Administrations centrales » dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

(en milliers d'euros)	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	10 733 509	304 915	202 241	68 950	10 462 318
Autres pays de l'UE	1 487 287	70 411	24 700	4 399	1 458 188
Autres pays d'Europe	2 288				2 288
Amérique du Nord	11 338			1	11 337
Amériques Centrale et du Sud	523	7	4		519
Afrique et Moyen Orient	7 783				7 783
Asie et Océanie (hors Japon)	2 038				2 038
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	12 244 766	375 333	226 945	73 350	11 944 471

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurés de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 89.294 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	10 588 728	296 907	193 209	74 384	10 321 135
Autres pays de l'UE	1 602 855	72 123	27 238	3 480	1 572 137
Autres pays d'Europe	2 135	1	1		2 134
Amérique du Nord	14 200				14 200
Amériques Centrale et du Sud	535	20	11		524
Afrique et Moyen Orient	7 939	26	18		7 921
Asie et Océanie (hors Japon)	2 353				2 353
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	12 218 745	369 077	220 477	77 864	11 920 404

(1) Dont encours clientèle sains restructurés pour 21.428 milliers d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurés de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013)

ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	891 666	960 075
Autres pays de l'UE	173 996	269 849
Autres pays d'Europe	46	119
Amérique du Nord	66	32
Amériques Centrale et du Sud	832	21
Afrique et Moyen Orient	179	100
Asie et Océanie (hors Japon)	1	1
Japon	29	25
Total Engagements de financement	1 066 815	1 230 222
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	337 973	369 356
Autres pays de l'UE	228 881	211 352
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord	283	38
Amériques Centrale et du Sud	2 961	
Afrique et Moyen Orient		13
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon	11 739	
Total Engagements de garantie	581 837	580 759

DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
France (y compris DOM-TOM)	4 509 900	4 117 648
Autres pays de l'UE	1 086 683	529 165
Autres pays d'Europe	3 069	11 724
Amérique du Nord	6 334	15 716
Amériques Centrale et du Sud	6 423	129 673
Afrique et Moyen Orient	9 617	127 573
Asie et Océanie (hors Japon)	417	3 746
Japon	1 751	294
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	5 624 194	4 935 539

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DEPRECIES INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ECONOMIQUE

	31/12/2014						31/12/2014	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						486 738	27 377	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administration générale (1)						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Grandes entreprises						0		
Clientèle de détail						0		
Prêts et avances	446 214	12 552	1 536	84	460 386	148 388	300 295	
Administration générale (1)	125 248	3 765	36		129 049	313	607	
Banques centrales						0		
Institutions non établissements de crédit						0		
Grandes entreprises	152 022	2 427	1 060	1	155 510	47 017	119 717	
Clientèle de détail	168 944	6 360	440	83	175 827	101 058	179 971	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	446 214	12 552	1 536	84	460 386	635 126	327 672	

	31/12/2013						31/12/2013	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						462 396	26 597	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administration générale (1)						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Grandes entreprises						0		
Clientèle de détail						0		
Prêts et avances	276 405	3 592	1 542	261	281 800	148 600	298 341	
Administration générale (1)	85 361	240			85 601	22 905	1 178	
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Grandes entreprises	95 261	1 262	1 473		97 996	54 328	135 592	
Clientèle de détail	95 783	2 090	69	261	98 203	71 367	161 571	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	276 405	3 592	1 542	261	281 800	610 996	324 938	

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées « Institutions non établissements de crédit » et « Administrations centrales » dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

3.2. RISQUE DE MARCHE

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Retraité	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	148	0	4 081	4 229	2 674
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				148		4 081	4 229	2 674
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	148	0	4 081	4 229	2 674
. Opérations de change à terme								125
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	148	0	4 081	4 229	2 799

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en	Total en
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	valeur de marché	valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 404	15 911	44 272	62 587	29 453
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 404	15 911	44 272	62 587	29 453
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	2 404	15 911	44 272	62 587	29 453
. Opérations de change à terme						124	124	
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	2 404	15 911	44 396	62 711	29 453

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en	Total en
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	valeur de marché	valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	99	1 973	7 858	9 930	5 867
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				99	1 973	7 858	9 930	5 867
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	323	180	0	503	241
. Dérivés sur actions & indices boursiers				259	180		439	241
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				64			64	
Sous total	0	0	0	422	2 153	7 858	10 433	6 108
. Opérations de change à terme				249			249	34
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	671	2 153	7 858	10 682	6 142

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Retraité	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	115	2 321	16 614	19 050	12 607
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				115	2 321	16 614	19 050	12 599
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								8
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	4	5
. Opérations fermes de change								
. Options de change							4	5
Autres instruments :	0	0	0	1 094	179	0	1 273	378
. Dérivés sur actions & indices boursiers				244	179		423	241
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				850			850	137
Sous total	0	0	0	1 209	2 500	16 614	20 327	12 990
. Opérations de change à terme				419			419	35
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	1 628	2 500	16 614	20 746	13 025

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES : MONTANT DES ENGAGEMENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 804 532	2 184 518
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 800 514	2 180 158
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	4 018	4 360
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	9 550	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change	9 550	
Autres instruments :	100 350	18 000
. Dérivés sur actions & indices boursiers	100 350	18 000
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	1 914 432	2 202 518
. Opérations de change à terme	131 126	181 914
Total Notionnels	2 045 558	2 384 432

Il s'agit essentiellement de swaps de couverture.

3.3. RISQUE DE CHANGE

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

CONTRIBUTION DES DIFFERENTES DEVICES AU BILAN CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	15 349 769	15 350 247	15 113 229	15 113 442
Autres devises de l'UE	916	846	483	418
USD	24 817	24 420	40 971	40 836
JPY	3			
Autres devises	2 345	2 337	2 683	2 670
Total bilan	15 377 850	15 377 850	15 157 366	15 157 366

DETAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNEES PAR MONNAIE D'EMISSION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	45 911	0	0	45 916	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total (1)	0	45 911	0	0	45 916	0

(1) Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables.

3.4. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

PRETS ET CREANCES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR DUREE RESTANT A COURIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	387 221	249 497	360 836	285 554		1 283 108
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	751 360	1 220 756	3 652 950	6 484 849	43 814	12 153 729
Total	1 138 581	1 470 253	4 013 786	6 770 403	43 814	13 436 837
Dépréciations						-300 295
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						13 136 542

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	589 308	329 745	322 043	194 063	1 632	1 436 791
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	766 158	1 303 857	3 787 855	6 200 368	23 779	12 082 017
Total	1 355 466	1 633 602	4 109 898	6 394 431	25 411	13 518 808
Dépréciations						-298 341
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						13 220 467

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR DUREE RESTANT A COURIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 417 891	1 239 838	2 724 185	1 425 657		6 807 571
Dettes envers la clientèle	4 118 955	595 569	844 569	65 101		5 624 194
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	5 536 846	1 835 407	3 568 754	1 490 758	0	12 431 765

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 416 356	1 811 948	2 520 735	1 517 735		7 266 774
Dettes envers la clientèle	3 625 368	447 064	793 740	69 367		4 935 539
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	5 041 724	2 259 012	3 314 475	1 587 102	0	12 202 313

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	892	817	5 937			7 646
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	41 685	255 948	57 683	105 084		460 400
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	42 577	256 765	63 620	105 084	0	468 046
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		892	45 019			45 911
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	892	45 019	0	0	45 911

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	1 406	1 545	7 066			10 017
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	161 887	219 799	77 490	145 402		604 578
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	163 293	221 344	84 556	145 402	0	614 595
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		892	20 016	25 008		45 916
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	892	20 016	25 008	0	45 916

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données	947	60	2 121	10 729		13 857

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données	1 489	330	690	6 175		8 684

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.5. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	148	35 818	1 205 486	1 558	11 628	1 400 028
Taux d'intérêt	148	35 818	1 150 682	1 433	11 628	1 314 398
Capitaux propres						
Change (1)			54 804	125		85 630
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	4 081	26 893	328 445	1 241	17 825	414 776
Taux d'intérêt	4 081	26 769	308 770	1 241	17 825	414 776
Capitaux propres						
Change		124	19 675			
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						7 333
Total Instruments dérivés de couverture	4 229	62 711	1 533 931	2 799	29 453	1 822 137

(1) Pour 2014, opérations clientèles parfaitement adossées, les valeurs de marché s'annulent.

3.6. RISQUES OPERATIONNELS

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.7. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en AT1 et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitué du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier1 (AT1) et du Tier2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	1 447 253	1 415 829
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + AT1))	1 447 253	1 415 829
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	0	0
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
Total des fonds propres prudentiels	1 447 253	1 415 829

Avant toute exigence de coussin de capital, l'exigence minimale de CET1 est de 4 % en 2014, puis sera porté à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de Tier 1 est de 5,5 % en 2014, puis sera porté à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres est de 8 %.

En 2014 comme en 2013 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a répondu aux exigences réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 198	3 465
Sur opérations internes au Crédit Agricole	41 768	40 513
Sur opérations avec la clientèle	387 961	402 940
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 185	5 501
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 787	12 149
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	8 901	7 831
Sur opérations de location-financement	504	559
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	458 304	472 958
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 172	-1 960
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-133 949	-139 428
Sur opérations avec la clientèle	-55 611	-56 555
Sur dettes représentées par un titre	-10 085	-10 656
Sur dettes subordonnées	-2 289	-3 350
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-18 946	-20 640
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-38	-16
Charges d'intérêts	-222 090	-232 605

(1) dont 12.197 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2014 contre 11.527 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

(2) dont 4.762 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2014 contre 5.223 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 045	-353	2 692	2 742	-213	2 529
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19 386	-12 986	6 400	24 723	-10 720	14 003
Sur opérations avec la clientèle	46 085	-1 567	44 518	49 296	-1 667	47 629
Sur opérations sur titres		-148	-148		-59	-59
Sur opérations de change	240		240	241		241
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	464		464	18		18
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	101 463	-8 617	92 846	103 533	-7 790	95 743
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 288	-241	3 047	3 690	-207	3 483
Produits nets des commissions	173 971	-23 912	150 059	184 243	-20 656	163 587

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-4 799	518
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-7	580
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	389	364
Résultat de la comptabilité de couverture	115	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-4 302	1 462

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	4 474	-4 458	16
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 064		4 064
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	410	-4 458	-4 048
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	33 719	-33 691	28
Variations de juste valeur des éléments couverts	26 760	-6 913	19 847
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	6 959	-26 778	-19 819
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	84	-13	71
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	84	-13	71
Total Résultat de la comptabilité de couverture	38 277	-38 162	115

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	429	-429	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	392	-37	355
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	37	-392	-355
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	28 198	-28 198	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	7 919	-20 279	-12 360
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	20 279	-7 919	12 360
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	28 627	-28 627	0

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes reçus	14 994	3 157
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	16 133	7 570
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-946	-1 091
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		59
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	30 181	9 695

(1) hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

Il s'agit pour l'essentiel de plus-values nettes de cessions sur titres à revenu fixe et titres à revenu variable non titres de participation :

- CR Pyrénées Gascogne pour 7,5 millions d'euros
- Bankoa pour 3,4 millions d'euros
- Mercagentes pour 0.6 millions d'euros
- PG Gestion pour 3,5 millions d'euros
- PG Altitude pour 1 million d'euros.

En 2014, les pertes sur les créances dépréciées durablement se décomposent comme suit	2014
SACAM FIA NET EUROPE	941
CA INNOVE	5
TOTAL	946

En 2013, les pertes sur créances dépréciées durablement se décomposent comme suit :	2013
SACAM SANTEFFI	60
SNC COURCELLES	3
CA INNOVE	6
PORTIMMO	3
DIDODE INVESTISSEMENT déprécié durablement en 2012	61
SACAM INTERNATIONAL déprécié durablement en 2012	866
RUE DE LA BOETIE déprécié durablement en 2012	0
TOOKETS	90
TALDE	2
TOTAL	1 091

4.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-1 185	-960
Autres produits (charges) nets (1)	12 525	14 158
Produits (charges) des autres activités	11 340	13 198

(1) dont :

6.369 milliers d'euros concernant les revenus locatifs et de syndic de PG IMMO,
1.719 milliers d'euros concernant les loyers perçus par la Caisse Régionale au titre de son patrimoine immobilier mis en location,
1.880 milliers d'euros de reprise de provision ASP,
1.601 milliers d'euros de produits générés par les activités de CAM Energie

4.6 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Charges de personnel	-136 069	-132 693
Impôts et taxes	-11 440	-11 071
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-73 559	-73 489
Charges générales d'exploitation	-221 068	-217 253

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2014 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2014				31/12/2013
	E&Y	PWC	Autre	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	141	197	12	350	305
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	3	132		135	49
Total Honoraires des commissaires aux comptes	144	329	12	485	354

4.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux amortissements	-8 945	-8 748
- immobilisations corporelles	-8 668	-8 502
- immobilisations incorporelles	-277	-246
Dotations aux dépréciations	170	-17
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	170	-17
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-8 775	-8 765

4.8 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-87 482	-101 764
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-78 593	-92 827
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-12	-23
Engagements par signature	-3 409	-1 365
Risques et charges	-5 468	-7 549
Reprises de provisions et de dépréciations	64 539	68 051
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	56 807	60 107
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	64	
Engagements par signature	1 814	1 693
Risques et charges	5 854	6 251
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-22 943	-33 713
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés (1)	-15 254	-1 736
Récupérations sur prêts et créances amortis	662	1 328
Décotes sur crédits restructurés	-320	-286
Pertes sur engagements par signature	-602	-66
Autres pertes	-238	-218
Autres produits		0
Coût du risque	-38 695	-34 691

(1) Dont abandon de créances au GIE Inès Bail pour - 13,7 millions d'euros.

4.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	190	565
Plus-values de cession	1043	838
Moins-values de cession	-853	-273
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	190	565

4.10 IMPOTS

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Charge d'impôt courant	-40 406	-60 060
Charge d'impôt différé	1 411	-673
Charge d'impôt de la période	-38 995	-60 733

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	155 144	-38,00%	-58 955
Effet des différences permanentes		4,56%	7 067
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-0,25%	-391
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		8,56%	13 283
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	0
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectifs d'impôt		-25,14%	-38 996

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	168 151	-38,00%	-63 897
Effet des différences permanentes		0,00%	-6
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-0,72%	-1 204
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		2,80%	4 704
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,20%	-330
Effet des autres éléments		0,00%	
Taux et charge effectifs d'impôt		-36,12%	-60 733

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

4.11 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	7 511	8 144
Ecart de réévaluation de la période	22 994	19 976
Transfert en résultat	-15 483	-11 832
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-7 453	7 195
Ecart de réévaluation de la période	-7 453	7 195
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	1 178	-5 516
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	1 236	9 823
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 424	-153
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 179	53
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-2 245	-100
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-1 009	9 723
Dont part Groupe	-755	9324
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-254	399

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2013				Variation				31/12/2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0	6 377	39 298	-10 381	28 917	28 535
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	31 787	-8 993	22 794	22 158	7 511	-1 388	6 123	-4 887	-22 673	7 806	-14 867	-14 867
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-15 220	5 240	-9 980	-9 978	-7 453	2 566	-4 887	-4 887				
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	16 567	-3 753	12 814	12 180	58	1 178	1 236	1 490	16 625	-2 575	14 050	13 668
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	16 567	-3 753	12 814	12 180	58	1 178	1 236	1 490	16 625	-2 575	14 050	13 668
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-1 416	489	-927	-827	-3 424	1 179	-2 245	-2 245	-4 840	1 668	-3 172	-3 172
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-1 416	489	-927	-827	-3 424	1 179	-2 245	-2 245	-4 840	1 668	-3 172	-3 172
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-1 416	489	-927	-827	-3 424	1 179	-2 245	-2 245	-4 840	1 668	-3 172	-3 172
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	15 151	-3 264	11 887	11 353	-3 366	2 357	-1 009	-755	11 785	-907	10 878	10 496

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs opérationnels

Le Groupe Crédit Agricole a défini les secteurs d'activité suivants :

- Banque de proximité en France
- Gestion pour compte propre et divers
- Banque de détail à l'étranger
- Services financiers spécialisés
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée
- Banque de financement et d'investissement

Le métier principal du Groupe Pyrénées Gascogne est la banque de proximité.

Le tableau en 5.1 ventile le résultat au 31/12/2014 en fonction de ces différents secteurs.

Présentation par zone géographique

Le Groupe Pyrénées Gascogne intervient sur deux zones géographiques, la France et l'Espagne.

Le tableau en 5.2 répartit le résultat au 31/12/2014 en fonction de ces deux zones géographiques.

5.1 INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2014			
	Banque de proximité en France	Banque de détail à l'étranger	Secteur opérationnel 3	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Produit net bancaire	380 951	42 541		423 492
Charges d'exploitation	-201 222	-28 621		-229 843
Résultat brut d'exploitation	179 729	13 920	0	193 649
Coût du risque	-33 743	-4 952		-38 695
Résultat d'exploitation	145 986	8 968	0	154 954
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	190			190
Variations de valeur des écarts d'acquisition				0
Résultat avant impôt	146 176	8 968	0	155 144
Impôts sur les bénéfices	-36 873	-2 122		-38 995
Gains ou pertes nets des activités arrêtées				0
Résultat net de l'exercice	109 303	6 846	0	116 149
Participations ne donnant pas le contrôle		303		
Résultat net part du Groupe	109 303	6 543	0	116 149

Actifs sectoriels				0
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence				0
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				0
Total actif				

	31/12/2013			
	Banque de proximité en France	Banque de détail à l'étranger	Secteur opérationnel 3	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Produit net bancaire	388 427	39 868		428 295
Charges d'exploitation	-198 238	-27 780		-226 018
Résultat brut d'exploitation	190 189	12 088	0	202 277
Coût du risque	-30 781	-3 910		-34 691
Résultat d'exploitation	159 408	8 178	0	167 586
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	565			565
Variations de valeur des écarts d'acquisition				0
Résultat avant impôt	159 973	8 178	0	168 151
Impôts sur les bénéfices	-58 625	-2 108		-60 733
Gains ou pertes nets des activités arrêtées				0
Résultat net de l'exercice	101 348	6 070	0	107 418
Participations ne donnant pas le contrôle		449		449
Résultat net part du Groupe	101 348	5 621	0	106 969

Actifs sectoriels				0
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence				0
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				0
Total actif				

5.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

5.2.a Analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels.

Elle repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		
	France	Espagne	Total
Produit net bancaire	380 951	42 541	423 492
Charges de fonctionnement	-201 222	-28 621	-229 843
Résultat brut d'exploitation	179 729	13 920	193 649
Coût du risque	-33 743	-4 952	-38 695
Résultat d'exploitation	145 986	8 968	154 954
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	190		190
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
Résultat avant impôt	146 176	8 968	155 144
Impôts sur les bénéfices	-36 873	-2 122	-38 995
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0
Résultat net de l'exercice	109 303	6 846	116 149
Participations ne donnant pas le contrôle		303	303
Résultat net part du Groupe	109 303	6 543	115 846

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		
	France	Espagne	Total
Produit net bancaire	388 427	39 868	428 295
Charges de fonctionnement	-198 238	-27 780	-226 018
Résultat brut d'exploitation	190 189	12 088	202 277
Coût du risque	-30 781	-3 910	-34 691
Résultat d'exploitation	159 408	8 178	167 586
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	565		565
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
Résultat avant impôt	159 973	8 178	168 151
Impôts sur les bénéfices	-58 625	-2 108	-60 733
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0
Résultat net de l'exercice	101 348	6 070	107 418
Participations ne donnant pas le contrôle		449	449
Résultat net part du Groupe	101 348	5 621	106 969

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	47 868		45 651	
Banques centrales	102 553	106 302	73 398	164 288
Valeur au bilan	150 421	106 302	119 049	164 288

6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 681	6 154
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 989	2 037
Valeur au bilan	12 670	8 191
<i>Dont Titres prêtés</i>		0

ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Intruments de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Instrument dérivés	10 681	6 154
Valeur au bilan	10 681	6 154

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Intruments de capitaux propres		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	1 989	2 037
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 989	2 037
Prêts et avances		
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée	0	0
- Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	1 989	2 037

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	20 746	13 025
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	20 746	13 025

PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	20 746	13 025
Valeur au bilan	20 746	13 025

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

6.3 INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	78 362	2 154	-293	38 643	1 056	
Obligations et autres titres à revenu fixe	530 166	21 503	-2 535	328 835	13 858	-2 088
Actions et autres titres à revenu variable	93 123	11 531	-258	132 241	13 962	-166
Titres de participation non consolidés (2)	553 920	15 474	-8 277	535 821	11 492	-6 326
Total des titres disponibles à la vente	1 255 571	50 662	-11 363	1 035 540	40 368	-8 580
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 255 571	50 662	-11 363	1 035 540	40 368	-8 580
Impôts		-11 276	893		-9 648	654
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		39 386	-10 470		30 720	-7 926

(1) dont - 15.662 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

6.5 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	63 726	136 075
- Comptes et prêts		
dont comptes ordinaires débiteurs sains	19 766	32 329
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
- Valeurs reçues en pension	428	
- Titres reçus en pension livrée	26 236	651
- Prêts subordonnés	647	
- Autres prêts et créances		
Valeur brute	91 037	136 726
Dépréciations établissements de crédit	91 037	136 726
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	110	110
- Titres non cotés sur un marché actif	110	110
Prêts et avances	1 191 961	1 299 955
- Comptes ordinaires	51 091	13 318
- Comptes et avances à terme	1 140 870	1 286 637
- Prêts subordonnés		
Valeur brute	1 192 071	1 300 065
Dépréciations Agricole	1 192 071	1 300 065
Valeur au bilan	1 283 108	1 436 791

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	2 314	2 315
- Titres non cotés sur un marché actif	2 314	2 315
Prêts et avances	12 138 814	12 062 794
- Créances commerciales	78 603	68 208
- Autres concours à la clientèle	11 933 964	11 825 185
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés		13 232
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	74 331	106 969
- Comptes ordinaires débiteurs	51 916	49 200
Valeur brute	12 141 128	12 065 109
Dépréciations	-300 295	-298 341
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 840 833	11 766 768
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	8 361	12 043
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	4 240	4 865
Valeur brute	12 601	16 908
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	12 601	16 908
Valeur-au bilan	11 853 434	11 783 676

6.6 ACTIFS TRANSFERES NON DECOMPTABILISES OU DECOMPTABILISES AVEC IMPLICATION CONTINUE

La Caisse Régionale n'est plus concernée par des opérations relatives à des actifs transférés non décomptabilisés.

L'opération de titrisation de crédits hypothécaires accordés par Bankoia qui s'élevait à 382,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 a été remplacée en 2013 par une émission de Covered Bonds.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2014

La Caisse Régionale n'est pas concernée par des opérations relatives à des actifs transférés décomptabilisés.

6.7 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	298 341		87 262	-85 308			300 295
dont dépréciations collectives	77 864		2 713	-7 227			73 350
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	26 597		945			-165	27 377
Autres actifs financiers	127		12	-51			88
Total Dépréciations des actifs financiers	325 065	0	88 219	-85 359	0	-165	327 760

Les variations les plus significatives concernent les dotations/reprises :

- sur les crédits de trésorerie : reprise nette de 1,8 millions d'euros
- sur les crédits à l'équipement : dotation nette de 3,1 millions d'euros
- sur les crédits à l'habitat : dotation nette de 8,8 millions d'euros

Une reprise nette de 4,5 millions d'euros a été comptabilisée au titre de la provision collective (CR Pyrénées Gascogne essentiellement).

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	270 788	369	101 599	-79 543		5 128	298 341
dont dépréciations collectives	81 538		6 910	-10 584			77 864
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	26 927		1 092			-1 422	26 597
Autres actifs financiers	104		23				127
Total Dépréciations des actifs financiers	297 819	369	102 714	-79 543	0	3 706	325 065

6.8 EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

EXPOSITIONS SIGNIFICATIVES AU RISQUE SOUVERAIN

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

31/12/2014	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
(en milliers d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique		16 719		9 784				26 503
Espagne		11 377		75 033				86 410
Etats Unis								
France		18 715		19 497			-544	37 668
Grèce								
Irlande								
Italie								
Japon								
Portugal								
Total	0	46 811	0	104 314	0	0	-544	150 581

(1) Hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

31/12/2013	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
(en milliers d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances * (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique		5 676		9 749			-23	15 402
Espagne		28 169		72 162				100 331
Etats Unis								
France		4 798		19 593			-54	24 337
Grèce								
Irlande								
Italie								
Japon								
Portugal								
Total	0	38 643	0	101 504	0	0	-77	140 070

(1) Hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

DETTES SOUVERAINES SUR LES PAYS SOUS SURVEILLANCE - ACTIVITE BANCAIRE - VARIATIONS

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2014
Espagne	72 162						2 871	75 033
France	19 593			32		-128		19 497
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	91 755	0	0	32	0	-128	2 871	94 530
Espagne	28 169	1 892	-1 595	243		-27 407	10 075	11 377
France	4 798	13	617	33			13 254	18 715
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Espagne								0
Actifs financiers disponibles à la vente	32 967	1 905	-978	276	0	-27 407	23 329	30 092
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	124 722	1 905	-978	308	0	-27 535	26 200	124 622

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2012	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013 Retraité
Espagne	69 401						2 761	72 162
France	5 184			109			14 300	19 593
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	74 585	0	0	109	0	0	17 061	91 755
Espagne	21 979	2 310					3 880	28 169
France		64		27			4 707	4 798
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	21 979	2 374	0	27	0	0	8 587	32 967
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	96 564	2 374	0	136	0	0	25 648	124 722

6.9 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	25 240	37 272
dont comptes ordinaires créditeurs	5 656	4 361
dont comptes et emprunts au jour le jour	85	
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	25 240	37 272
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	4 254	1
Comptes et avances à terme	6 778 077	7 229 501
Total	6 782 331	7 229 502
Valeur au bilan	6 807 571	7 266 774

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	3 035 670	2 962 242
Comptes d'épargne à régime spécial	113 440	33 165
Autres dettes envers la clientèle	2 361 181	1 855 168
Titres donnés en pension livrée	113 903	84 964
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	5 624 194	4 935 539

6.10 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Effets publics et valeurs assimilées	104 314	101 504
Obligations et autres titres à revenu fixe	297 410	271 033
Total	401 724	372 537
Dépréciations		
Valeur au bilan	401 724	372 537

6.11 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	7 646	10 017
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	460 400	604 578
Emprunts obligataires		40 000
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	468 046	654 595
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	45 911	45 916
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	45 911	45 916

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse Régionale.

En 2014, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a émis aucun titre.

Il n'existe pas de clauses restrictives qui pourraient conduire à une exigibilité immédiate de la dette dans le cas où elles ne seraient pas respectées.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

6.12.a Compensation - actifs financiers

31/12/2014	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	14 910		14 910	5 187		9 723
Prises en pension de titres	26 664		26 664			26 664
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	41 574	0	41 574	5 187	0	36 387

31/12/2013		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	8 949		8 949	2 475		6 474
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	8 949	0	8 949	2 475	0	6 474

6.12.b Compensation – passifs financiers

31/12/2014		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	83 457		83 457	5 187		78 270
Mises en pension de titres	113 903		113 903			113 903
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	197 360	0	197 360	5 187	0	192 173

31/12/2013		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	42 336		42 336	2 475		39 861
Mises en pension de titres	84 964		84 964			84 964
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	127 300	0	127 300	2 475	0	124 825

6.13 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Impôts courants	65 328	1 687
Impôts différés	18 571	8 227
Total Actifs d'impôts courants et différés	83 899	9 914
Impôts courants	59 093	12 087
Impôts différés	3 801	13 067
Total Passifs d'impôts courants et différés	62 894	25 154

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2014		31/12/2013	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Décalages temporaires comptables-fiscaux	6 856	2 534	40 107	51 529
Charges à payer non déductibles	1 386		1 226	0
Provisions pour risques et charges non déductibles	0	2 534	38 881	0
Autres différences temporaires	5 470		(1)	51 529
Impôts différés / Réserves latentes	9 034	6 651	5 293	1 645
Actifs disponibles à la vente	0	6 651	0	1 645
Couvertures de Flux de Trésorerie	7 806		5 240	
Gains et pertes / Ecart actuariels	1 228		53	
Effet des compensations	-5 384	-5 384	-42 636	-40 107
Impôts différés / Résultat	8 065		5 463	
Total Impôts différés	18 571	3 801	8 227	13 067

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2014 est nulle comme pour 2013.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs	127 845	123 374
Comptes de stocks et emplois divers	6 762	7 416
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	119 022	115 352
Comptes de règlements	2 061	606
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	75 708	156 958
Comptes d'encaissement et de transfert (1)	22 787	99 680
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	47 723	51 526
Charges constatées d'avance	1 098	866
Autres comptes de régularisation	4 100	4 886
Valeur au bilan	203 553	280 332

(1) La variation à la baisse provient essentiellement des comptes de correspondants sur virements interbancaires (- 64 millions d'euros) et sur prélèvements interbancaires (- 15 millions d'euros).

COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres passifs (1)	75 170	84 228
Comptes de règlements	177	198
Créditeurs divers	72 325	78 677
Versement restant à effectuer sur titres	2 668	5 353
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	148 147	165 739
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	3 796	9 931
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	66 706	69 538
Charges à payer	66 318	64 810
Autres comptes de régularisation	11 327	21 460
Valeur au bilan	223 317	249 967

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.15 CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Aucune entité du Groupe Pyrénées Gascogne ne détient d'intérêts dans des co-entreprises ou entreprises associées.

6.16 IMMEUBLES DE PLACEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014
Valeur brute	22 122		1 619	-88			23 653
Amortissements et dépréciations	-7 859		-1 185				-9 044
Valeur au bilan (1)	14 263	0	434	-88	0	0	14 609

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	19 346		3 087	-311			22 122
Amortissements et dépréciations	-6 899		-1 097	137			-7 859
Valeur au bilan (1)	12 447	0	1 990	-174	0	0	14 263

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)

(en milliers d'euros)	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	189 002		13 808	-6 234			196 576
Amortissements et dépréciations (1)	-107 032		-8 668	282			-115 418
Valeur au bilan	81 970	0	5 140	-5 952	0	0	81 158
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 237		1 258	-1 853		1 554	11 196
Amortissements et dépréciations	-3 418		-276	641			-3 053
Valeur au bilan	6 819	0	982	-1 212	0	1 554	8 143

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	182 699		15 364	-9 061			189 002
Amortissements et dépréciations (1)	-100 036		-8 502	1 506			-107 032
Valeur au bilan	82 663	0	6 862	-7 555	0	0	81 970
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 144		368	-275			10 237
Amortissements et dépréciations	-3 159		-263	4			-3 418
Valeur au bilan	6 985	0	105	-271	0	0	6 819

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.18 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Risques sur les produits épargne logement	6 656		4 226		-232			10 650
Risques d'exécution des engagements par signature	7 343		3 409		-1 814		2 097	11 035
Risques opérationnels	6 238		222	-12	-1 880			4 568
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 659		212		-23		3 413	5 261
Litiges divers	6 874		5 182	-468	-5 414			6 174
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	10 157		2 292	-2 541	-512		-2 097	7 299
Total	38 927	0	15 543	-3 021	-9 875	0	3 413	44 987

(1) Dont 3.687 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4 dont 1.373 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	5 013		2 890		-1 247			6 656
Risques d'exécution des engagements par signature	13 752		1 365	-952	-1 694		-5 128	7 343
Risques opérationnels	9 008			-133	-2 637			6 238
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 473		100	-5	-26		117	1 659
Litiges divers	6 114		6 563	-230	-5 564		-9	6 874
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	9 465		4 169	-2 904	-573			10 157
Total	44 825	0	15 087	-4 224	-11 741	0	-5 020	38 927

(1) Dont 297 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1.241 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

Outre les provisions pour engagements sociaux, les provisions pour risques et charges couvrent les risques économiques nés des engagements et cautionnements donnés, ainsi que les litiges juridiques découlant des actions en responsabilité intentés contre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne. Le risque provisionné correspond aux prétentions de la clientèle, observation étant faite que cette politique est prudente eu égard à l'observation des résultats des contentieux. Le solde de cette provision est de 6.174 milliers d'euros.

Au titre des provisions pour risques et charges, figurent enfin les provisions pour risques opérationnels enregistrés sur la base des modèles établis par le Groupe Crédit Agricole.

Provision épargne-logement :

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	402 929	222 258
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	447 658	436 750
Ancienneté de plus de 10 ans	525 084	585 224
Total plans d'épargne-logement	1 375 671	1 244 232
Total comptes épargne-logement	198 273	217 238
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 573 944	1 461 470

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 ;

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	8 659	11 320
Comptes épargne-logement	34 232	41 743
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	42 891	53 063

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 813	71
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 837	1 244
Ancienneté de plus de 10 ans	6 000	5 342
Total plans d'épargne-logement	10 650	6 657
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	10 650	6 657

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	6 657	4 226	(233)	10 650
Comptes d'épargne-logement				
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	6 657	4 226	(233)	10 650

1.

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.19CAPITAUX PROPRES

➤Composition du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au 31 décembre 2014

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2014	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2014	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0	0	0	0	0	0
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 090 147	0	0	2 090 147	36%	0
Dont part du Public	622 566			622 566		
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 467 581			1 467 581		
Parts sociales	3 779 966	0	0	3 779 966	64%	0
Dont Caisses Locales	3 779 936			3 779 936		
Dont administrateurs de la CR	29			29		
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1		
Total	5 870 113	0	0	5 870 113	100%	0

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant total du capital est de 58.701 milliers d'euros

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

En milliers d'euros	Prévu 2015	2014	2013	2012
Rémunération des parts sociales	643	930	1 051	1 134
Rémunération des CCA détenus par Crédit Agricole S.A.	7 294	6 986	6 560	6 765
Rémunération des CCA des autres souscripteurs	3 094	2 963	2 783	2 870

Ces intérêts ouvrent droit au bénéfice de l'abattement sur les revenus des valeurs mobilières prévu à l'article 158.3 du Code Général des Impôts.

➤ Affectation du résultat et fixation du dividende 2014

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2014 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale du 24 mars 2015.

Le texte de la résolution est le suivant :

Projet de résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2014 de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 40 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2014 de la Caisse Régionale qui s'élève à 97 172 582,38 €, telle que cette affectation lui est proposée par le Conseil d'Administration, de la manière suivante :

- 642 589,12 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 1.70% net du nominal des parts rémunérées;
- 7 293 877,57 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A., soit 4.97 € par CCA, le niveau de rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001;
- 3 094 153,02 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires, soit 4.97 € par CCA ;
- 64 606 468,31 € au titre de la réserve légale, soit les $\frac{3}{4}$ du solde disponible;
- 21 535 489,43 € au titre des réserves facultatives, soit le $\frac{1}{4}$ disponible.

6.20 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations ne donnant pas le contrôle significatives

NEANT.

6.21 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE CONTRACTUELLE

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	150 421					150 421
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 163	497	2 153	7 858		12 671
Instruments dérivés de couverture	148			4 081		4 229
Actifs financiers disponibles à la vente	2 040	5 764	152 016	419 999	675 755	1 255 574
Prêts et créances sur les établissements de crédit	387 209	249 497	360 836	285 554		1 283 096
Prêts et créances sur la clientèle	655 011	1 193 845	3 595 956	6 365 379	43 245	11 853 436
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					25 331	25 331
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 488	39 315	153 265	202 655		401 723
Total Actifs financiers par échéance	1 203 480	1 488 918	4 264 226	7 285 526	744 331	14 986 481
Banques centrales	106 302					106 302
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 123	505	2 504	16 614		20 746
Instruments dérivés de couverture	76	2 328	15 911	44 273	124	62 712
Dettes envers les établissements de crédit	1 417 891	1 239 837	2 724 185	1 425 657		6 807 570
Dettes envers la clientèle	4 118 955	595 569	844 569	65 101		5 624 194
Dettes représentées par un titre	42 577	256 765	63 620	105 084		468 046
Dettes subordonnées		892	45 019			45 911
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	5 686 924	2 095 896	3 695 808	1 656 729	124	13 135 481

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	119 049					119 049
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	113	142	3 961	3 975		8 191
Instruments dérivés de couverture	9	254	38	2 373	125	2 799
Actifs financiers disponibles à la vente	3 655	379	53 054	234 035	744 417	1 035 540
Prêts et créances sur les établissements de crédit	589 308	329 745	322 043	194 063	1 632	1 436 791
Prêts et créances sur la clientèle	679 450	1 276 111	3 699 466	6 105 239	23 410	11 783 676
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					5 485	5 485
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 404	20 749	117 366	223 018		372 537
Total Actifs financiers par échéance	1 402 988	1 627 380	4 195 928		775 069	14 764 068
Banques centrales			164 288			164 288
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	256	305	2 192	10 272		13 025
Instruments dérivés de couverture	1 030	3 469	10 484	14 470		29 453
Dettes envers les établissements de crédit	1 416 358	1 811 948	2 520 733	1 517 735		7 266 774
Dettes envers la clientèle	3 625 368	447 064	793 740	69 367		4 935 539
Dettes représentées par un titre	163 284	221 353	84 556	145 402		614 595
Dettes subordonnées		892	20 016	25 008		45 916
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	5 206 296	2 485 031	3 596 009		0	13 069 590

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS

7.1 DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements (1)	75 351	73 776
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	6 977	6 795
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 429	1 779
Autres charges sociales	25 465	25 165
Intéressement et participation	13 607	13 121
Impôts et taxes sur rémunération	13 240	12 057
Total Charges de personnel	136 069	132 693

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 823 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 1.270 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Dont médailles du travail pour 90 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 125 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

7.2 EFFECTIF FIN DE PERIODE

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
France	1 759	1 753
Etranger	279	279
Total	2 038	2 032

7.3 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

	Euro zone	Toutes zones
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	22 534	26 585
Ecart de change	1 384	
Coût des services rendus sur l'exercice		1 528
Coût financier	612	552
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		-5 425
Variation de périmètre	23	-16
Prestations versées (obligatoire)	-1 221	-1 356
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	1 066	-180
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	2 262	353
Autres		493
Dette actuarielle au 31/12/N	26 660	22 534

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services	1 384	1 528
Charge / produit d'intérêt net		18
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1 384	1 546

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables	1 415	1 246
Ecart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	97	-20
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)	1 066	-180
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières (1)	2 262	369
Ajustement de la limitation d'actifs		
Autres		
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	4 840	1 415

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Variation de juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	22 237	26 638
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)		534
Gains / (pertes) actuariels	599	20
Cotisations payées par l'employeur	-97	1 948
Cotisations payées par les employés	1 432	
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		-5 425
Taxes, charges administratives et primes	23	-16
Prestations payées par le fonds	-1 221	-1 356
Autres		-106
Juste valeur des actifs au 31/12/N	22 973	22 237

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	26 660	22 534
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	22 973	22 237
Position nette (passif) / actif fin de période	-3 687	-297
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1		-297

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	31/12/2014		31/12/2013	
	En %	en montant	En %	en montant
Actions	9,5%	2 182	86,1%	19 146
Obligations	83,8%	19 244	7,9%	1 757
Immobiliers	2,4%	551	2,7%	593
Autres actifs	4,3%	988	3,3%	741

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3.84 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4.16 %.

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	de 1,45 % à 1,74 %	de 2,85 % à 3,10 %
Taux du rendement attendu des actifs du régime	de 2,09% à 3,05%	de 2,80% à 2,85%
Taux du rendement effectif des actifs du régime	de 2,40 % à 2,45 %	0,03
Indemnité de fin de carrière :		
de 16 à 29 ans	4,40%	4,40%
de 30 à 50 ans	2,80%	2,80%
de 51 à 65 ans	1,60%	1,60%

7.5 AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est soumise au calcul de la participation des salariés, telle que la loi le prévoit. En outre, elle a signé un accord de retour financier, dont l'intéressement calculé sur les résultats de la Caisse Régionale vient compléter le calcul de la participation. L'ensemble constitue une enveloppe plafonnée à un pourcentage du résultat.

Les engagements sociaux tels que retracés plus haut sont couverts par des contrats d'assurance. Les primes payées sont enregistrées en charges comptables. Ces primes représentent la totalité des engagements de la Caisse Régionale, entièrement financés à chaque arrêté des comptes.

Il n'y a pas au sens de l'IAS 19 d'engagements autres de la Caisse Régionale envers ses salariés. Au titre de l'obligation préconisée par la Convention Collective, la Caisse Régionale calcule selon un modèle interne la provision pour médailles du travail dont le montant reflète l'engagement cumulé des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice. La provision s'élève au 31/12/2014 à 1.373 milliers d'euros.

7.6 PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Il n'y a pas de règlement de rémunération à base d'actions sous quelque forme que ce soit, compte tenu de la structure du capital de la Caisse Régionale et de la réglementation applicable aux parts sociales.

7.7 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération ⁽¹⁾ des mandataires sociaux	684	683
Rémunération ⁽¹⁾ des membres des organes de Direction	1 292	1 353
TOTAL REMUNERATION	1 976	2 036

(1) Rémunérations brutes déclarées pour les dirigeants de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 093 925	1 369 008
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	27 090	138 786
. Engagements en faveur de la clientèle	1 066 835	1 230 222
Ouverture de crédits confirmés	761 518	752 091
- Ouverture de crédits documentaires	10 035	6 108
- Autres ouvertures de crédits confirmés	751 483	745 983
Autres engagements en faveur de la clientèle	305 317	478 131
Engagements de garantie	1 301 325	1 054 293
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	719 488	473 534
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	464	
Autres garanties (1)	719 024	473 534
. Engagements d'ordre de la clientèle	581 837	580 759
Cautions immobilières	103 060	140 425
Autres garanties d'ordre de la clientèle	478 777	440 334
Engagements reçus		
Engagements de financement	520 152	963 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	520 152	963 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 033 771	3 003 929
. Engagements reçus d'établissements de crédit	220 867	232 750
. Engagements reçus de la clientèle	2 812 904	2 771 179
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	525 073	506 575
Autres garanties reçues	2 287 831	2 264 604

(1) Dont 642.211 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 395.000 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEEF, Banque de France, CRH ...)	3 290 129	3 882 054
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	20 440	3 492
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	113 903	84 964
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 424 472	3 970 510
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension	26 236	
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	26 236	0

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a apporté 3.290.129 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3.882.054 milliers d'euros en 2013. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a apporté :

- 1.922.861 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2.436.434 milliers d'euros en 2013 ;
- Aucune créance n'a été apportée en 2014 à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 104.206 milliers d'euros en 2013 ;
- 315.670 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 326.889 milliers d'euros en 2013 ;
- 492.672 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1.220.388 milliers d'euros en 2013.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Quant aux actifs obtenus par prise de garantie au cours de la période, la politique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne consiste à céder dès que possible de tels actifs.

Les garanties détenues par la Caisse Régionale et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives. L'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 26.236 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (aucun au 31 décembre 2013), les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Au cours de la période, les actifs que le Groupe Pyrénées Gascogne a obtenus par prise de possession de garantie et détenus à la date de clôture s'élèvent à 4.730 milliers d'euros, selon la répartition suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles	2 646	
Immeubles de placement	2 084	
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres		
Total Actifs obtenus par prise de possession de garantie	4 730	0

9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2014, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas opéré de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	13 136 542	13 569 190	0	1 274 278	12 294 912
Créances sur les établissements de crédit	1 283 108	1 278 811	0	1 274 278	4 533
Comptes ordinaires & prêts JJ	70 857	71 970		70 182	1 788
Comptes et prêts à terme	1 184 830	1 179 331		1 177 014	2 317
Valeurs reçues en pension	428	428			428
Titres reçus en pension livrée	26 236	26 236		26 236	
Prêts subordonnés	647	712		712	
Titres non cotés sur un marché actif	110	134		134	
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	11 853 434	12 290 379	0	0	12 290 379
Créances commerciales	78 603	78 403			78 403
Autres concours à la clientèle	11 648 409	12 072 058			12 072 058
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	2 314	2 297			2 297
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	86 363	86 480			86 480
Comptes ordinaires débiteurs	37 745	51 141			51 141
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	401 394	426 261	341 740	84 521	0
Effets publics et valeurs assimilées	104 314	108 731	33 698	75 033	
Obligations et autres titres à revenu fixe	297 080	317 530	308 042	9 488	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 537 936	13 995 451	341 740	1 358 799	12 294 912

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	13 220 467	13 506 930	0	1 681 673	11 825 257
Créances sur les établissements de crédit	1 436 791	1 524 936	0	1 524 936	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	45 647	68 276		68 276	
Comptes et prêts à terme	1 390 383	1 340 666		1 340 666	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	761	115 994		115 994	
Titres non cotés sur un marché actif		0			
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	11 783 676	11 981 994	0	156 737	11 825 257
Créances commerciales	68 208	67 970			67 970
Autres concours à la clientèle	11 558 476	11 741 755			11 741 755
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	15 547	54 633		39 101	15 532
Titres non cotés sur un marché actif					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	106 600	69 259		69 259	
Comptes ordinaires débiteurs	34 845	48 377		48 377	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	372 537	386 642	377 679	8 963	0
Effets publics et valeurs assimilées	101 504	104 718	104 718		
Obligations et autres titres à revenu fixe	271 033	281 924	272 961	8 963	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 593 004	13 893 572	377 679	1 690 636	11 825 257

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	6 807 571	7 305 536	0	7 305 536	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	9 995	10 268		10 268	
Comptes et emprunts à terme	6 797 576	7 295 268		7 295 268	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	5 624 194	5 145 821	0	5 145 821	0
Comptes ordinaires créditeurs	3 035 670	3 035 214		3 035 214	
Comptes d'épargne à régime spécial	113 440	113 440		113 440	
Autres dettes envers la clientèle	2 361 181	1 883 382		1 883 382	
Titres donnés en pension livrée	113 903	113 785		113 785	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	468 046	464 908		464 908	
Dettes subordonnées	45 911	21 111		21 111	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 945 722	12 937 376	0	12 937 376	0

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	7 431 061	7 648 296	0	7 648 296	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	168 649	167 678		167 678	
Comptes et emprunts à terme	7 262 412	7 480 618		7 480 618	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	4 935 539	4 895 583	0	4 862 418	33 165
Comptes ordinaires créditeurs	2 962 242	2 961 931		2 961 931	
Comptes d'épargne à régime spécial	33 165	33 165			33 165
Autres dettes envers la clientèle	1 855 168	1 815 699		1 815 699	
Titres donnés en pension livrée	84 964	84 788		84 788	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires					
Dettes représentées par un titre	614 595	610 986		610 986	
Dettes subordonnées	45 916	82 012		82 012	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 027 111	13 236 877	0	13 203 712	33 165

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR

L'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment - CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment - DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 681	0	10 681	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	10 681		10 681	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 989	0	1 989	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 989	0	1 989	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 989		1 989	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	797 821	598 729	199 092	0
Effets publics et valeurs assimilées	78 362	78 362		
Obligations et autres titres à revenu fixe	530 166	490 739	39 427	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	189 293	29 628	159 665	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	4 229		4 229	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	814 720	598 729	215 991	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 457.750 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 154	0	6 154	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	6 154		6 154	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 037	0	2 037	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 037	0	2 037	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 037		2 037	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	596 045	318 496	277 549	0
Effets publics et valeurs assimilées	38 643	38 643		
Obligations et autres titres à revenu fixe	328 837	242 429	86 408	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	228 565	37 424	191 141	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	2 799		2 799	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	607 035	318 496	288 539	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

«(1) Hors 443 848 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).
»

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	20 742	0	20 742	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	20 742		20 742	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	62 711		62 711	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	83 453	0	83 453	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 020	0	13 020	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	13 020		13 020	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	29 453		29 453	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	42 473	0	42 473	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

11. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2014

Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

Entités	Nature du contrôle	Date de clôture des états financiers utilisés	Motivation
PYRENEES GASCOGNE	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2014	Clôture sociale
CL PYRENEES GASCOGNE	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2014	
BANKOA	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2014	
CAM ENERGIE	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2014	
PG IMMO	Contrôle au sens IFRS10	30/09/2014	
Pyrénées Gascogne Gestion	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2014	
Pyrénées Gascogne Altitude	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2014	
PG INVEST	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2014	

12. INFORMATION SUR LES FILIALES

12.1 RESTRICTIONS SUR LES ENTITES CONTROLEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est soumise à aucune restriction réglementaire, légale ou contractuelle visant à réduire l'accès aux actifs de ses filiales.

12.2 SOUTIENS AUX ENTITES STRUCTUREES CONTROLEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas apporté de soutien financier aux entités structurées qu'elle contrôle au titre de l'exercice 2014.

12.3 OPERATIONS DE TITRISATION ET FONDS DEDIES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dispose de deux fonds dédiés, PG Gestion et PG Altitude, tous deux consolidés par intégration globale. L'objectif de ces fonds dédiés est de donner plus de souplesse à la gestion des excédents de fonds propres de la CR en permettant, en particulier, d'arbitrer les positions des portefeuilles sans pour autant externaliser de plus-values latentes dans les comptes individuels de la Caisse Régionale.

Elle n'est plus concernée par les opérations de titrisation (remplacement par une par une émission de Covered Bonds par Bankoa courant 2013).

12.4 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent)	Type d'entité et nature du contrôle	Méthode de consolidation au 31 décembre 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Établissements bancaires et financiers									
PYRENEES GASCOGNE		France		Mère	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CL PYRENEES GASCOGNE		France		Mère	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BANKOA		Espagne		Filiale	Intégration globale	94,80%	94,78%	94,80%	94,78%
Sociétés de bourse									
MERCAGENTES		Espagne		Filiale	Intégration globale	100,00%	82,40%	100,00%	82,40%
Sociétés d'investissement									
...									
Sociétés de crédit bail et de location									
...									
Assurances									
...									
Divers									
CAM ENERGIE		France		Filiale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
PG IMMO		France		Filiale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pyrénées Gascogne Gestion		France		Filiale	Intégration globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Pyrénées Gascogne Altitude		France		Filiale	Intégration globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
PG INVEST		France		Filiale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Il n'y a pas eu de modification du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2014.

13. PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES.

13.1 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2014, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % ont des montants non significatifs.

13.2 ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie (parts d'OPCVM et de FCPR).

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2014, l'implication de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2014															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Actifs financiers disponibles à la vente																
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance																
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	307 396	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				0				0				0				0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Dettes																
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés																
Engagements de financement																
Engagements de garantie																
Autres																
Provisions - Engagements par signature																
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées																

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de Credit Default Swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL PYRENEES
GASCOGNE**

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2014

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Pyrénées Gascogne en date du 23 janvier 2015 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale
ordinaire en date du 24 mars 2015

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Opérations interbancaires et assimilées		389 526	466 923
Caisse, banques centrales		133 384	92 325
Effets publics et valeurs assimilées	5	44 827	39 723
Créances sur les établissements de crédit	3	211 315	334 875
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 192 411	1 300 351
Opérations avec la clientèle	4	10 495 367	10 355 664
Opérations sur titres		792 797	600 200
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	376 542	326 030
Actions et autres titres à revenu variable	5	416 255	274 170
Valeurs immobilisées		841 048	841 870
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	549 259	572 563
Parts dans les entreprises liées	6,7	223 881	202 030
Immobilisations incorporelles	7	1 905	1 719
Immobilisations corporelles	7	66 003	65 557
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8		
Comptes de régularisation et actifs divers		197 493	266 409
Autres actifs	9	127 869	114 766
Comptes de régularisation	9	69 624	151 644
TOTAL ACTIF		13 908 642	13 831 418

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Opérations interbancaires et assimilées		37 457	1 881
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	37 457	1 881
Opérations internes au Crédit Agricole	11	6 789 587	7 237 681
Comptes créditeurs de la clientèle	12	4 585 243	4 037 200
Dettes représentées par un titre	13	292 776	446 582
Comptes de régularisation et passifs divers		195 363	224 264
Autres passifs	14	52 303	61 981
Comptes de régularisation	14	143 060	162 284
Provisions et dettes subordonnées		359 710	332 093
Provisions	5,16,17	151 832	168 111
Dettes subordonnées	19	207 878	163 982
Fonds pour risques bancaires généraux	18	147 871	137 371
Capitaux propres hors FRBG	20	1 500 635	1 414 345
Capital souscrit		58 701	58 701
Primes d'émission		280 603	280 603
Réserves		1 063 996	981 706
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		162	165
Report à nouveau			(335)
Résultat de l'exercice		97 173	93 504
TOTAL PASSIF		13 908 642	13 831 418

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNÉS		2 221 132	2 186 324
Engagements de financement	28	949 461	1 103 093
Engagements de garantie	28	1 271 480	1 082 445
Engagements sur titres	28	191	787

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS REÇUS		3 526 690	3 961 292
Engagements de financement	28	500 152	963 152
Engagements de garantie	28	3 026 347	2 997 353
Engagements sur titres	28	191	787

- Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :
- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
 - Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	33,34	415 484	428 302
Intérêts et charges assimilées	33	(208 264)	(218 543)
Revenus des titres à revenu variable	34	19 785	8 835
Commissions (produits)	35	159 877	170 504
Commissions (charges)	35	(23 169)	(19 816)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	(934)	943
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	7 573	4 970
Autres produits d'exploitation bancaire	38	2 100	4 836
Autres charges d'exploitation bancaire	38	(508)	(472)
Produit net bancaire		371 944	379 560
Charges générales d'exploitation	39	(185 401)	(180 929)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(8 288)	(8 158)
Résultat brut d'exploitation		178 255	190 473
Coût du risque	40	(19 562)	(30 213)
Résultat d'exploitation		158 693	160 260
Résultat net sur actifs immobilisés	41	(13 228)	(2 193)
Résultat courant avant impôt		145 465	158 067
Résultat exceptionnel	42		
Impôt sur les bénéfices	43	(37 792)	(59 562)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		(10 500)	(5 000)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		97 173	93 504

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

(Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000-03 du CRC)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, 65 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,46 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,35 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014, soit 0,19 % de son capital, contre 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations

internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales. La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2014

Un PNB en retrait de 2.6 M€ sur l'exercice et marqué par :

- la baisse de 4.3 M€ des indemnités de remboursement anticipé clients
- la diminution de 7 M€ des commissions collecte
- une dotation à la provision épargne logement de 4 M€ (+ 2.4 M€ par rapport à 2013).
- perception de 12.7 M€ de dividendes de la SAS Rue La Boétie et de 1.3 M€ de Sacam Développement
- réalisation de plus-values sur titres de placement pour 7.5 M€ (+ 3,1 M€ par rapport à 2013)
- la mise en œuvre de la nouvelle modalité de calcul du risque de crédit sur les instruments dérivés (CVA) a un impact de -0.8 M€
- un effet de base négatif de 2.8 M€ lié à la non reconduction de la convention d'indemnisation de la perte sur commissions de courtage CAMCA.

Des charges de fonctionnement en hausse de 4.6 M€ :

- une progression de 3.5 M€ des charges de personnel liées à des recrutements en 2014 et une baisse des refacturations.
- des charges de fonctionnement hors personnel qui augmentent de 1 M€.

Un coût du risque en baisse de 10.7 M€ à - 19.6 M€

Cette amélioration s'explique d'une part par le passage du taux de provisionnement automatique des créances CDL de 82 % à 65 % (+ 5.5 M€) des créances CDL non encore revues à dire d'experts ou inférieures à 16 k€ et d'autre part par une reprise nette de 4.6 M€ de la provision collective, principalement du fait de la bascule en CDL de créances entrant précédemment dans la base de la provision collective. Cette bascule est liée au processus de convergence de la notion comptable de CDL vers la notion prudentielle du défaut au sens bâlois mis en œuvre en novembre 2014.

La convergence CDL/défaut en elle-même a eu un impact net de - 1.8 M€ sur le résultat avant impôts au moment de son application.

Autres faits marquants

En 2014, on peut noter l'arrivée à échéance de l'opération fiscale « GIE Inès Bail » de type loi Girardin, sans impact sur le compte de résultat mais qui, en raison de ses modalités de comptabilisation, affecte significativement certaines rubriques du compte de résultat, dont notamment :

- enregistrement d'un abandon de créance au GIE Ines bail dans la rubrique « résultat sur actifs immobilisés » pour - 13.7 M€, opération prévue par le montage fiscal dès son origine ;
- comptabilisation d'une reprise de provisions pour impôts différés de 14.6 M€ dans la rubrique « impôts sur les sociétés ».

Comptabilisation d'un complément de 10.5 M€ au Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2014

NEANTsignificatif susceptible d'avoir un impact sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales et de ses filiales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable	14 janvier 2014 N° 2014-01	1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des sociétés de financement	6 février 2014 N° 2014-02	1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable général	5 juin 2014 N° 2014-03	16 octobre 2014	Oui
Règlement ANC relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance	5 juin 2014 N° 2014-04	1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des terrains et carrières et des redevances de forage	2 octobre 2014 N° 2014-05	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier	2 octobre 2014 N° 2014-06	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes	07 novembre 2013 N° 2013-02	1 ^{er} janvier 2014 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013	Oui

comptables françaises			
Règlement ANC relatif aux règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R.332-20 du code des assurances, R.931-10-41 du code de la sécurité sociale et R.212-53 du code de la mutualité	N° 2013-03	31 décembre 2013	Oui
Règlement ANC relatif au plan comptable général	5 juin 2014 N° 2014-03	16 octobre 2014	Oui

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'élève à 37 890 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 16 701 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite ci-dessus.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 307 milliers d'euros

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels sont toujours comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis et provisionnés à 100%.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan

Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois.

Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Pour la gestion de ce risque par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, se référer au paragraphe V) Facteurs de Risques – Risque de crédit – IV. Risque pays du rapport de gestion.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la *Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne* dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

COMPOSANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
<i>Foncier</i>	<i>Non amortissable</i>
<i>Gros œuvre</i>	<i>33 ans (logements de fonction) 25 ans (immeubles commerciaux)</i>
<i>Second œuvre</i>	<i>20 ans</i>
<i>Installations techniques</i>	<i>10 ans</i>
<i>Agencements</i>	<i>10 ans</i>
<i>Coffres</i>	<i>10 ans</i>
<i>Sécurité</i>	<i>7 ans (dégressif)</i>
<i>Agora (concept d'agences)</i>	<i>8 ans</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>3 ou 4 ans (dégressif)</i>
<i>Matériel spécialisé</i>	<i>5 ans</i>
<i>Mobilier</i>	<i>8 ou 10 ans</i>
<i>Logiciels</i>	<i>12 mois</i>

Enfin, les éléments dont dispose La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au titre de l'exercice 2014, ce fonds a été doté de 10.5 millions d'euros supplémentaires. Ceci porte son montant global à 147 871 milliers d'euros au 31/12/2014.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2.1 du règlement 90-15) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2.1 du règlement 90-15) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2.1 du règlement 90-15)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2.1 du règlement 90-15)
- Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés. En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au Règlement 90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2.1. du Règlement 90-15) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indicels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a émis pour 85 millions d'euros de nominal de BMTN structurés comptabilisés à leur valeur nominale au passif du bilan.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détient également en portefeuille des BMTN structurés à hauteur 2 millions d'euros en portefeuille d'investissement.

Les règles de comptabilisation de ces titres sont les mêmes que celles appliquées aux autres titres enregistrés dans les compartiments placement et investissement. Les dérivés incorporés ne font pas l'objet d'une comptabilisation distincte en normes françaises.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payés sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'établit à 6 milliers d'euros.

2.10 Intégration des succursales à l'étranger

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ne détient pas de succursale à l'étranger.

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21 juin 2012.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2014					Total en principal	Créances rattachées	31/12/2013	
	(en milliers d'euros)	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans			Total	Total
Etablissements de crédit									
Comptes et prêts :									
à vue	1 373				1 373		1 373	4 718	
à terme	19 677	20 050	153 753	15 000	208 481	814	209 295	329 506	
Valeurs reçues en pension									
Titres reçus en pension livrée									
Prêts subordonnés				647	647	0	647	651	
Total	21 051	20 050	153 753	15 647	210 501	814	211 315	334 875	
Dépréciations									
VALEUR NETTE AU BILAN							211 315	334 875	
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	52 478				52 478	0	52 478	13 714	
Comptes et avances à terme	276 814	212 768	360 033	282 985	1 132 599	7 334	1 139 933	1 286 638	
Titres reçus en pension livrée									
Prêts subordonnés									
Total	329 292	212 768	360 033	282 985	1 185 078	7 334	1 192 411	1 300 352	
Dépréciations									
VALEUR NETTE AU BILAN							1 192 411	1 300 352	
TOTAL							1 403 727	1 635 226	

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 647 milliers d'euros

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 33 221 milliers d'euros

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale
Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014					Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/2013
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5ans	> 5ans	Total				
Créances commerciales	18 073	175			18 248		18 248	14 788	
Autres concours à la clientèle	548 919	1 113 543	3 429 314	5 451 383	10 543 159	80 108	10 623 267	10 477 690	
Valeurs reçues en pension livrée									
Comptes ordinaires débiteurs	47 019				47 019	775	47 794	49 328	
Dépréciations							(193 944)	(186 142)	
VALEUR NETTE AU BILAN							10 495 365	10 355 664	

Commentaires :

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 2 298 milliers d'euros

Parmi les créances sur la clientèle 1 869 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2014 contre 2 307 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2014 s'élèvent à 37 890 milliers d'euros contre 16 701 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
France (y compris DOM-TOM)	10 583 573	10 365 993
Autres pays de l'U.E.	48 607	83 396
Autres pays d'Europe	1 844	1 726
Amérique du Nord	1 962	1 823
Amérique Centrale et Latine	354	409
Afrique et Moyen-Orient	7 504	7 685
Asie et Océanie (hors Japon)	2 018	2 347
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	10 645 862	10 463 378
Créances rattachées	80 884	83 127
Dépréciations	(193 944)	(186 142)
VALEUR NETTE AU BILAN	10 532 802	10 360 364

4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2014					31/12/2013				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	10 434 243	289 099	176 942	(192 301)	(130 641)	10 443 948	267 612	156 331	(184 640)	(117 085)
Autres pays de l'U.E.	47 411	2 647	2 206	(1 640)	(1 452)	83 837	2 514	2 140	(1 481)	(1 351)
Autres pays d'Europe	1 849	0		0		1 731	1		(1)	
Amérique du Nord	1 967					1 827				
Amérique Centrale et Latine	349	4		(3)		410	6	2	(6)	(2)
Afrique et Moyen-Orient	7 524	0		0		7 702	14	14	(14)	(14)
Asie et Océanie (hors Japon)	2 023	0		0		2 352	0		(0)	
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	10 495 367	291 751	179 148	(193 944)	(132 094)	10 541 806	270 147	158 487	(186 142)	(118 452)

4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2014					31/12/2013				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers	4 865 133	103 635	55 732	(57 174)	(33 549)	4 664 526	93 648	49 254	(54 918)	(30 770)
Agriculteurs	1 101 426	32 485	21 378	(24 555)	(18 262)	1 057 165	31 529	24 588	(26 280)	(21 336)
Autres professionnels	1 210 201	41 913	24 012	(27 588)	(17 383)	1 113 232	33 964	21 050	(22 981)	(15 408)
Clientèle financière	241 158	2 018	1 447	(1 064)	(698)	268 259	2 005	1 299	(1 173)	(539)
Entreprises	1 966 134	108 378	74 725	(81 217)	(60 785)	2 097 999	106 925	61 330	(79 552)	(49 547)
Collectivités publiques	1 254 163	917		(604)		1 288 027	83		(69)	
Autres agents économiques	51 096	2 407	1 854	(1 742)	(1 416)	52 597	1 992	967	(1 170)	(852)
TOTAL	10 689 311	291 751	179 148	(193 944)	(132 094)	10 541 806	270 147	158 487	(186 142)	(118 452)

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2014					31/12/2013
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	TOTAL	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées :				44 337	44 337	39 359
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir				1	1	
Créances rattachées				491	491	364
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				44 827	44 827	39 723
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics				48 336	48 336	28 962
Autres émetteurs		6 852		315 811	322 663	291 806
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir		0		1	1	
Créances rattachées		221		5 348	5 568	5 357
Dépréciations		(24)			(24)	(96)
VALEUR NETTE AU BILAN		7 048		369 495	376 542	326 030
Actions et autres titres à revenu variable		417 704			417 704	275 649
Créances rattachées						
Dépréciations		(1 449)			(1 449)	(1 479)
VALEUR NETTE AU BILAN		416 255			416 255	274 170
TOTAL		423 303		414 322	837 625	639 923
Valeurs estimatives		449 093		443 278	892 371	674 661

(1) : Dont 35 519 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2014 et 22 753 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Commentaires :

Transferts de titres en cours d'exercice :

Le montant des titres de placement transférés pendant l'exercice en titres d'investissement s'élève à 61 827 milliers d'euros et correspond à des reclassements intra-annuels.

Ces titres, acquis dans le cadre de la gestion du nouveau ratio de liquidité Bâle III (ratio LCR), sont couverts par des swaps sur toute leur durée de vie afin d'éliminer le risque de taux d'intérêt, et ont donc vocation à être détenus jusqu'à leur échéance. Ce transfert permettra d'éviter tout impact négatif des évolutions de la valeur de marché de ces titres sur le compte de résultat de la Caisse Régionale.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes nettes des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 24 537 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 23 181 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes nettes des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 34 795 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 15 708 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	36 099	16 390
Etablissements de crédit	188 914	171 330
Clientèle financière	422 285	280 532
Collectivités locales	12 236	12 572
Entreprises, assurances et autres clientèles	129 167	115 594
Divers et non ventilés		
Total en principal	788 702	596 418
Créances rattachées	5 568	5 357
Dépréciations	(1 473)	(1 575)
VALEUR NETTE AU BILAN	792 798	600 200

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2014				31/12/2013			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable (1)	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable:	370 998	44 337	417 704	833 039	320 769	39 359	275 649	635 777
dont titres cotés	366 701	44 337		411 037	314 568	39 359		353 927
dont titres non cotés	4 298		417 704	422 002	6 201		275 649	281 850
Créances rattachées	5 568	491		6 059	5 357	364		5 721
Dépréciations	(24)		(1 449)	(1 473)	(96)		(1 479)	(1 575)
VALEUR NETTE AU BILAN	376 542	44 827	416 255	837 625	326 030	39 723	274 170	639 923

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM nettes de dépréciations est la suivante :

OPCVM français 393 329 milliers d'euros,

 dont OPCVM français de capitalisation 382 975 milliers d'euros

OPCVM étrangers 22 927 milliers d'euros,

 dont OPCVM étrangers de capitalisation 18 918 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 141 276 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2014 s'élève à 155 594 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM nette de dépréciations par nature est la suivante au 31 décembre 2014:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	110 763	115 282
OPCVM obligataires	209 966	221 627
OPCVM actions	8 267	9 591
OPCVM autres	87 260	95 517
TOTAL	416 256	442 017

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	31/12/2014						31/12/2013	
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	TOTAL	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	5 983	36 678	188 799	139 538	370 998	5 568	376 566	326 125
Dépréciations							(24)	(96)
VALEUR NETTE AU BILAN							376 542	326 029
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			10 684	33 653	44 337	491	44 828	39 723
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							44 828	39 723

5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

	31/12/2014		31/12/2013	
	Encours brut	Dont encours douteux	Encours brut	Dont encours douteux
<i>(en milliers d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	266 479		240 883	
Autres pays de l'U.E.	140 379		110 792	
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord	8 477		8 452	
Amérique Centrale et du sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	415 335		360 127	
Créances rattachées	6 059		5 721	2
Dépréciations	(24)		(96)	
VALEUR NETTE AU BILAN	421 370		365 752	2

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2014.

INFORMATIONS FINANCIERES											
	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
<i>(en milliers d'euros)</i>											
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne											
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :											
SA BANKOA	EUR	25 411	104 981	94,80%	111 694	111 694		207 816	39 792	5 208	3 209
- Autres parts dans les entreprises liées :											
SAS CAM ENERGIE (1)	EUR	12 000	-810	100,00%	16 350	16 350	26 395		305	581	
SAS PG IMMO (1)	EUR	18 880	-5 656	100,00%	28 280	19 994	3 619		5 706	-3 985	
MERCAGENTES	EUR	4 509	27 899	100,00%	15 615	15 615			2 749	1 068	880
- Autres titres de participations :											
SAS RUE LA BOETIE (1)	EUR	2 480 628	14 893 885	2,62%	465 731	465 731			99 002	-5 606	12 691
SAS SACAM DEVELOPPEMENT (1)	EUR	725 471	-24	2,64%	19 253	19 147	9 954		39 968	11 720	302
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne											
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
- Participations dans des établissements de crédit											
- Autres parts dans les entreprises liées											
- Autres titres de participations											
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					711 996	691 665	81 488	207 816	187 522	8 986	17 082
<i>(1) Informations sur la base de l'exercice clos au 31/12/2013.</i>											

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

			Diminutions	Autres	
(en milliers d'euros)	01/01/2014	Augmentations (Acquisitions)	(cessions) (échéance)	mouvements	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes (1)	168 668	8 669		1 999	179 336
Avances consolidables	42 281	22 457	(9 041)	(2 200)	53 497
Créances rattachées	205	424	(421)		208
Dépréciations	(9 123)	(630)	592		(9 161)
VALEUR NETTE AU BILAN	202 030	30 920	(8 870)	(201)	223 881
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation :					
Valeurs brutes (2)	518 037	783	(67)	13 901	532 654
Avances consolidables (3)	62 888	13 901	(52 269)	200	24 720
Créances rattachées	379		(95)		284
Dépréciations	(11 512)	(987)	1 329		(11 170)
Sous-total titres de participation	569 791	13 697	(51 102)	14 101	546 488
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes	2 772				2 772
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 772				2 772
VALEUR NETTE AU BILAN	572 563	13 697	(51 102)	14 101	549 259
TOTAL	774 593	44 617	(59 972)	13 900	773 140
(1) - Rachat des minoritaires de Mercagentes pour 6 640 milliers d'euros - Augmentation de notre participation dans Bankoa par distribution de dividendes en actions					
(2) Augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie par réinvestissement du dividende perçu en 2014					
(3) Remboursement d'avance SAS Rue La Boétie dans le cadre de la mise en place du switch assurances					

Immobilisations corporelles et incorporelles

			Diminutions	Autres	
(en milliers d'euros)	01/01/2014	Augmentations (Acquisitions)	(cessions) (échéance)	mouvements	31/12/2014
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	156 391	14 644	(6 314)		164 721
Amortissements et dépréciations	(90 833)	(8 162)		277	(98 718)
VALEUR NETTE AU BILAN	65 557	6 482	(6 314)	277	66 003
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	2 146	448	(136)		2 458
Amortissements et dépréciations	(427)	(126)			(553)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 719	322	(136)		1 905
TOTAL	67 277	6 804	(6 450)	277	67 908

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ne détient pas d'actions propres.

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	41	53
Comptes de stock et emplois divers	1 158	1 187
Débiteurs divers	126 608	113 491
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	62	34
VALEUR NETTE AU BILAN	127 869	114 765
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	16 053	92 675
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	1 508	1 179
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 773	2 378
Autres produits à recevoir	46 839	51 194
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	3 450	4 219
VALEUR NETTE AU BILAN	69 623	151 644
TOTAL	197 491	266 409
<i>(1) Les montants incluent les créances rattachées.</i>		
<i>(2) La variation à la baisse provient des comptes de correspondants sur virements interbancaires (- 64 067 milliers d'euros) et sur prélèvements interbancaires (- 14 993 milliers d'euros).</i>		

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises et utilisations	Dés-actualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	186 142	75 835	(66 166)	(1 867)		193 944
Sur opérations sur titres	1 575	387	(489)			1 473
Sur valeurs immobilisées	20 635	1 617	(1 921)			20 331
Sur autres actifs	105	12	(28)		(1)	88
TOTAL	208 457	77 851	(68 604)	(1 867)	(1)	215 836

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2014					Dettes rattachées	Total	31/12/2013 Total
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal			
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	2 051				2 051	0	2 051	1 231
à terme	3 750	31 000		647	35 397	9	35 406	650
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	5 801	31 000		647	37 448	9	37 457	1 881
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	11 510				11 510	0	11 510	8 179
Comptes et avances à terme	1 381 048	1 226 386	2 713 608	1 423 103	6 744 145	33 932	6 778 077	7 229 502
Titres reçus en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 392 558	1 226 386	2 713 608	1 423 103	6 755 655	33 932	6 789 587	7 237 681
TOTAL	1 398 359	1 257 386	2 713 608	1 423 750	6 793 103	33 942	6 827 045	7 239 562

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. Cadre Juridique et Financier].

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014					Dettes rattachées	Total	31/12/2013 Total
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal			
Comptes ordinaires créditeurs	2 768 534				2 768 534	367	2 768 901	2 663 236
Comptes d'épargne à régime spécial :	34 014				34 014		34 014	33 165
à vue	34 014				34 014		34 014	33 165
à terme								
Autres dettes envers la clientèle	701 246	174 712	800 053	65 101	1 741 112	41 217	1 782 329	1 340 799
à vue	11 728				11 728		11 728	17 677
à terme	689 518	174 712	800 053	65 101	1 729 384	41 217	1 770 601	1 323 122
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	3 503 793	174 712	800 053	65 101	4 543 660	41 584	4 585 244	4 037 200

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
France (y compris DOM-TOM)	4 471 720	3 937 267
Autres pays de l'U.E.	57 177	53 413
Autres pays d'Europe	2 658	1 652
Amérique du Nord	4 819	3 853
Amérique Centrale et Latine	516	589
Afrique et Moyen-Orient	4 673	5 188
Asie et Océanie (hors Japon)	1 681	1 030
Japon	415	291
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	4 543 659	4 003 241
Dettes rattachées	41 584	33 959
VALEUR AU BILAN	4 585 243	4 037 200

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Particuliers	2 120 816	1 981 305
Agriculteurs	472 864	447 351
Autres professionnels	279 916	267 948
Clientèle financière	53 102	43 567
Entreprises	1 434 459	1 069 232
Collectivités publiques	47 486	69 441
Autres agents économiques	135 016	124 397
Total en principal	4 543 659	4 003 241
Dettes rattachées	41 584	33 959
VALEUR AU BILAN	4 585 243	4 037 200

NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014					31/12/2013		
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	312	817	5 937		7 066	580	7 646	10 017
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	7 000	188 500	17 490	70 000	282 990	2 140	285 130	436 565
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN	7 312	189 317	23 427	70 000	290 056	2 720	292 776	446 582

13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a procédé à l'émission d'aucun emprunt obligataire.

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	45	53
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	49 681	57 213
Versements restant à effectuer sur titres	2 578	4 715
VALEUR AU BILAN	52 303	61 981
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	3 797	9 931
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	70 137	71 663
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	5 368	7 157
Autres charges à payer	54 957	55 824
Autres comptes de régularisation	8 800	17 709
VALEUR AU BILAN	143 059	162 284
TOTAL	195 362	224 264

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 PROVISIONS

	Solde au		Reprises	Reprises	Autres	Solde au
(en milliers d'euros)	01/01/2014	Dotations	utilisées	non utilisées	mouve-ments	31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	149			22		127
Provisions pour autres engagements sociaux	1 241	(132)				1 373
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	15 487	(4 815)	108	2 829		17 365
Provisions pour litiges fiscaux (1)		(19)				19
Provisions pour autres litiges	6 157	(5 163)	468	5 326		5 526
Provisions pour risques de crédit (2)	74 349	(1 796)		7 228	(1)	68 918
Provisions pour impôts (3)	51 529	(417)	114	15 723		36 109
Provisions pour risques opérationnels (4)	6 238	(222)	12	1 880		4 568
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	6 657	(4 226)		233		10 650
Autres provisions	6 305	(3 502)	2 119	511		7 177
VALEUR AU BILAN	168 112	(20 292)	2 821	33 752	(1)	151 832
<i>(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.</i>						
<i>(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.</i>						
<i>(3) Comprend les provisions pour impôts différés sur les GIE fiscaux.</i>						
<i>(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.</i>						
<i>(5) Voir note 16 ci-après</i>						

Outre les provisions pour engagements sociaux (médailles du travail), les provisions pour risques et charges couvrent les risques économiques nés des engagements et cautionnements donnés, ainsi que les litiges juridiques découlant des actions en responsabilité intentés contre la Caisse Régionale. Le risque provisionné correspond aux prétentions de la clientèle. Le solde de cette provision est de 5 526 milliers d'euros.

Concernant les risques de crédit, le montant de 68 918 milliers d'euros inscrit dans les comptes au 31 décembre 2013 correspond dans son intégralité à la provision collective.

Les provisions pour impôts enregistrent une importante diminution sur l'exercice en raison de l'arrivée à échéance d'une opération de type « loi Girardin » qui a donné lieu à une reprise de provision pour impôt différé de 14 825 milliers d'euros.

Au titre des provisions pour risques et charges, figurent enfin les provisions pour risques opérationnels enregistrées sur la base des modèles établis par le Groupe Crédit Agricole.

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	402 929	222 258
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	447 658	436 750
Ancienneté de plus de 10 ans	525 084	585 224
Total plans d'épargne-logement	1 375 671	1 244 232
Total comptes épargne-logement	198 273	217 238
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 573 944	1 461 470

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	8 659	11 320
Comptes épargne-logement	34 232	41 743
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	42 891	53 063

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers de euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 813	71
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 837	1 244
Ancienneté de plus de 10 ans	6 000	5 342
Total plans d'épargne-logement	10 650	6 657
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	10 650	6 657

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	6 657	4 226	(233)	10 650
Comptes d'épargne-logement				
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	6 657	4 226	(233)	10 650

La dotation à la provision épargne logement au 31 décembre 2014 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est à jour de ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

A ce titre, les engagements actualisés par la compagnie d'assurance du Groupe, à savoir Prédica, ont été couverts par les versements correspondants, ainsi que le retracent les tableaux communiqués par l'assureur.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique, depuis le 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (cf note 2.13 des principes et méthodes comptables) et notamment la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor sans seuil.

Variations de la dette actuarielle

Variations de la dette actuarielle		
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dette actuarielle au 31/12/N-1	20 216	19 176
Coût des services rendus sur l'exercice	1 384	1 528
Coût financier	612	552
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	23	(17)
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	(1 221)	(1 357)
(Gains) / pertes actuariels	3 328	173
Autres		161
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	24 342	20 216

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Coûts des services rendus	1 384	1 528
Coût financier	612	552
Rendement attendu des actifs	(599)	(533)
Coût des services passés		
(Gains) / pertes actuariels	13	6
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 410	1 553

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	19 919	18 792
Rendement attendu des actifs	599	533
Gains / pertes actuariels	(97)	20
Cotisations payées par l'employeur	1 432	1 948
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	23	(17)
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	(1 221)	(1 356)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	20 655	19 919

Composition des actifs des régimes

	31/12/2014	31/12/2013
Composition des actifs		
- % des produits de taux	83,50%	86,10%
- % d'actions & diversifiés	9,50%	7,90%
- % autres actifs	7,00%	6,00%

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dette actuarielle au 31/12/N	(24 342)	(20 216)
Impact de la limitation d'actifs		
(Gains) et pertes actuariels restant à étaler	3 560	147
Juste valeur des actifs fin de période	20 655	19 919
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIFS au 31/12/N	(127)	(150)

Rendement des actifs des régimes

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	de 1,45 % à 1,74 %	de 2,85 % à 3,10 %
Taux du rendement attendu des actifs du régime	de 2,09% à 3,05%	de 2,80% à 2,85%
Taux du rendement effectif des actifs du régime	de 2,40 % à 2,45 %	3,00%
Indemnité de fin de carrière :		
de 16 à 29 ans	4,40%	4,40%
de 30 à 50 ans	2,80%	2,80%
de 51 à 65 ans	1,60%	1,60%

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3.84 % ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4.16 %.

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Fonds pour risques bancaires généraux	147 871	137 371
VALEUR AU BILAN	147 871	137 371

Au cours de l'exercice 2014, une dotation de 10 500 milliers au Fonds pour Risques Bancaires Généraux a été comptabilisée au titre du risque général de contrepartie non né.

NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2014						31/12/2013
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>							TOTAL
Dettes subordonnées à terme			45 000		45 000	892	45 892
Euro			45 000		45 000	892	45 892
Autres devises de l'UE							
Dollar							
Franc suisse							
Yen							
Autres							
Titres et emprunts participatifs							
Autres emprunts subordonnés à terme							
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)							
Euro							
Dollar							
Autres							
C/C bloqués des Caisses Locales (2)				159 287	159 287	2 699	161 987
Dépôts de garantie à caractère mutuel							
VALEURABILAN			45 000	159 287	204 287	3 591	207 878
<i>(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans</i>							
<i>(2) Augmentation liée aux souscriptions nettes de parts sociales par nos clients en 2014 pour 44 millions d'euros.</i>							

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 981 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 6 088 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant	Taux
TSR Radian échéance 26/06/2019	25 000	6,145%
TSR Radian échéance 15/11/2017	20 000	3,73%

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Ecarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde au 31 décembre 2012								
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012							(10 394)	(10 394)
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social 2012		57 802	19 267	5			(77 075)	0
Report à nouveau débiteur				(335)				(335)
Résultat de l'exercice 2013							93 504	93 504
Autres variations						2		2
Solde au 31 décembre 2013	58 701	758 603	223 073	280 298		165	93 504	1 414 345
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013							(10 879)	(10 879)
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2013		61 718	20 573	335			(82 626)	0
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice 2014							97 173	97 173
Autres variations						(3)		(3)
Solde au 31 décembre 2014	58 701	820 321	243 646	280 632		162	97 173	1 500 636

(1) Dont 202 050 milliers d'euros de primes d'émission, dont 78 553 milliers d'euros de primes de fusion

NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres	1 500 636	1 414 345
Fonds pour risques bancaires généraux	147 871	137 371
Dettes subordonnées et titres participatifs	207 878	163 982
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 856 385	1 715 698

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opérations avec les entreprises liées et les participations 31/12/2014	Opérations avec les entreprises liées et les participations 31/12/2013
Créances	1 569 377	1 852 048
Sur les établissements de crédit et institutions financières	1 402 434	1 663 994
Sur la clientèle	126	36
Obligations et autres titres à revenu fixe	166 817	188 018
Dettes	7 043 865	7 412 426
Sur les établissements de crédits et institutions financières	6 824 541	7 238 263
Sur la clientèle	11 427	10 157
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	207 897	164 006
Engagements donnés	1 021 026	890 009
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	47 090	45 372
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit	642 211	488 414
Garanties données à la clientèle	331 725	356 223
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne effectue toutes les transactions avec les parties liées aux conditions normales de marché.

NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	14 555 931	14 555 931	14 464 673	14 464 673
Autres devises de l'Union Européenne	929	929	325	325
Franc Suisse	663	663	644	644
Dollar	14 060	14 060	14 806	14 806
Yen				
Autres devises	1 566	1 566	2 008	2 008
VALEUR BRUTE	14 573 149	14 573 149	14 482 456	14 482 456

NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	54 830	54 803	85 664	85 630
Devises	28 136	28 136	42 455	42 455
Euros	26 695	26 667	43 209	43 175
Prêts et emprunts en devises				
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	54 830	54 803	85 664	85 630

NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	1 477 926	206 141	1 684 067	2 069 136
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	1 477 926	206 141	1 684 067	2 069 136
Sw aps de taux d'intérêt	1 477 926	206 141	1 684 067	2 069 136
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
F.R.A.				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		13 568	13 568	4 360
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		13 568	13 568	4 360
Options de sw ap de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés		2 009	2 009	2 180
Vendus		2 009	2 009	2 180
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		4 775	4 775	
Vendus		4 775	4 775	
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de Crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	1 477 926	219 709	1 697 635	2 073 495
<i>(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).</i>				

26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change	(4)	9 550		
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Sw aps de taux d'intérêt	(67 004)	1 684 067	(33 819)	2 069 136
Forw ard taux				
Caps, Floors, Collars		4 018		4 360
Opérations fermes sur actions et indices				
Opérations conditionnelles sur actions et indices				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Dérivés de crédit				
Sous Total	(67 004)	1 684 114	(33 819)	2 073 495
Sw aps de devises				
Opérations de change à terme				
TOTAL		1 807 267		2 244 790

26.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	168 294	431 926	1 046 000	41 864
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Dans le cadre de la surveillance réglementaire des risques interbancaires en général et du risque de contrepartie sur les instruments dérivés en particulier, la Caisse Régionale s'appuie sur les règles suivantes :

- Organisation par unités spécialisées et par métiers :

Les limites par contrepartie sont décidées en Comité Financier, sur proposition du service Trésorerie et Gestion Actif Passif. Elles sont communiquées aux opérateurs autorisés et suivies par l'unité « Ratios et Middle Office ». La mise à jour des limites a lieu annuellement. Un suivi de l'évolution des ratings est assuré tout au long de l'exercice.

- Procédures internes pour la fixation des règles de prise et de suivi du risque :

Les contreparties bancaires potentielles font l'objet de limites globales d'engagement, en risques et en durée, par nature de risque (bilan ou hors bilan). Conformément aux recommandations prudentielles formulées par le Groupe, le calcul des limites fait référence :

- aux fonds propres consolidés de la CR (10% maximum par contrepartie hors Groupe Crédit Agricole),
- à la solidité financière de la contrepartie, appréhendée, entre autres, au travers de ses fonds propres et de son rating,
- à la nature de l'activité de la contrepartie (banque commerciale ou de marché),
- à la nature de l'engagement (bilan ou hors bilan).

La Caisse Régionale procède trimestriellement à la déclaration réglementaire sur les risques interbancaires.

En 2014, les opérations suivantes ont été réalisées avec des contreparties hors groupe Crédit Agricole :

- 4 swaps de macro couverture avec Barclays pour un montant notionnel global de 245 000 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée négative de 5 644 milliers d'euros au 31/12/2014.

- 1 swap de macro couverture et 2 swaps de micro couverture avec JP MORGAN pour un montant notionnel global de 50 000 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée négative de 474 milliers d'euros au 31/12/2014.

- 3 swaps de macro couverture et 1 swap de micro couverture avec Natixis pour un montant notionnel global de 154 550 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée négative de 1 347 milliers d'euros au 31/12/2014.

- 1 swap de micro couverture avec la Société Générale pour un montant notionnel de 5 000 milliers d'euros. Ce swap a une valeur de marché négative de 94 milliers d'euros au 31/12/2014.

- Méthodologie de mesure des risques :

Le principe retenu est celui de la non compensation des positions pour une même contrepartie. Le risque de contrepartie sur le hors bilan est composé du coût de remplacement des contrats (risque courant), mais aussi du risque potentiel futur. La quotité de consommation globale des limites se calcule comme la valeur de marché positive de l'opération, majorée d'un add-on (pourcentage de la valeur nominale multipliée par la durée résiduelle de l'opération). Ce facteur de majoration évolue avec la nature des contrats.

NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés	2 221 133	2 186 324
Engagements de financement	949 461	1 103 093
Engagements en faveur d'établissements de crédit	47 090	138 786
Engagements en faveur de la clientèle	902 371	964 307
Ouverture de crédits confirmés	614 819	616 333
- Ouverture de crédits documentaires	7 754	6 108
- Autres ouvertures de crédits confirmés	607 064	610 225
Autres engagements en faveur de la clientèle	287 553	347 973
Engagements de garantie	1 271 481	1 082 445
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	734 864	473 534
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	464	
Autres garanties (1)	734 399	473 534
Engagements d'ordre de la clientèle	536 617	608 911
Cautions immobilières	103 060	140 425
Autres garanties d'ordre de la clientèle	433 557	468 486
Engagements sur titres	191	787
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	191	787
Engagements reçus	3 526 689	3 961 292
Engagements de financement	500 152	963 152
Engagements reçus d'établissements de crédit (2)	500 152	963 152
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 026 346	2 997 353
Engagements reçus d'établissements de crédit	213 442	226 174
Engagements reçus de la clientèle	2 812 904	2 771 179
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	525 073	506 575
Autres garanties reçues	2 287 831	2 264 604
Engagements sur titres	191	787
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	191	787
<i>(1) Dont 642 211 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 395 000 milliers d'euros.</i>		
<i>(2) Baisse des accords de refinancement reçus de CASA dans le cadre de l'optimisation de leur ratio de liquidité (LCR Bâle III)</i>		

NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives. L'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne.

NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Engagements de financement

Parmi les filiales de la Caisse Régionale, c'est la banque espagnole Bankoa, intervenant sur le Pays Basque espagnol, qui génère les relations financières les plus importantes.

Ces relations financières avec Bankoa, qui fait partie du périmètre de consolidation, sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, au titre des conventions réglementées. Elles portent à la fois sur des contre-garanties de crédits clientèle (cf paragraphe « engagements de garantie » ci-après), un accès à des lignes de refinancement et des garanties financières visant à respecter des contraintes réglementaires dans le cadre de l'activité bancaire espagnole et européenne.

La Caisse Régionale aide ainsi sa filiale à sécuriser sa liquidité. Pour cela, Bankoa cherche à diversifier ses sources de refinancement : refinancement direct sur le marché interbancaire, refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. via la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement contregaranti par la Caisse Régionale et, depuis 2013, émission de covered bonds en remplacement de la titrisation d'actifs qui n'étaient plus éligibles au refinancement de la BCE. Le refinancement de Bankoa via la Caisse Régionale, approuvé en Conseil d'Administration de cette dernière avait été porté à un montant maximum de 1 100 millions d'euros en 2011, ramené à 750 millions d'euros en 2012. Cet engagement a été remplacé en 2014 par un engagement de financement à première demande de 40 millions d'euros dans une limite interne de refinancement abaissée à 400 millions d'euros. Au 31/12/2014, l'utilisation de la ligne à première demande est de 15 millions d'euros et l'encours de refinancement global accordé à Bankoa de 197,5 millions d'euros, en baisse de 36 % par rapport à l'année précédente.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a également consenti 22 090 milliers d'euros d'engagement de financement suite à l'appel de collatéral de la SFH CA Home Loan.

Engagements de garantie

D'un montant global de 1 050 636 milliers d'euros, les opérations les plus significatives sont :

- 642 211 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA dans le cadre de l'opération Switch, pour garantir la valeur de mise en équivalence de la participation de CASA dans les Caisses Régionales de Crédit Agricole,
- 207 816 milliers d'euros en faveur de Bankoa SA, en contre garantie de dossiers de financement de sa clientèle,
- 76 000 milliers d'euros de garanties données au nom de Bankoa, pour l'émission d'obligations hypothécaires achetées par la BEI (75 000 milliers d'euros) et pour garantir un prêt syndiqué de 1 000 milliers d'euros refinancé par la BEI,
- 813 milliers d'euros de contre garanties accordées à l'ICO (Instituto de Credito Oficial) afin de permettre à Bankoa d'accéder à des refinancements à taux bonifiés,
- 76 811 milliers d'euros de contregaranties à des filiales de crédit-bail du Groupe Crédit Agricole (Lixxbail, Finamur, Auxifip) au titre de contrats de crédit-bail qu'elles ont conclu avec nos clients.
- le solde des engagements, soit 46 985 milliers d'euros, porte essentiellement sur des garanties accordées à d'autres Caisses Régionales de Crédit Agricole dans le cadre de financements en pool.

Autres engagements (créances apportées en garantie)

Dans le cadre du système de gestion globale des garanties au niveau du groupe Crédit Agricole :

- 1 922 861 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA au titre des créances éligibles aux opérations de refinancement de la Banque de France,
- 558 927 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA au titre des refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF),
- 315 670 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA au titre des créances éligibles au refinancement de la CRH,
- 185 645 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA dans le cadre des refinancements de la Banque Européenne d'Investissement,
- 33 167 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA dans le cadre des refinancements BDCE et CDC.

- 273 859 milliers d'euros en faveur du fonds commun de titrisation Evergreen pour garantir ses émissions. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'exerce pas d'activité de crédit-bail. Elle contre-garantit cependant des engagements de crédit bail octroyés à sa clientèle par les sociétés de crédit-bail du groupe crédit agricole et constitue le cas échéant des provisions à ce titre.

NOTE 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

32.1 Désendettement de fait

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de ce type.

32.2 Titrisation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de ce type.

NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 297	5 762
Sur opérations internes au Crédit Agricole	42 142	40 956
Sur opérations avec la clientèle	354 955	366 781
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	11 216	10 028
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	1 994	2 172
Autres intérêts et produits assimilés	1 880	2 604
Intérêts et produits assimilés	415 485	428 303
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 269)	(1 492)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(141 007)	(147 593)
Sur opérations avec la clientèle	(48 907)	(50 831)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 832)	(491)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(6 508)	(9 227)
Sur dettes représentées par un titre	(8 468)	(8 551)
Autres intérêts et charges assimilées	(272)	(358)
Intérêts et charges assimilées	(208 263)	(218 543)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	207 222	209 759

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2014 est de - 4 98 d'euros, il était de - 5 570 milliers d'euros au 31 décembre 2013

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 34 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	907	806
Livret développement durable		
Titres d'investissement	8 937	9 031
Opérations diverses sur titres	3 366	2 363
Revenus des titres à revenus fixes	13 210	12 200
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	19 785	8 835
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	19 785	8 835
TOTAL DES REVENUS DES TITRES	32 995	21 035

NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 045	(277)	2 767	2 742	(92)	2 650
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19 386	(12 986)	6 400	24 723	(10 720)	14 003
Sur opérations avec la clientèle	42 439	(884)	41 554	45 601	(862)	44 739
Sur opérations sur titres		(148)	(148)		(59)	(59)
Sur opérations de change	112	(0)	112	105		105
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	464		464	18		18
Sur prestations de services financiers (1)	93 458	(8 190)	85 268	96 466	(7 278)	89 188
Provisions pour risques de commissions	975	(683)	292	851	(805)	45
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	159 877	(23 169)	136 708	170 506	(19 816)	150 690

(1) dont prestations d'assurance-vie : 13 408 milliers d'euros

NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	377	367
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(1 311)	577
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	(935)	944

NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(387)	(190)
Reprises de dépréciations	489	820
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	102	630
Plus-values de cession réalisées	7 471	4 393
Moins-values de cession réalisées		(52)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	7 471	4 341
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	7 573	4 971
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	7 573	4 971

NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Produits divers	2 056	4 804
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises de provisions	44	30
Autres produits d'exploitation bancaire	2 099	4 834
Charges diverses	(376)	(400)
Quote part des opérations faites en commun	(82)	(36)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	(50)	(36)
Autres charges d'exploitation bancaire	(508)	(472)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 591	4 364

NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Frais de personnel:		
Salaires et traitements	(64 544)	(62 594)
Charges sociales	(28 592)	(29 463)
Intéressement et participation	(13 607)	(13 121)
Impôts et taxes sur rémunérations	(13 240)	(12 057)
Total des charges de personnel	(119 983)	(117 234)
Refacturation et transferts de charges de personnel	5 887	6 679
Frais de personnel nets	(114 096)	(110 555)
Frais administratifs:		
Impôts et taxes	(10 438)	(10 347)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(61 555)	(60 809)
Total des charges administratives	(71 993)	(71 156)
Refacturation et transferts de charges administratives	687	782
Frais administratifs nets	(71 305)	(70 374)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(185 401)	(180 929)

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 2 547 milliers d'euros a été accordé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi contre 1 687 milliers d'euros au titre de 2013.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne consacre une part significative de ses ressources à des dépenses éligibles au CICE telles que les investissements dans ses agences, la transition énergétique (chaufferie bois notamment), les investissements en matériels pour son activité commerciale (automates fiduciaires, tablettes tactiles en agences etc...) ou de la formation.

Par ailleurs, en augmentant le résultat conservé par la Caisse Régionale, le CICE permet l'amélioration des ratios de solvabilité qui déterminent la capacité d'une banque à continuer à développer ses activités.

39.1 Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégorie de personnel	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	397	394
Non cadres	1 245	1 232
TOTAL	1 642	1 626
Dont: France	1 642	1 626
Etranger		
Dont: Personnel mis à disposition	46	51

39.2 Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération ⁽¹⁾ des mandataires sociaux	684	683
Rémunération ⁽¹⁾ des membres des organes de Direction	1 292	1 353
TOTAL REMUNERATION	1 976	2 036
(1) Rémunérations brutes déclarées.		

NOTE 40 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions et dépréciations	(79 175)	(86 630)
Dépréciations sur créances douteuses	(67 168)	(68 780)
Autres provisions et dépréciations	(12 007)	(17 850)
Reprises des provisions et dépréciations	73 123	66 879
Reprises des dépréciations de créances douteuses (1)	57 176	51 463
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	15 947	15 416
Variation des provisions et dépréciations	(6 053)	(19 751)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(1 882)	(1 937)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(11 908)	(9 441)
Décote sur prêts restructurés	(320)	(286)
Récupérations sur créances amorties	612	1 202
Autres pertes	(12)	
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	(19 562)	(30 213)

(1) Dont 9 351 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compron

Dont 2 013 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non comp

(2) Dont 556 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 646 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 9 351 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(1 617)	(3 996)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 617)	(3 996)
Reprises des dépréciations	1 921	1 314
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 921	1 314
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	304	(2 683)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	304	(2 683)
Plus-values de cession réalisées	164	59
Sur titres d'investissement		59
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	164	
Moins-values de cession réalisées	(13 754)	
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(10)	
Pertes sur créances liées à des titres de participation (1)	(13 743)	
Solde des plus et moins-values de cession	(13 590)	59
Sur titres d'investissement		59
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(13 590)	
Solde en perte ou en bénéfice	(13 285)	(2 623)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	122	465
Moins-values de cessions	(65)	(35)
Solde en perte ou en bénéfice	57	430
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	(13 228)	(2 193)
<i>(1) Abandon de créance au GIE fiscal INES Bail (cf note 1.3)</i>		

NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Aucune charge ni aucun produits exceptionnels n'ont été comptabilisés, tant en 2014 qu'en 2013.

NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Charge d'impôt courant	53 193	59 459
Charge / produit d'impôt différé (1)	(15 420)	104
Dot*/ Rep provision pour litige IS	19	
IMPOT SUR LES BENEFICES	37 792	59 563
<i>(1) Ce flux est essentiellement lié au dénouement de l'opération sur le GIE Inès Bail.</i>		

Intégration fiscale :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est intégrée fiscalement au sein du groupe Crédit Agricole. A ce titre, Crédit Agricole S.A. a réalloué à la Caisse Régionale 1 741 milliers d'euros au titre de l'intégration fiscale du Groupe Crédit Agricole pour l'exercice 2014.

L'intégration fiscale des filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a quant à elle généré un surplus d'impôt sur les sociétés de 647 milliers d'euros.

NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Groupe Crédit Agricole a défini les secteurs d'activité suivants :

- Banque de proximité en France
- Gestion pour compte propre et divers
- Services financiers spécialisés
- Banque de détail à l'étranger
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée
- Banque de financement et d'investissement

Le métier de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est la banque de proximité.

En termes de zone géographique, la Caisse Régionale n'intervient que sur le territoire français.

NOTE 45 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat Net	97 173	93 504
Affectation à la réserve légale	64 607	61 718
Affectation aux réserves facultatives	21 535	20 573
Affectation à la réserve spéciale Loi Mécénat		
Rémunération des parts sociales	643	930
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés détenus par C.A. S.A.	7 294	6 986
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés des autres souscripteurs	3 094	2 963

Projet de résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2014 de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 40 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2014 de la Caisse Régionale qui s'élève à 97 172 582,38 €, telle que cette affectation lui est proposée par le Conseil d'Administration, de la manière suivante :

- 642 589,12 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 1.70% net du nominal des parts rémunérées;
- 7 293 877,57 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A., le niveau de rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001;
- 3 094 153,02 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires;
- 64 606 468,31 € au titre de la réserve légale, soit les $\frac{3}{4}$ du solde disponible;
- 21 535 489,43 € au titre des réserves facultatives, soit le $\frac{1}{4}$ disponible.

NOTE 46 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 47 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

	EY		PWC	
<i>(en milliers d'euros)</i>		%		%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	116	100 %	116	100 %
Missions accessoires				
Sous-Total	116		116	
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social				
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-Total				
TOTAL	116		116	

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ET

**ATTESTATION DE L'ORGANISME TIERS
SUR LE RAPPORT RSE**

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Pyrénées Gascogne**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

PricewaterhouseCoopers Audit
179, cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux
S.A. au capital de € 2.510.400

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31005 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

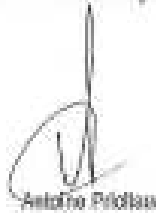
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Bordeaux et Toulouse, le 9 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Friclaud

ERNST & YOUNG et Autres



Emrik Astoux

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Pyrénées Gascogne**
Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

PricewaterhouseCoopers Audit
178, cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alice Joussain
B.P. 98536
31085 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous avons vérifié leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Bordeaux et Toulouse, le 9 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Angèle Priolaud

ERNST & YOUNG et Autres



Franck Astoux

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTAIRES**

*Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

PricewaterhouseCoopers Audit
179, Cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux Cedex

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Sociétaires
CRCA PYRENEES GASCOGNE (CRCA PG)
11, Boulevard du Président Kennedy
BP 329
65003 Tarbes Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec Bankoa

Nature et objet

Votre Caisse Régionale accorde à la société Bankoa une ligne de refinancement confirmée à 1^{ère} demande. Cette ligne a été autorisée initialement par le Conseil d'Administration du 29 janvier 1999 puis modifiée par les Conseils d'Administration des 23 juillet 2005, 21 juillet 2006 et 28 septembre 2007 et enfin 20 mars 2009.

Le conseil d'administration du 27 novembre 2014 a abrogé le montant maximal de cette ligne pour le fixer à 40 M€ contre 400 M€ auparavant. Ce même conseil a par ailleurs fixé la rémunération de cette ligne sur la base des prix de marché comparable appliqués par Crédit Agricole SA à votre Caisse Régionale, augmenté d'une marge de 2 points de base.

Modalités

Dans le cadre de cette convention, le montant des prêts à terme accordés à Bankoa s'établit à 20 M€ au 31 décembre 2014. Certains des prêts consentis dans le cadre de l'ancienne limite de 400 M€ perdurent au 31 décembre 2014 mais ne sont plus couverts par cette convention.

Personne concernée

Monsieur Jean Philippe, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Président de la société Bankoa.

2. Avec Mercagentes

Nature et objet

Le conseil d'administration du 19 décembre 2014 a autorisé le rachat par votre Caisse Régionale des actions de la société Mercagentes détenues par les minoritaires pour un montant de 6,640 k€. A l'issue de cette opération, la société Mercagentes sera filiale à 100 % de votre Caisse Régionale.

Personne concernée

Votre Caisse Régionale, en sa qualité d'administrateur de la société Mercagentes.

3. Avec Crédit Agricole Corporate & Investment Banking (CACIB)

Nature et objet

Votre Caisse Régionale apporte sa garantie à certaines opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps) souscrites entre CACIB et des clients de la Caisse. Cette garantie porte, selon les contrats, sur 20 % à 25 % des sommes qui sont ou qui seront dues en principal, intérêts et accessoires par ces clients.

Modalités

Le montant garanti par votre Caisse Régionale au titre des contrats de swaps s'établit à 1.226 k€ au 31 décembre 2014. En outre, votre Caisse Régionale a perçu de la part de CACIB une somme de 169 k€ au titre des nouvelles garanties accordées au cours de l'exercice 2014.

Personne concernée

Monsieur Jean Philippe, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et administrateur de la société CACTB.

Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées au cours des exercices antérieurs et qui n'ont pas été soumises à l'approbation de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

• **Garanties apportées à Bankoa**

Nature et objet

Votre Caisse Régionale a octroyé une garantie à Bankoa dite « Garantie Instituto de Crédito Oficial » permettant à Bankoa de bénéficier de refinancements à taux bonifiés. Cette convention a été autorisée le 14 février 2007 et est soumise à votre approbation pour régularisation.

Modalités

Le montant de cette garantie s'élève à 813 k€ au 31 décembre 2014.

Personne concernée

Monsieur Jean Philippe, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Président de la société Bankoa.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. **Avec Crédit Agricole SA (CASA)**

• **Garanties apportées dans le cadre de l'opération SWITCH**

Nature et objet

Votre Caisse Régionale a octroyé une garantie à Crédit Agricole SA dans le cadre de l'opération dite « SWITCH », permettant le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA vers les Caisses Régionales. Cette convention a été autorisée par décision du Conseil d'Administration du 9 décembre 2011.

Cette convention a été conclue par autorisation du Conseil d'administration du 27 novembre 2013 pour étendre cette garantie à la valeur de mise en équivalence de la participation de CASA dans ses filiales assurances, détenues via la holding Crédit Agricole Assurances.

Modalités

Au 31 décembre 2014, votre caisse a versé à CASA, sous forme de placements à terme, un montant de 216.900 k€ et le montant garanti par votre Caisse Régionale s'élève, à cette même date, à 642.200 k€. Au titre de cette convention, votre Caisse a perçu au cours de l'exercice 2014 un produit de total 20.200 k€, dont 11.200 k€ au titre des placements à terme.

2. Avec Bankoa, filiale de votre société

- Caution apportée à Bankoa dans le cadre du refinancement BEI

Nature et objet

Caution apportée par votre Caisse Régionale à Bankoa dans le cadre de son refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2012.

Modalités

Dans le cadre de la dégradation par l'agence de notation Moody's des obligations sécurisées (« Covered bonds ») apportées par Bankoa en garantie de ses refinancements réalisés avec la BEI, votre Caisse Régionale a apporté sa caution à Bankoa pour un montant de 75 M€ par décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2012.

- Facturation de prestations administratives

Nature et objet

Facturation de prestations administratives à Bankoa, convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29 janvier 1999.

Modalités

Votre Caisse Régionale répercuta les coûts administratifs qu'elle supporte pour le compte de sa filiale Bankoa. Au titre de l'exercice 2014, la facturation émise par votre Caisse Régionale s'élève à 150 k€ pour la participation à la gestion technique et stratégique.

- Contre-garanties sur prêts accordées à Bankoa

Nature et objet

Cautions accordées par votre Caisse Régionale sur des prêts octroyés à la clientèle par Bankoa.

Modalités

Votre Caisse Régionale accorde des cautions à Bankoa sur des prêts accordés à la clientèle par cette dernière, à hauteur de 25 % ou 50 %. Au 31 décembre 2014, ces cautions accordées à Bankoa s'élevaient à 208 M€ et ont généré des produits de commissions de 462 k€ au titre de l'exercice 2014.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution sur l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec Crédit Agricole SA (CASA)

- **Avenant à la convention-cadre de garantie financière intra-groupe**

Nature et objet

Avenant à la convention-cadre de garantie financière intra-groupe du 18 mars 2010 entre Crédit Agricole SA et votre Caisse Régionale permettant le relèvement du taux de surdimensionnement des actifs remis en garantie dans le cadre des tirages réalisés par Crédit Agricole SA auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) pour la gestion du refinancement du Groupe. Autorisation de la signature de l'avenant par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2011.

Modalités

La convention-cadre de garantie financière intra-groupe, signée le 18 mars 2010 entre Crédit Agricole SA et la Caisse régionale, prévoit la remise en pleine propriété à titre de garantie à Crédit Agricole SA, de créances sur les Collectivités Publiques dans le cadre des contrats de financement conclus entre Crédit Agricole SA et la BEI.

Cette convention-cadre a été amendée pour prendre en compte le fait que le collatéral apporté par Crédit Agricole SA s'élève désormais à 110 % des contrats signés avec la BEI depuis le 1^{er} juin 2010. Par ailleurs, la BEI a demandé à Crédit Agricole SA de sécuriser également les refinancements mis en place avant 2010. Cette demande de collatéral complémentaire concerne donc des enveloppes initialement non collatéralisées. Cette collatéralisation va porter dans un premier temps sur 50 % des tirages, sélectionnés par dates de maturité les plus longues, avant de converger progressivement vers 100 % des tirages.

Cette convention a été sans effet sur l'exercice 2014.

A Bordeaux et Toulouse, le 9 mars 2015

PricewaterhouseCoopers Audit


Antoine Pichonnaud
Associés

ERNST & YOUNG et Autres


Frank Astorg
Lauréat

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de
Pyrénées Gascogne**
Exercice clos le 31 décembre 2014

**Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les
informations sociales, environnementales et sociétales consolidées
figurant dans le rapport de gestion**

ERNST & YOUNG et Associés



Ernst & Young et Associés
Taxi (70)
150 14444
92027 Paris - La Défense cedex

Tel. : +33 (0) 1 49 70 00 00
www.ey.com/fr

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Pyrénées Gascogne

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires-aux-comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Pyrénées Gascogne, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre 1 du rapport de gestion, chapeaux les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des tableaux d'indicateurs 2014 et des instructions de reporting transmises aux contributeurs dans leur version datée du 28 janvier 2015 (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre intitulé « Eléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale requis par l'article 225 de la loi Grenelle 2 » dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession, ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des informations RSE.

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr



Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre octobre 2014 et février 2015 pour une durée d'environ deux semaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en annexe du rapport coopératif territorial. Notamment, seules les données relatives aux effectifs sont publiées sur le périmètre consolidé (la Caisse Régionale, les Caisses Locales et les filiales PG Immo, CAM Energie, PG Invest, Bankoa, et Mercagentes), les autres données étant publiées sur le périmètre hors filiales (soit sur un périmètre correspondant à 77 % des effectifs).

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

Paris-La Défense, le 20 février 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés


Eric Duvaud
Associé développement durable


David Koestner
Associé